

Étude « Vivre en Pays de la Loire en 2050 : quelles politiques publiques régionales pour améliorer la vie des Ligériens et Ligériennes dans un contexte de mutations ? »

■ SESSION 8/7/2020

■ Rapport présenté par Xavier Guillaume au nom de la commission 1 "Finances-Prospectives"

Entendues les interventions de MM. Antoine CHARLOT (Comité 21), René PAVAGEAU (CRSA), Mme Françoise CORBION (Chambres de métiers), M. Gilles LATOURNERIES (CFTC), Mme Florence LACAZE (CRAJEP), MM. Raymond DOIZON (CCIR), Yvic KERGROAC'H (CGT), Michel BONHOURE (Culture), Jacques BORDRON (CFDT), Eric GIRARDEAU (U2P), Mme Michelle BUREAU (Personnalité qualifiée), M. Alain DURAND (Personnalité qualifiée).

Entendue l'intervention de M. Erwan de CHARETTE, Directeur général adjoint Territoires, ruralité, politiques européennes.

85 votants. Adopté par 79 pour et 6 abstentions.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GÉNÉRALE	4
1. LA POPULATION EN PAYS DE LA LOIRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN	5
1.1. La population en Pays de la Loire aujourd'hui	6
Les moteurs de la démographie	6
Nantes, locomotive du territoire ligérien	10
L'attractivité des Pays de la Loire	13
1.2. La population à l'horizon 2050	17
En France et en Pays de la Loire : des tendances et des nuances	18
L'augmentation de population ligérienne se poursuivrait	19
L'urbanisation s'accroîtrait	21
La littoralisation prendrait de l'ampleur	21
La séniorisation de la population ligérienne, un phénomène structurant	22
1.3. Des enjeux de population aux enjeux de territoire	25
Où sont les bébés ?	25
Qui sont les nouveaux arrivants ?	26
Que deviennent les jeunes ?	26
Quels actifs pour quel travail ?	27
Comment prendre en compte le vieillissement ?	27
Quelles cohérences pour quel territoire ?	27
2. VIVRE EN PAYS DE LA LOIRE EN 2050	29
2.1 Cadre de vie	29
Le changement climatique, un bouleversement profond	29
Des conséquences environnementales majeures	32
Ressources : de l'ère d'abondance à l'ère de la rareté	33
2.2 Conditions de vie	37
Habitat et territoire	37
Santé et longévité	43
Une réalité et une menace : les inégalités	47
2.3 Conditions d'activités par secteur	50
L'agriculture ligérienne	50
L'industrie	51
L'artisanat	55
CONCLUSION GÉNÉRALE	57
De la prospective aux choix de politiques régionales	57
Pour construire un futur souhaité	58
Auditions	60
Sources et références	61
ANNEXES	64
Projection de population : de quoi parle-t-on ?	64
Glossaire	67
Contribution C3 « INDUSTRIE »	71

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En début de mandat, au printemps 2018, le CESER des Pays de la Loire (Commission 1 Finances et Prospective) a débuté une réflexion prospective destinée à apprécier en quoi les changements attendus en terme de démographie pour notre Région pouvaient impacter le « Vivre ensemble » en Pays de la Loire. Cette réflexion, à horizon 2050, s'est inscrite dans un contexte fortement impacté par la crise sanitaire liée au Covid 19. Les auditions menées, les temps d'échanges entre conseillers et la rédaction de cette étude se sont déroulés hors de ce contexte. Lorsque cela s'est avéré nécessaire des modifications ont néanmoins été apportées lors de la relecture finale.

Cette pandémie se traduit non seulement par une crise sanitaire majeure mais aussi par un choc économique mondial sans précédents, qui amènent à se questionner sur la capacité de **résilience** de notre Région, c'est-à-dire sa capacité à faire face, à surmonter, à se reconfigurer, à se transformer devant un événement inattendu et soudain. Les travaux menés se trouvent percutés par ce nouveau contexte dont on ne se sait pas aujourd'hui mesurer les effets tant certaines données évoluent et vont encore évoluer. Parce que ce sont des éléments fondamentaux et de long terme qui sont ici analysés, le CESER pense que les trajectoires abordées et décrites apportent un éclairage, certes modeste tant les aléas restent forts, mais utile, au moment où des choix de politiques publiques régionales structurants sont à mener.

La présente étude s'inscrit dans la continuité de la contribution du CESER de 2019 sur le SRADDET et sur la démarche prospective Ma Région 2050 lancée à l'automne 2018 par la Région.

Du niveau mondial au niveau local, la question des choix politiques et de la gouvernance est posée, avec leur capacité d'anticipation et d'adaptation. Dans un contexte incertain, complexe et global, des événements inattendus, des tendances de fond, des signaux faibles ou des évolutions lentes à bas bruit impactent nos modes de vie et notre cadre de vie.

Chercher à sonder l'avenir pour mieux l'anticiper et le construire, voilà quelle peut être l'ambition d'une **prospective pragmatique**. Non pas uniquement explorer ou bâtir des scénarios en fonction de différents paramètres, mais s'interroger et se projeter dans cet « à venir », en ne prétendant pas dire ce qu'il sera, mais en tentant de préparer les voies à suivre, en cherchant à créer nos futurs désirables. « La prospective n'a de sens que si elle parvient à être en prise directe avec l'action. (...) Et si la prospective du savoir est nécessaire, elle doit donc nécessairement s'accompagner d'une prospective du vouloir »¹. Avec ouverture, curiosité, imagination, réflexion, il s'agit de veiller et d'écouter, d'analyser et de synthétiser, et enfin de proposer et d'agir.

La présente démarche de prospective pragmatique embrasse 3 type de questionnement², en se projetant dans une continuité et une permanence d'activité :

- Que peut-il advenir ?
- Que puis-je faire (marges de manœuvre, projet, stratégie) ?
- Quel programme opérationnel mettre en œuvre ?

La présente étude de prospective à 2050 pour la Région des Pays de la Loire part du postulat que des **évolutions démographiques** significatives sont amenées à se produire dans les années à venir. Ces évolutions servent de base à la réflexion de long terme, notamment en matière d'aménagements collectifs. Les données statistiques publiques et officielles constituent le socle de cette approche. Pour faciliter la démarche projective d'ensemble, cette étude se concentre essentiellement sur le scénario central INSEE, même si celui-ci est questionné par des évolutions récentes comme nous le verrons.

La première partie de l'étude permet d'aborder ces éléments démographiques connus et projetés à l'horizon 2050 en livrant ces données. La seconde partie s'attache à les analyser avec les enjeux dans un contexte de mutations.

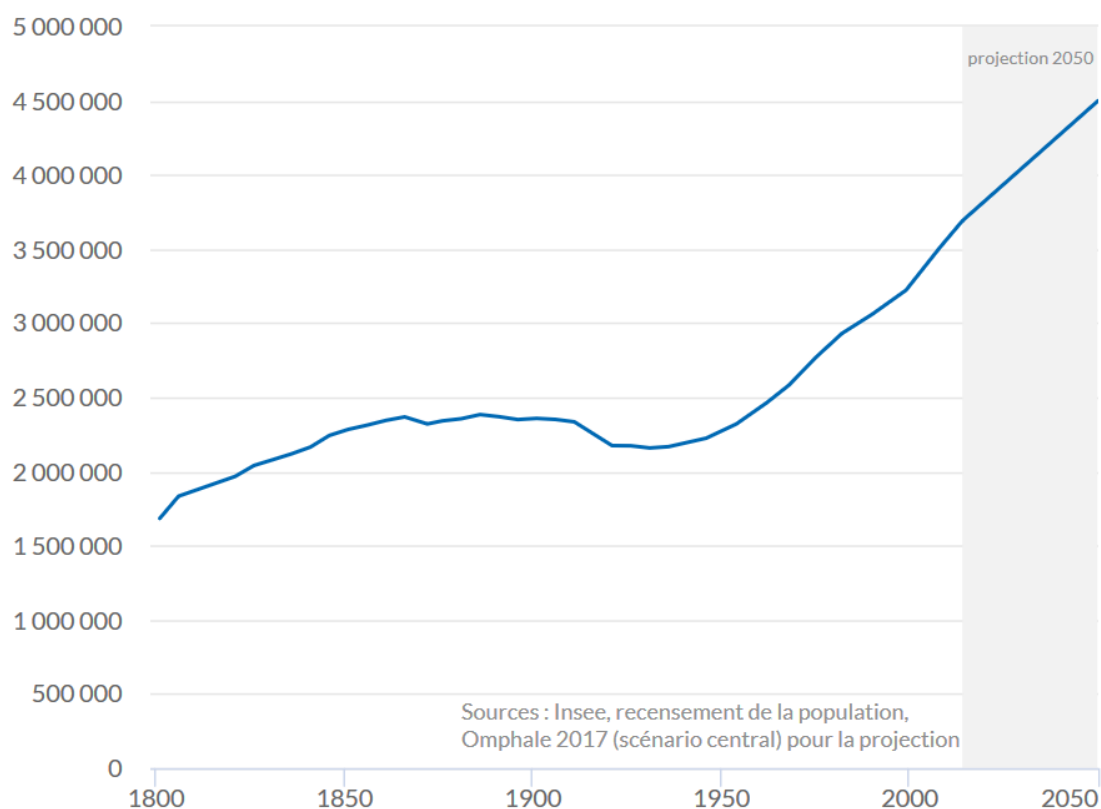
¹ Extraits de la *Contribution « Ma Région 2050, l'avenir se construit aujourd'hui »*, CESER Pays de la Loire, 18 juin 2019

² Extrait de *Une mandature de prospective, synthèse et réflexions*, CESER Haute Normandie, octobre 2013

1. LA POPULATION EN PAYS DE LA LOIRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'histoire des Pays de la Loire, c'est l'histoire d'une construction, d'un agrégat de pays et territoires avec des identités et parcours différents et complémentaires. Alors que pendant un siècle et demi (1801-1950), la population a subi les aléas et les guerres avec une population stagnante, l'essor connu depuis 1950 ouvre la voie à l'écriture d'un destin commun qui s'exprime avec dynamisme et se projette dans l'avenir.

Nous le verrons par la suite, les projections à 2050 de l'Insee s'inscrivent dans une trajectoire, et pour cette étude nous retenons le scénario central. Celui-ci est requestionné au regard des dernières statistiques connues, notamment le solde naturel, et par rapport au choc épidémiologique Covid19. La projection d'un territoire avec 4,5 millions d'habitants en 2050 se trouverait révisée pour tendre davantage vers 4,2 millions d'habitants (scénario bas).

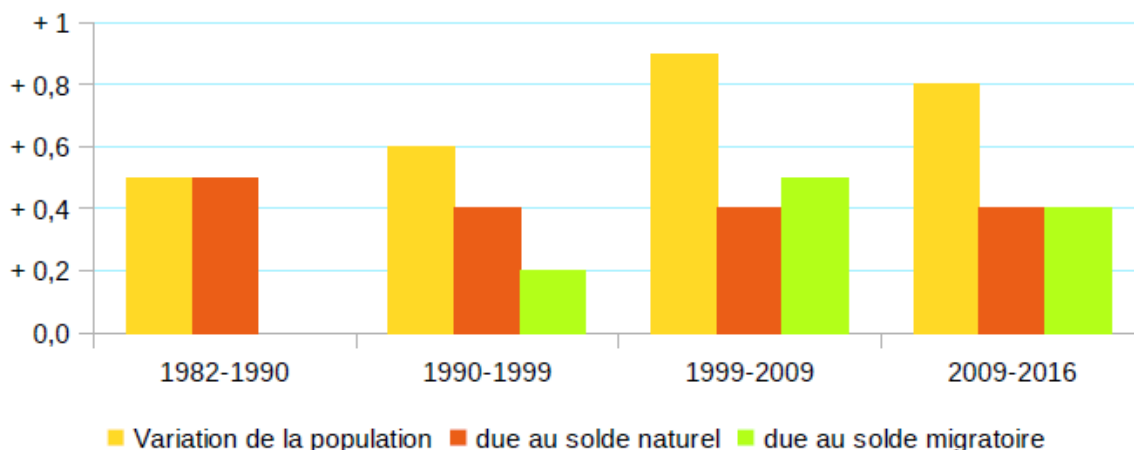


*Évolution de la population des Pays de la Loire (1801 – 2050)
Addition des populations des départements (1801-1945) et projection scénario central (2017-2050)
Source : Ores Pays de la Loire*

1.1. La population en Pays de La Loire aujourd'hui

La population des Pays de La Loire évolue de manière positive depuis 1990. De 1990 à 2015, le rythme de croissance de la population est semblable. Chaque année, de 2011 à 2016, la région comptabilise 27 000 habitants supplémentaires en moyenne.

Les moteurs de la démographie



Source : audition Insee

Deux « moteurs » contribuent à cette augmentation constante de population :

- Depuis 1990, le solde migratoire (écart entre l'immigration et l'émigration) joue dans l'évolution démographique de la région et contribue à sa croissance de la population, notamment en raison de l'arrivée du TGV³.
- L'indicateur conjoncturel de fécondité (le nombre d'enfants moyen par femme) est structurellement bien supérieur à celui de la France métropolitaine. En 2010, les Pays de la Loire avaient l'indicateur le plus haut des régions françaises.

La combinaison de ces deux moteurs constitue l'une des spécificités démographiques de la région. Sur la période 1990 – 2015, les soldes naturel et migratoire contribuent à part égale à la croissance de la population (+0.4 % par an chacun).

Autre trait historique marquant : La concentration de la population à l'ouest de la région. La population s'est peu à peu concentrée autour de la métropole nantaise et ce jusqu'au littoral. Depuis 1962, la dynamique démographique des 12 territoires proches de Nantes est plus soutenue que celle des territoires situés en Mayenne, Sarthe, est du Maine et Loire et Sud-Vendée⁴.

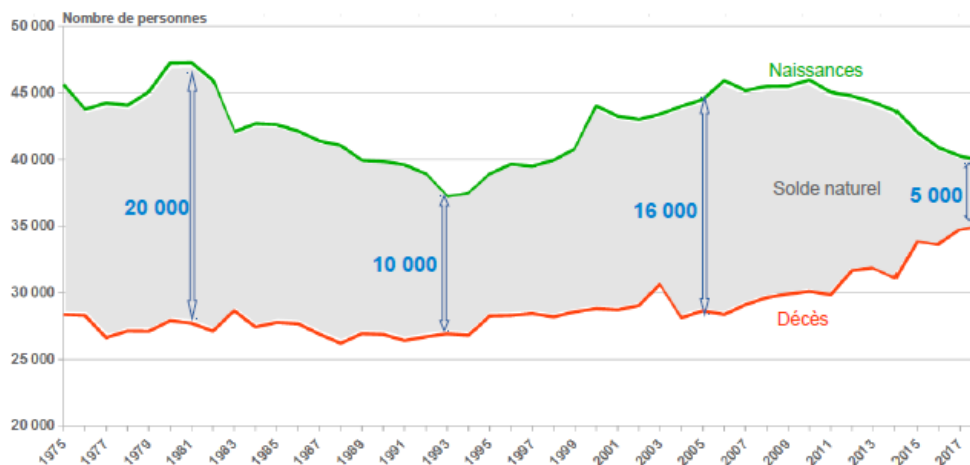
³ Il est ici question de migrations résidentielles. Concrètement, il s'agit de déménagement, de changements de résidence survenus dans l'année qui précède le recensement de population (Complément disponible dans le Glossaire). Ce sont bien des mouvements, des flux de population qui sont considérés mais pas au sens de « mobilités pendulaires » (par exemple, déplacements quotidiens des personnes de leur domicile à leur lieu de travail et inversement).

⁴ Insee Analyses Pays de La Loire n° 61, juin 2018

Les récentes évolutions : disparités et dynamisme

Depuis les années 2010, deux évolutions sont notables :

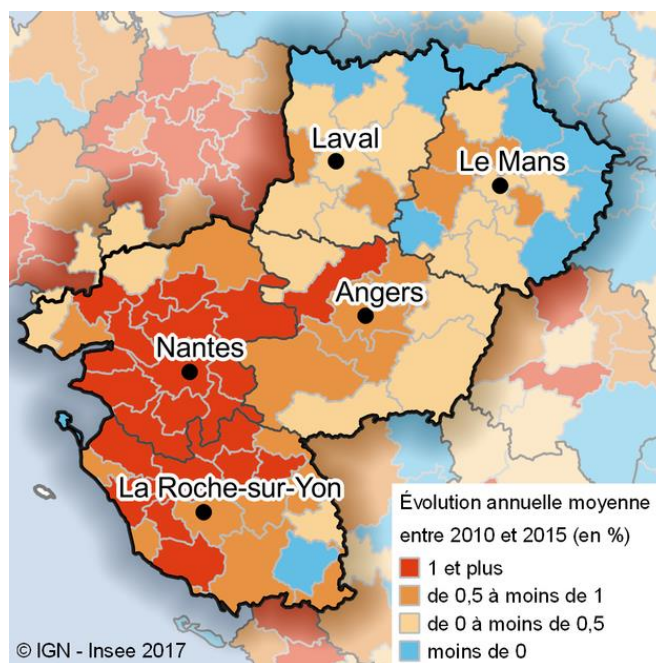
- L'apport du solde naturel se réduit significativement,
- Le solde migratoire reste à un niveau haut, même s'il devient négatif dans une majorité d'EPCI de Sarthe et en Mayenne.



Évolution du nombre de naissances, de décès et du solde naturel depuis 1975 dans les Pays de La Loire
Source Insee, statistique de l'état civil (Audition Insee)

Depuis 2013, tandis que les décès augmentent, une inflexion sur les naissances et l'espérance de vie est visible. L'espérance de vie se tasse alors qu'elle augmentait auparavant chaque année d'un trimestre. Le nombre de naissances diminue significativement et l'indice de fécondité rejoint celui de la France métropolitaine.

Avec ces deux évolutions, la région reste pourtant démographiquement dynamique. À l'opposé, sur cette même période, la croissance demeure très forte autour de la métropole nantaise, sur la côte atlantique et au nord de la Vendée. Avec une croissance supérieure à 1 % par an entre 2010 et 2015, 19 EPCI de Vendée et de Loire-Atlantique génèrent à eux seuls deux tiers de la croissance de la population des Pays de la Loire⁵.



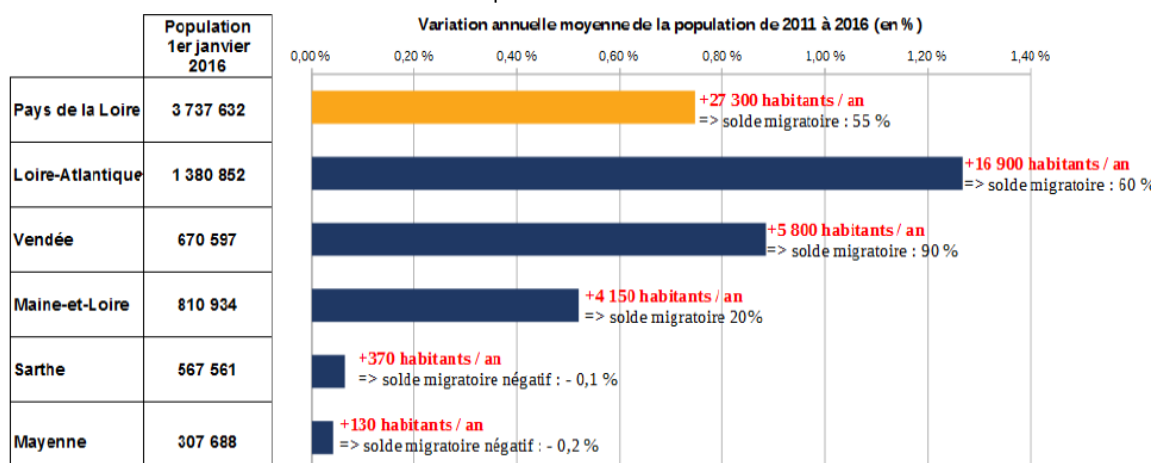
Évolution annuelle moyenne de la population par EPCI entre 2010 et 2015 (en %)
Sources : Insee, Recensements de la population (RP) 2010 et 2015,

⁵ Insee Flash Pays de la Loire, n° 78, décembre 2017

De fait, le poids du solde naturel et migratoire diffère fortement selon les intercommunalités :

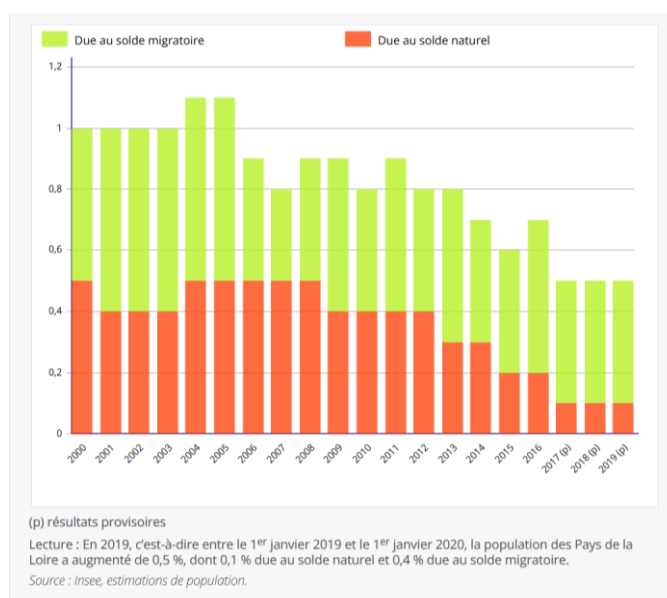
- En Loire-Atlantique, en Vendée et en Maine-et-Loire, les moteurs de la croissance de la population évoluent peu par rapport à la période 1990-2010. Et les EPCI dans lesquels la population augmente fortement ont plutôt un solde migratoire élevé et un solde naturel plus faible. Les naissances baissent particulièrement en Loire-Atlantique et Vendée.
- Le littoral vendéen conserve sa spécificité avec un solde naturel négatif et un solde migratoire positif. Ainsi, la forte croissance de la population est uniquement liée à l'attractivité de ses EPCI en bord de mer.
- En Maine-et-Loire, globalement, la croissance de la population est plus forte autour d'Angers.
- En Sarthe et en Mayenne, le solde migratoire est devenu négatif dans une majorité d'EPCI.

Ces écarts sont très nets dans une lecture interdépartementale :



Variation annuelle moyenne de la population de 2011 à 2016 (en %) - Source : Insee (audition Insee)

En conclusion, « si elle reste supérieure au niveau national, la croissance démographique dans les Pays de la Loire ralentit au cours des dernières années. Depuis cinq ans, la population augmente principalement en raison de l'excédent migratoire ».



Évolution annuelle de la population des Pays de la Loire entre 2000 et 2019 (en %) - Insee, 2019

La baisse des naissances conjuguée à la hausse des décès est à l'origine du ralentissement de la croissance, même si ces tendances semblent se stabiliser depuis 3 ans. La baisse des naissances s'explique en grande partie par le fléchissement de la fécondité, accompagné d'une diminution du nombre de femmes de 25 à 34 ans. La hausse des décès est à relier à l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité. »⁶

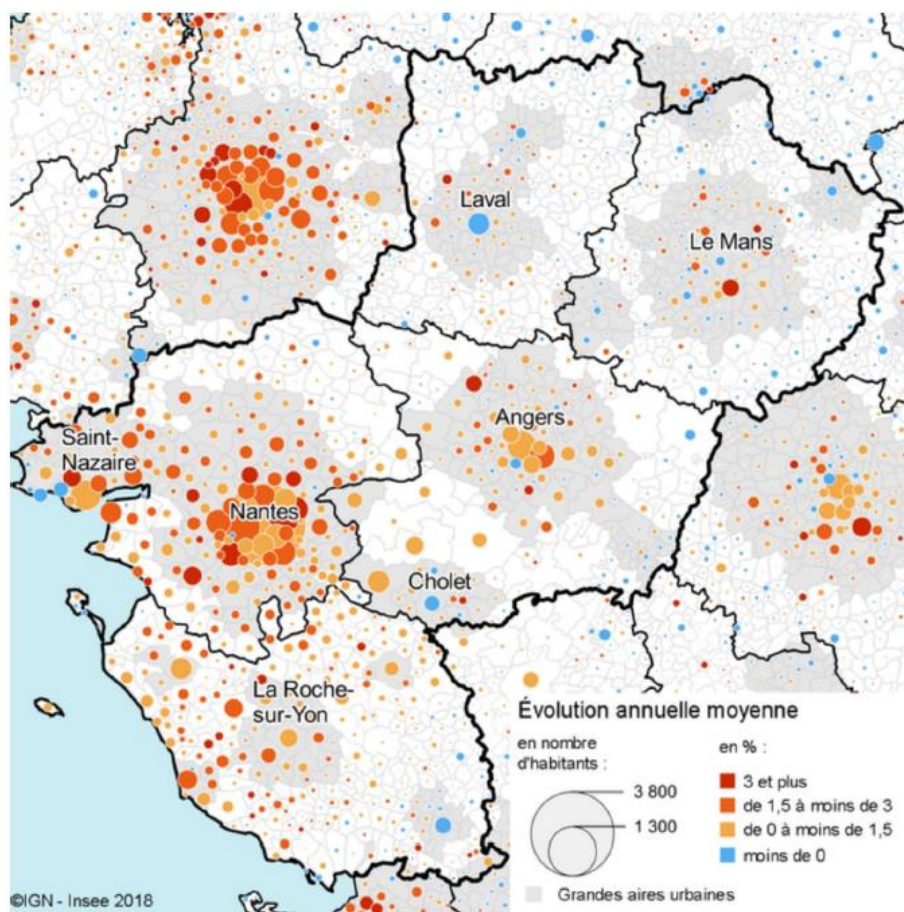
⁶ Insee, 14 janvier 2020

L'urbanisation de la population

Le phénomène, constaté au niveau national et international, est tout aussi visible en Pays de La Loire. La carte ci-dessous témoigne de la concentration de population sur les pôles urbains.

Deux éléments méritent d'être soulignés :

- Une dynamique accentuée à l'extérieur des agglomérations : la commune de Laval connaît une baisse de population, qui passe sous les 50 000 habitants, mais avec une légère hausse au niveau de l'EPCI. L'écart de dynamique entre les villes-centres et leur couronne peut être constaté sur d'autres agglomérations.
- Actuellement, le déficit migratoire des jeunes de population âgés de 17 à 22 ans et des personnes de 25 à 40 ans concerne tous les territoires de la région à l'exception des 3 plus grandes villes⁷.



Source : Évolution annuelle moyenne 2011 à 2016 – Audition Insee, 2019

Nantes, locomotive du territoire ligérien

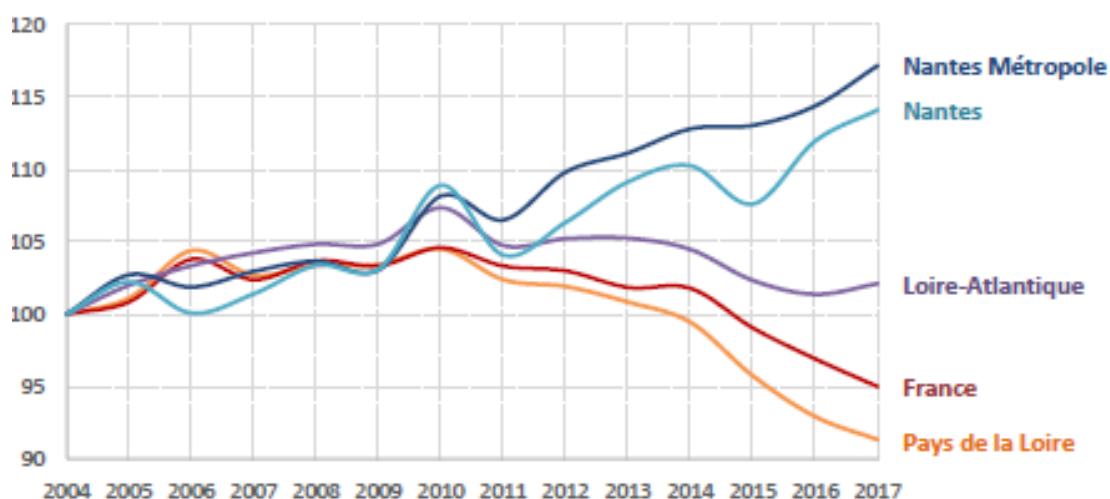
La forte augmentation et la concentration de population à l'ouest de la région, le poids prépondérant de la Loire-Atlantique sur la démographie régionale invitent à se pencher sur cette partie du territoire. Mais sur quelle portion de territoire porter le regard ? Est-ce sur celui de la métropole nantaise, de l'aire urbaine, du bassin nantais, du département de la Loire-Atlantique, en incluant des franges interdépartementales ? Ou, à l'opposé, faut-il faire abstraction de tout découpage administratif ?

La dynamique démographique sur la métropole

En Loire-Atlantique et dans l'aire urbaine de Nantes, l'actuelle dynamique démographique est inédite depuis 50 ans. La croissance sur la période 2011 - 2016 marque une nouvelle accélération. La métropole est le moteur du dynamisme démographique de l'aire urbaine⁸ : elle concourt pour 67 % à cet accroissement.

La dynamique démographique sur la métropole, se traduit par la combinaison de l'apport naturel et de l'apport migratoire :

- L'apport migratoire a connu une forte progression au cours des dernières années,
- L'apport naturel est encore en progression dans la métropole nantaise, tout particulièrement sur Nantes. Traditionnellement élevé, son évolution récente, depuis le début des années 2010 est ainsi à contre-courant des baisses du nombre de naissances dans l'Hexagone, dans la région et même en Loire-Atlantique comme le montre la figure ci-dessous.

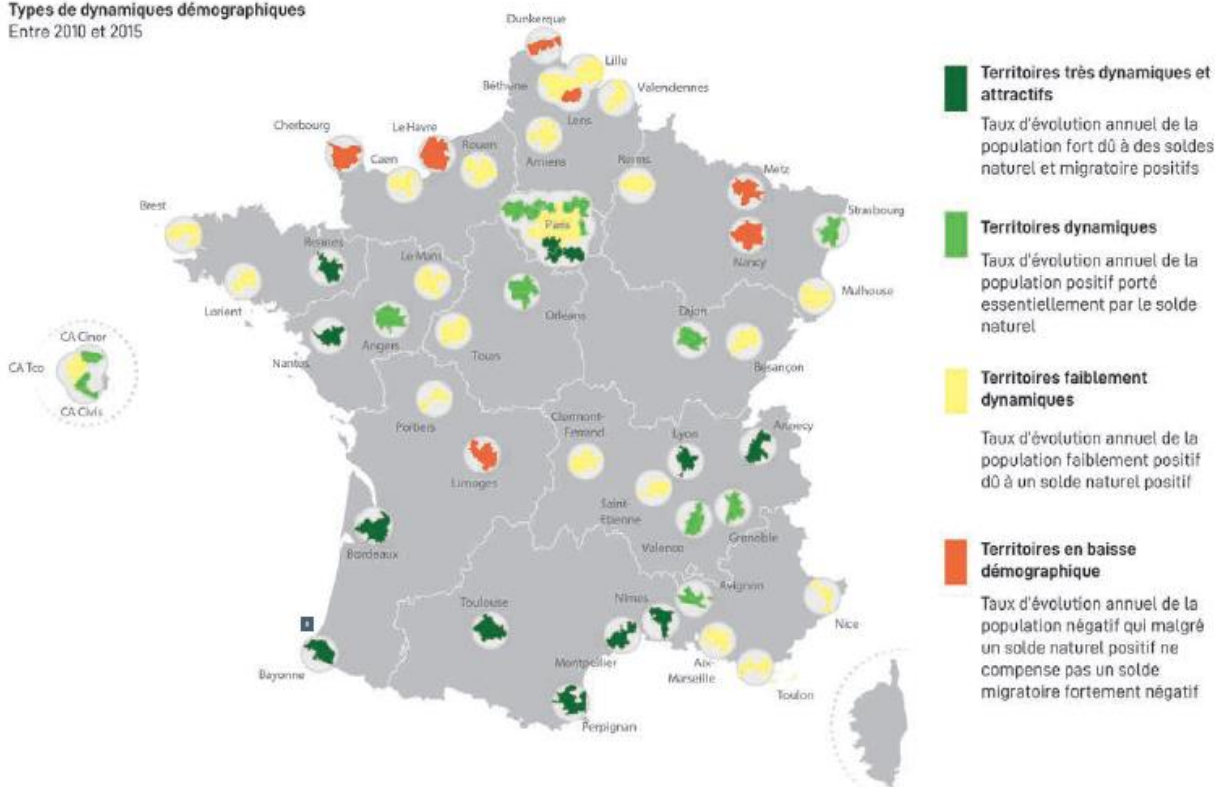


*Évolution du nombre des naissances (2004-2017), base 100 en 2004
Source : Audition Auran*

Une telle croissance démographique issue de cette combinaison d'apports (natalité et migration) est qualifiée d'équilibrée. À partir de ses deux composantes, la FAU (Fédération Française d'Urbanisme) définit quatre profils de territoire et classe, en 2019, la métropole nantaise en tant que territoire « Très dynamique et très attractif. Il s'agit d'intercommunalités ayant des taux d'évolution annuels de la population supérieurs à 0,9% – c'est-à-dire nettement supérieur à la moyenne et révélant une forme de dynamisme - et des soldes naturels et surtout migratoires positifs – révélant une forme d'attractivité ».

⁸ Une « aire urbaine », notion statistique de l'Insee, est constituée d'un pôle urbain, ici Nantes Métropole, et de sa couronne périurbaine. Cette dernière comprend les communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

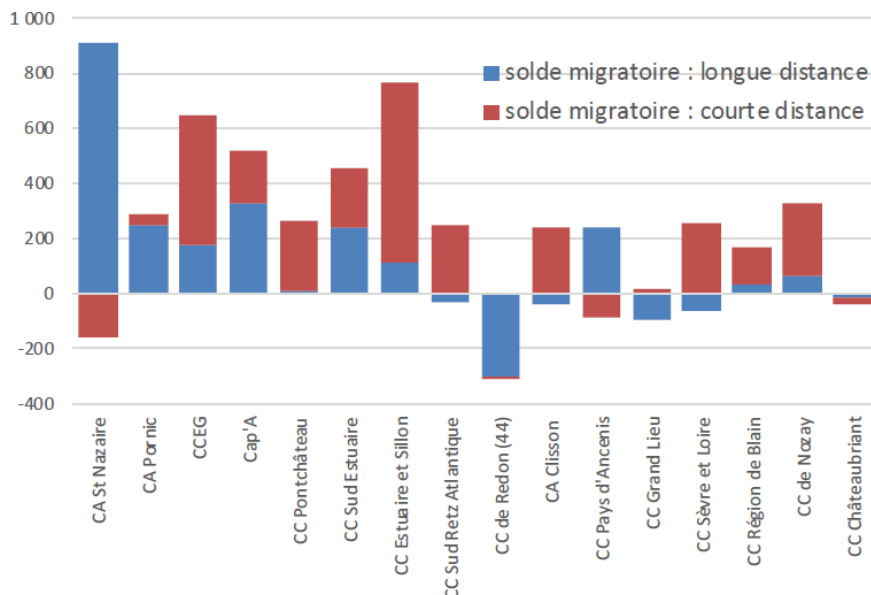
Types de dynamiques démographiques
Entre 2010 et 2015



Type de dynamiques démographiques entre 2010 et 2015, *Observ'agglomération 2018*, publication FAU, juin 2019

Les liens de la Métropole avec ses territoires voisins

Le dynamisme démographique de l'aire urbaine de Nantes profite aussi bien à la métropole nantaise (les migrations de longue distance se concentrent sur la "ville-centre") qu'à la couronne périurbaine (l'apport migratoire courte distance de la couronne provient de la métropole hors Nantes (74%) et de Nantes (26 %)⁹.



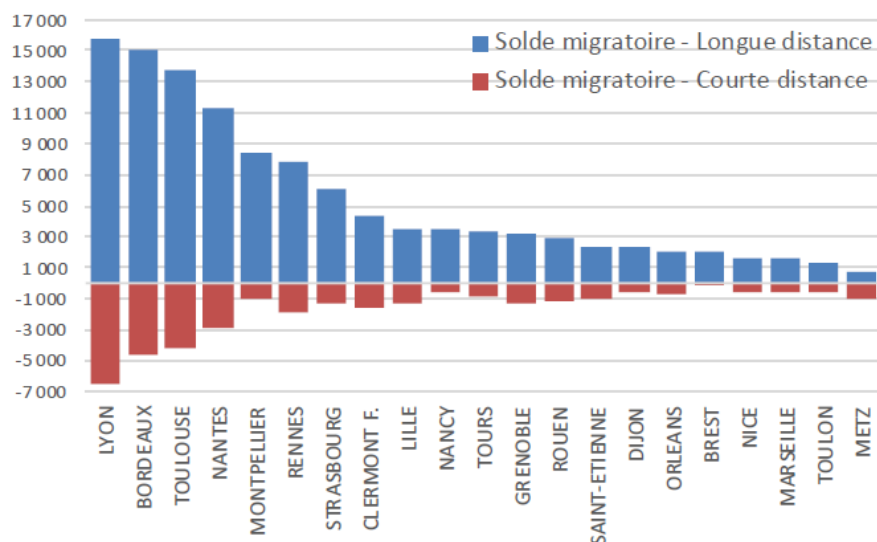
Décomposition des soldes migratoires longue et courte distances hors Nantes Métropole.
(CCEG : Communauté de communes Erdre et Gèvres ; Cap'A : Cap Atlantique)
Source : Auran, Audition CESER

⁹ Audition Auran Les migrations longue distance (impliquant un changement d'aire urbaine) ou courte distance (personne changeant de territoire au sein de l'aire urbaine). » Définition de l'Auran, *Aire urbaine de Nantes : une forte croissance démographique durablement installée !*

La dynamique de Nantes Métropole est importante et elle ne se fait pas au détriment des EPCI voisins. Cette croissance lui permet juste de maintenir son poids démographique.

Deux phénomènes simultanés apparaissent dans les métropoles françaises liés aux mouvements de migrations résidentielles :

- Elles enregistrent des déficits migratoires sur les courtes distances
- Les excédents migratoires des métropoles sont issus exclusivement des migrations longue distance



*Décomposition des soldes migratoires des métropoles françaises (Migrations longue et courte distances)
Source : Auran, Audition CESER*

La dynamique locale du bassin nantais permet juste à la métropole de maintenir son poids, son volume de population mais sans aspirer celui d'autres territoires. La dynamique de Nantes Métropole est importante et elle ne se fait pas au détriment des EPCI voisins. La dynamique locale est partagée avec les territoires environnants, jusqu'en Vendée. L'organisation singulière des flux de populations apparaît plus équilibrée qu'ailleurs. La dynamique migratoire de la métropole n'est pas en concurrence avec celles de sa couronne périurbaine¹⁰. Cette dynamique locale traverse tous les territoires et s'observe sur tout son voisinage.

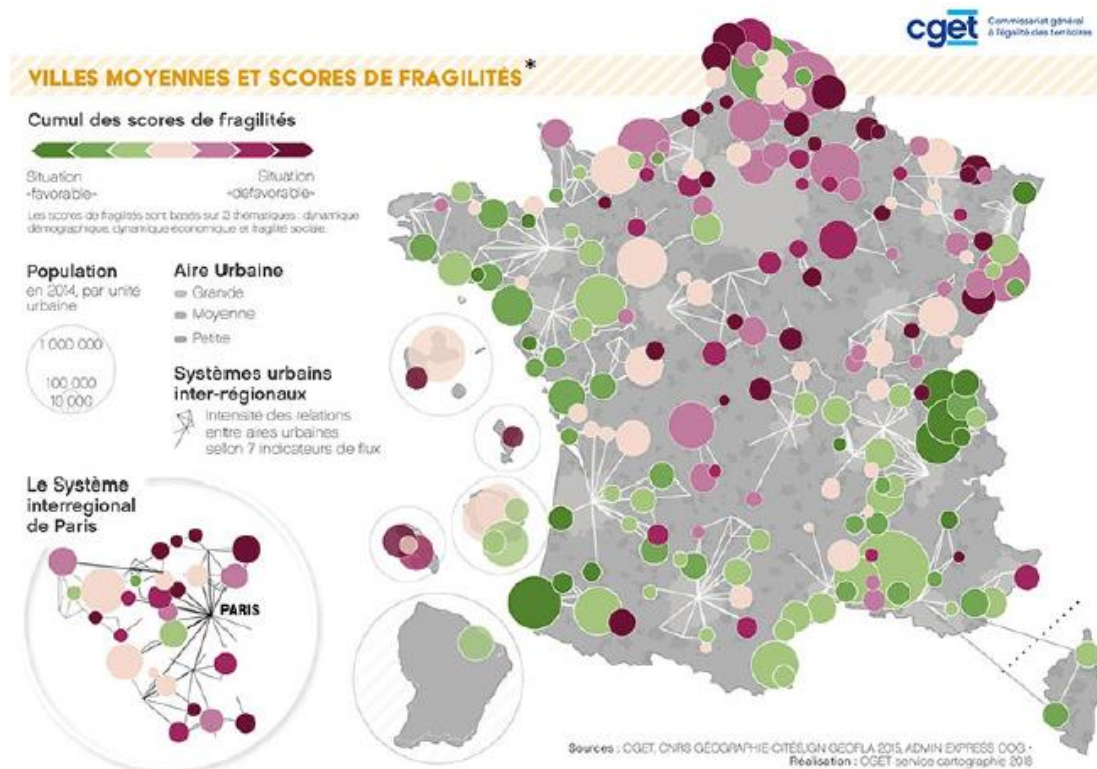
Les singularités selon les scores de fragilité

Une étude du CGET publiée en 2018 (Audition Auran) montre que les villes moyennes « proches » de la métropole nantaise et de son aire d'influence sont toutes dans des « situations favorables » selon le Score de fragilité ¹¹, c'est à dire qu'elles sont aussi :

- En croissance de population,
- En croissance d'emploi,
- Avec un taux de pauvreté plus faible.

¹⁰ Périurbanisation : Urbanisation autour de la ville, plus ou moins synonyme de grande banlieue. Les limites avec l'espace rural sont souvent difficiles à tracer. La périurbanisation se traduit généralement par un étalement urbain autour de l'agglomération. Le terme de rurbanisation, très proche, met davantage l'accent sur l'intégration d'un espace rural dans un ensemble urbain. *Wikiterritorial du CNFPT*

¹¹ Scores de fragilité : Chaque ville moyenne a été analysée au regard de son dynamisme démographique (taux de croissance 2008-2013), économique (taux de croissance 2008-2013) et la fragilité sociale (taux de pauvreté).



Scores de fragilité des villes moyennes proches de la métropole nantaise (2018) Source : CGET, Audition Auran

L'attractivité des Pays de la Loire

Quelle définition apporter à l'attractivité ? C'est le fait pour un individu ou une famille, ou une entreprise, ou un acteur public ou parapublic, de choisir une domiciliation dans un territoire donné, le plus durablement possible. Plusieurs paramètres peuvent entrer en ligne de compte : les conditions de vie, les qualifications, les conditions d'emplois, l'accès aux services, le niveau des infrastructures et équipements, la facilité des voies d'accès, la géographie et le cadre de vie, la culture, ...¹² De manière pragmatique, le mot est employé dès lors que les conditions sociales, économiques et environnementales se révèlent favorables.

Toutefois, au regard des crises (sanitaires, écologiques, sociales, démocratiques ...), la résilience ne devrait-elle pas devenir également un paramètre de cette attractivité ? Elle suppose de surmonter les chocs, de s'adapter mais aussi de se transformer.

Le phénomène de métropolisation

Selon Hervé Patureau de l'Auran, la croissance démographique croise une dynamique économique locale favorable, créatrice d'emplois, sur la métropole nantaise : elleregistre une hausse régulière et importante de l'emploi salarié privé¹³, avec un taux de chômage faible¹⁴. Quand l'économie locale crée de l'emploi, cela génère naturellement des flux de population, surtout quand l'économie locale ne dispose pas toujours d'une main d'œuvre suffisante (import

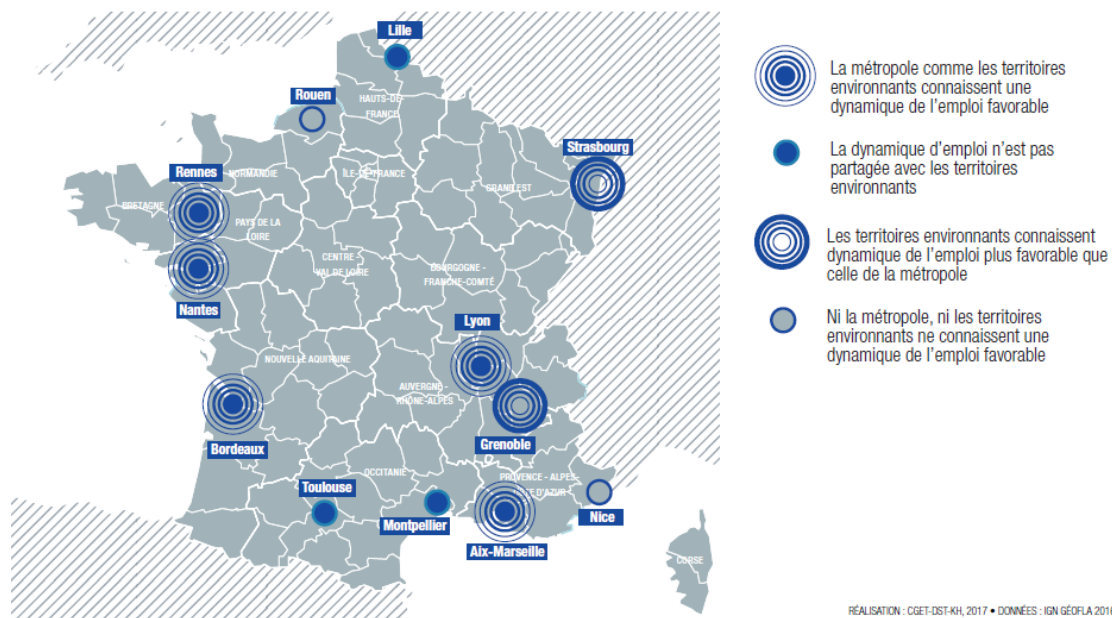
¹² Voir *L'attractivité des territoires, un concept multidimensionnel*, Jacques Poirot et Hubert Gérardin, Mondes en développement n°149, 2010 ; *Attractivité des territoires, où est le bien vivre ?* Fiona Ottaviani, La Gazette des Communes, 15 novembre 2018

¹³ « Avec 283 577 emplois salariés privés au 31 mars 2019, la métropole est marquée par une hausse régulière et importante de l'emploi privé : 17 trimestres consécutifs d'augmentation, avec une hausse de 7 800 emplois rien qu'en 2018 » (Audition Auran).

¹⁴ Au 1^{er} trimestre 2019, le taux de chômage de la zone d'emploi de Nantes est de 6.6 % (Audition Auran).

de main d'œuvre) ou adaptée (import de compétences). Néanmoins, c'est tout le territoire qui en bénéficie, non pas seulement la ville-centre. Dans le cas de la métropole nantaise, les territoires avoisinants bénéficient de cet effet d'attractivité, en complémentarité, de manière globale et homogène, contrairement aux villes de Strasbourg, Grenoble, Lille, Montpellier, Toulouse ou Nice.

Carte 1 – Dynamique de l'emploi dans les métropoles et dans les territoires avoisinants : des situations différenciées



Source : CGET/France Stratégie

CGET Note d'analyse - Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants Novembre 2017 p1 (Audition Auran)

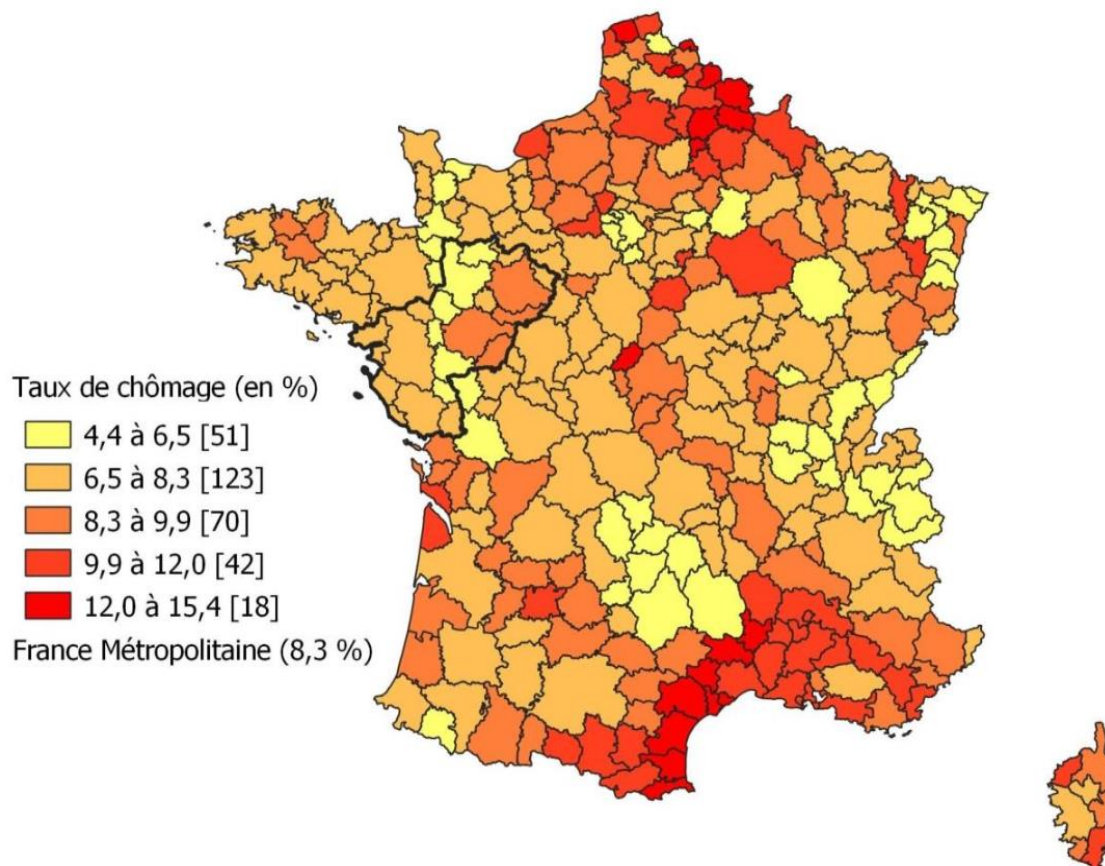
Constaté aussi bien sur Angers, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Mans ou Nantes, avec des ampleurs et impacts différents, le processus de métropolisation désigne le mouvement de polarisation de plusieurs agrégats (populations, activités, fonctions, valeurs) dans des ensembles urbains de grande taille. Il concerne ainsi des agglomérations dans leurs formes et dans leurs fonctions. Ce processus est à la fois un mouvement de polarisation et un écosystème qui résulte de mécanismes, de décisions sociales ou économiques (chefs d'entreprises, citoyens, ...) et de choix politiques. La métropolisation est la somme de dynamiques socio-économiques locales, d'opportunités, d'actions citoyennes et de décisions politiques combinées dans une alchimie toujours difficile à qualifier. Processus de long cours et d'intensité variable, il diffère d'une agglomération, d'une métropole à l'autre.

Il convient de bien distinguer la métropole de la métropolisation. La métropole est une construction juridique récente. La métropolisation quant à elle est engagée de longue date ; il s'agit d'un mécanisme socio-économique, issu d'une combinaison de plusieurs dynamiques qui s'accompagne d'effets positifs pour le territoire qui apparaissent plus partagés qu'ailleurs.

Comment organiser, comment réguler cette métropolisation et ses enjeux qui se situent sur des périmètres étendus comme l'habitat, la mobilité, l'énergie, l'alimentation... Par ailleurs, comment lutter contre les effets négatifs : congestion des transports, pollutions, inégalités (gentrification versus ghettoïsation), extrême densification, destruction de terres agricoles et naturelles, déséquilibre des territoires au plan régional et national ... ? Ils ne peuvent être gérés à des échelles administratives ordinaires et concernent l'organisation des politiques publiques. Et si la question n'était pas celle du périmètre, mais plutôt celle des incitations aux collaborations entre les territoires, des collaborations multi-acteurs, multi-échelles ?

Les dynamiques des territoires en Région

A priori à rebours du phénomène décrit plus haut, et en réalité plutôt en complément, ne perdons pas de vue que les territoires les plus attractifs et dynamiques ne résident en fait pas dans les métropoles et aires urbaines les plus importantes. Les statistiques de l'emploi et du taux de chômage représentent des indicateurs intéressants pour jauger du dynamisme des territoires. En Pays de la Loire, le taux de chômage apparaît le plus bas sur l'arc qui part des Herbiers vers Mayenne, en passant par Cholet, Ancenis et Laval, à un niveau inférieur ou égal à 6,5% au 3^{ème} trimestre 2019 selon la Direccte. Bref, des villes moyennes, voire des petites villes ou des territoires ruraux s'en sortent très bien aussi.¹⁵

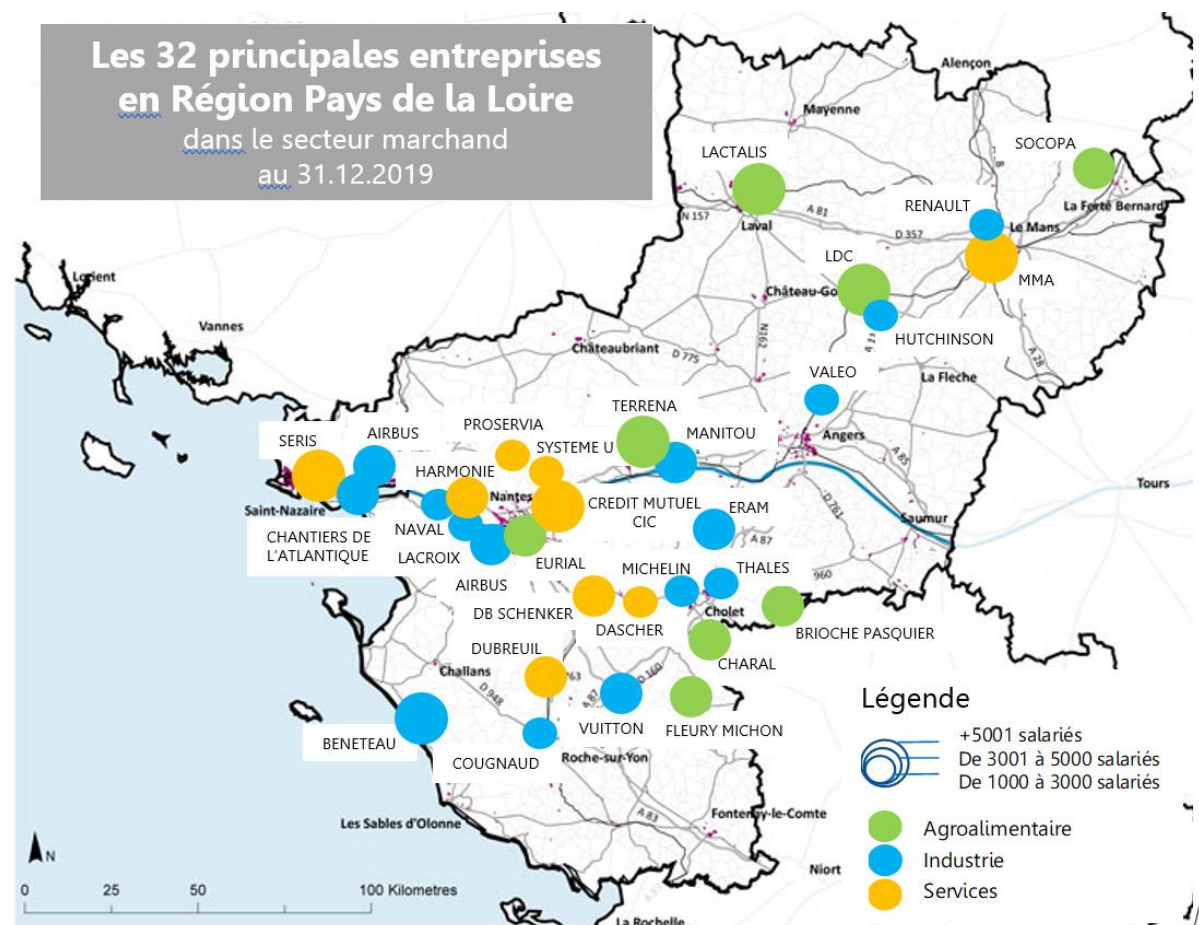


*Taux de chômage par zones d'emploi, 3^{ème} trimestre 2019
Direccte Pays de la Loire*

Des explications différenciées apportent un éclairage qui permet de nuancer le constat, avec des ingrédients divers : un maillage de TPE et PME, une sous-traitance avec des grands donneurs d'ordre régionaux nationaux ou internationaux, des spécialisations industrielles et commerciales (construction navale, meubles, chaussures, équipements industriels, numérique, ...), et aussi un manque de population. Comme l'affirme l'universitaire Olivier Bouba-Olga, « la capacité de création de richesses, d'innovation et d'insertion dans l'économie mondiale n'est pas l'apanage des seules métropoles. »¹⁶

¹⁵ Relire sur le sujet les nombreux articles parus dans la presse. *Les Herbiers, en Vendée, cherchent salariés désespérément*, Elise Barthet, Le Monde, 17 février 2018. *La Mayenne, ce département qui regorge d'emplois et peine à trouver de la main d'œuvre*, L'Express, 21 septembre 2018. *Maine-et-Loire : le recrutement difficile de la main d'œuvre locale*, Ouest France, 8 septembre 2019.

¹⁶ *Pour un nouveau récit territorial*, Olivier Bouba-Olga, Collection Les Conférences POPSU, 27 août 2019, Université de Poitiers. « Depuis plusieurs années, l'attention s'est portée sur les métropoles, considérées comme les lieux essentiels de création de richesses et d'emplois, compte tenu de leur attractivité vis-à-vis des « talents » de demain et de leur capacité d'innovation. Ce récit métropolitain, aussi séduisant soit-il, ne résiste pas à l'épreuve des faits ; la capacité de création de richesses, d'innovation et d'insertion dans l'économie mondiale n'est pas l'apanage des seules métropoles. Il semble dès lors important d'analyser les autres catégories de territoires pour montrer ce qui



Sources : IGN, Pôle Emploi, API Ouest France, Journal des Entreprises, ORES

D'un côté de multiples TPE, PME et ETI réparties sur le territoire, avec des grands donneurs d'ordre, et d'autre part, la complémentarité d'une quinzaine de filières d'activités économiques permettent de faire émerger un maillage qui contribue à l'attractivité du territoire dans les périodes favorables et qui constituent un atout indéniable de résilience quand les vents se trouvent contraires.

s'y passe, identifier les problèmes et les opportunités auxquels font face les acteurs, ainsi que les réponses à apporter en termes d'action publique. »

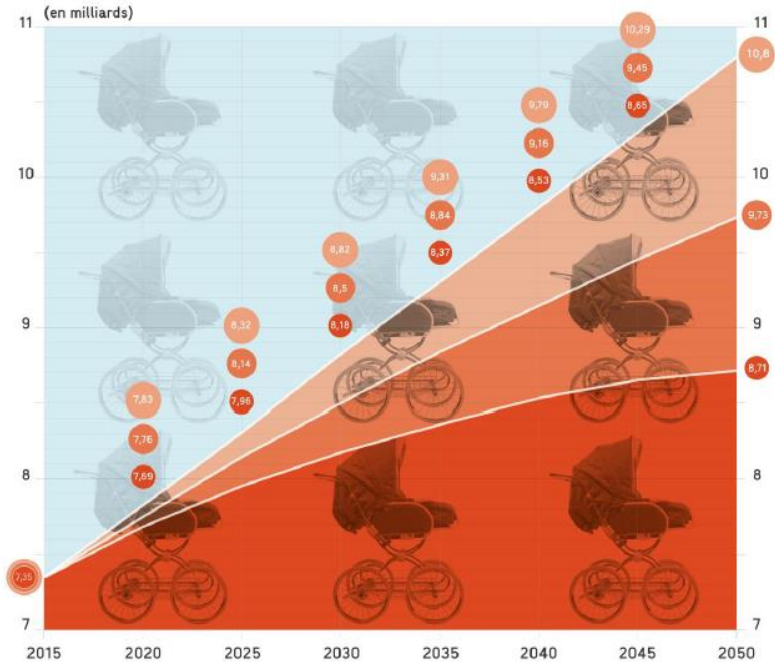
1.2. La population à l'horizon 2050

FOCUS : le contexte mondial d'évolution de la population

Deux grandes tendances mondiales se dégagent : la croissance de la population (+2,5 milliards, soit près de 10 milliards de personnes habitant la planète dans le scénario médian) et le vieillissement universel selon Virginie Raisson Victor, géographe et géopoliticienne. L'ONU présente une approche par scénario :

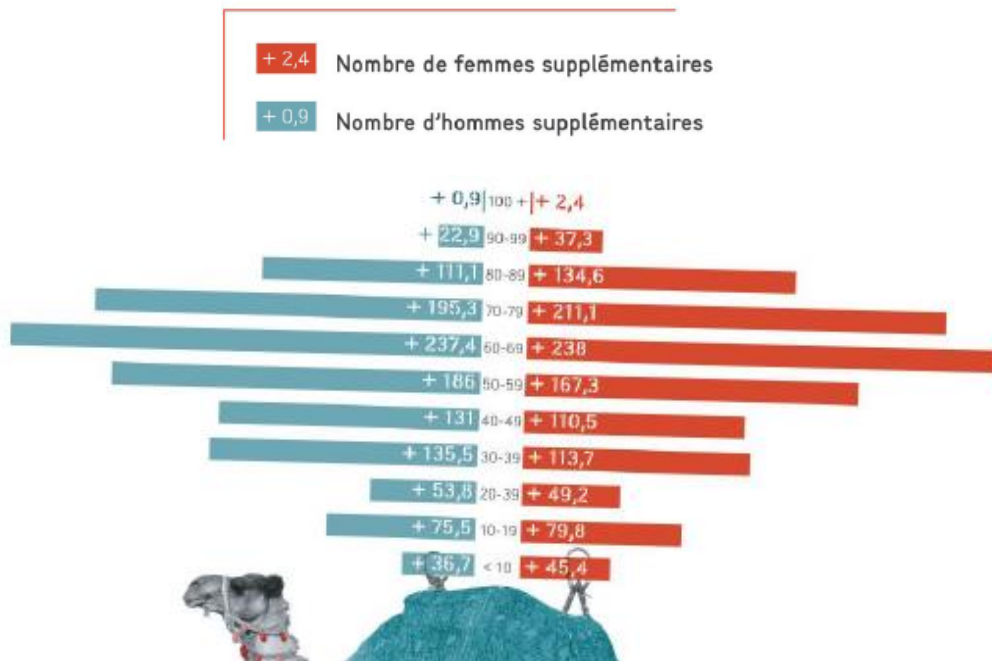
TROIS SCÉNARIOS DE CROISSANCE POUR LA POPULATION MONDIALE, de 2015 à 2050

- Scénario haut
- Scénario médian
- Scénario bas



Le laboratoire du Lépac s'est interrogé pour comprendre qui sont ces 2,5 milliards de personnes supplémentaires. La méthode employée permet de regarder l'évolution de la population mondiale par tranche d'âge en superposant les pyramides de 2015 et celle projetée en 2050.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION MONDIALE PAR TRANCHE D'ÂGE, entre 2015 et 2050 (en millions)



L'analyse de la projection par tranche d'âge permet de comprendre la croissance démographique. Dans la presse, souvent, l'augmentation de population est traitée comme si "le problème" allait venir de ces personnes

supplémentaires d'ici à 2050, en l'attribuant à la natalité en Afrique ou à l'essor de la population en Inde. En réalité, la plus grande augmentation d'ici 2050 provient de populations déjà nées dans les années 80, 90, et début 2000. On constate ainsi un rétrécissement par le bas de la pyramide. Pour quelles raisons ?

- Le taux de fécondité baisse partout (à part quelques exceptions). Il est déjà stabilisé en Inde (2.1) et bien en-deçà de 2 dans de nombreux pays ;
- L'allongement de l'espérance de vie : plus 30 ans estimés en moyenne à horizon 2050 et sur une population nombreuse (baby-boom) ;
- Le vieillissement généralisé de la population mondiale, qui va être encore plus marqué dans certains pays (ex. : la Chine), et le non-renouvellement des générations.

« Le vieillissement est une conséquence de la transition démographique. Jusqu'à présent, il a surtout touché les pays du Nord, dont la fécondité et la mortalité ont beaucoup baissé, mais il commence à toucher les pays du Sud et devrait être l'un des grands changements sociaux de l'humanité au cours du XXI^e siècle. » Selon Virginie Raison Victor, dans les trois scénarios qui ont été établis, la croissance démographique en Afrique, en Afrique de l'Ouest notamment, aurait été surestimée. Et les récentes études mettent en avant un recul de la fécondité en Inde. Aujourd'hui, les projections de l'évolution de la population mondiale se situent plutôt entre le scénario bas et le scénario médian.

En France et en Pays de la Loire : des tendances et des nuances

Un des partis pris de l'étude vise à retenir le scénario central de l'Insee, tout en étant conscient que le scénario bas devient de plus en plus probable ; néanmoins, dans les deux scénarii les tendances de long terme peuvent rester pertinentes.

Si les tendances récentes en termes de fécondité, mortalité et migrations se poursuivaient à l'horizon 2050, toutes les régions métropolitaines connaîtraient une augmentation et un vieillissement de leur population¹⁷ :

- La population augmenterait dans chaque région de la métropole ;
- Par ailleurs, la hausse de population serait cependant limitée par l'arrivée progressive aux âges de forte mortalité des générations nombreuses du baby-boom (nées entre 1945 et 1975¹⁸) ;
- Enfin, la proportion de personnes âgées augmenterait dans la population. Ainsi, le vieillissement démographique concernerait toutes les régions.

Ces évolutions de croissance limitée dans le temps et de vieillissement seraient très hétérogènes à l'intérieur de l'Hexagone. La croissance demeurerait plus prononcée à l'Ouest et au Sud en raison d'un solde migratoire avec les autres territoires français ou étrangers nettement excédentaire¹⁹. À ce propos, dans ces projections, relevons qu'aucune variante sensiblement modifiée n'est prise en compte, comme par exemple un flux migratoire massif, du fait des impacts du changement climatique.

En Pays de La Loire, quelles formes (taille et structure) les tendances de croissance, de concentration de population et de vieillissement de la population, prendraient-elles ?

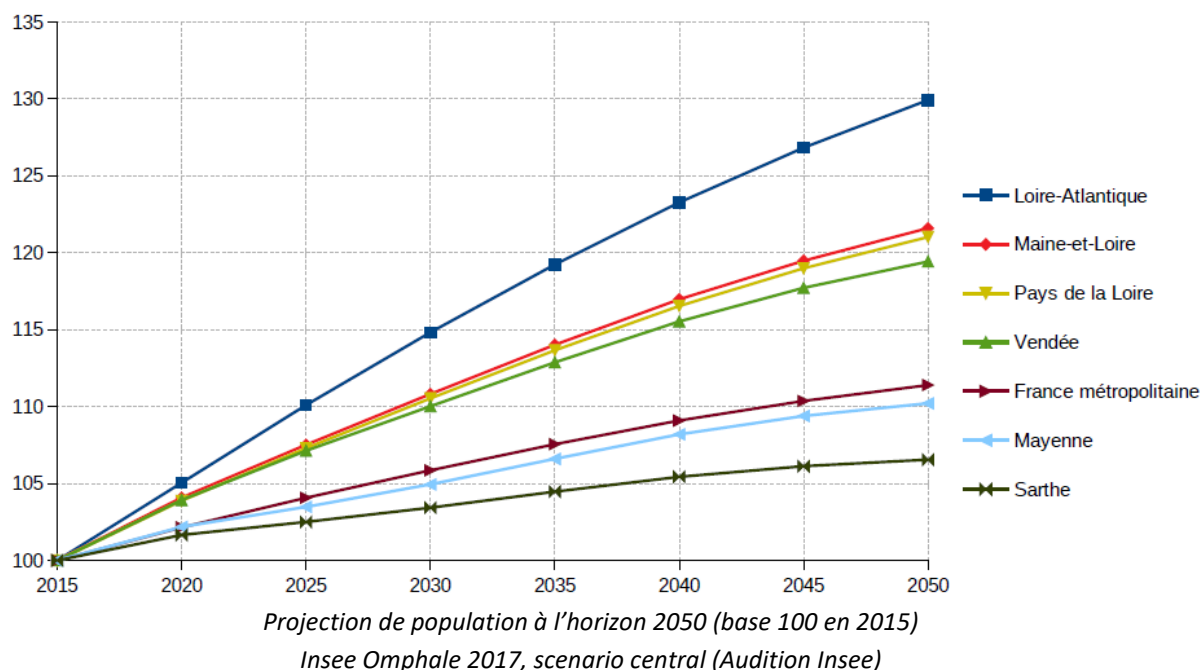
¹⁷ Insee Première n° 1652, juin 2017

¹⁸ Ou nées entre 1942 et 1973 dans autre publication : Insee Flash Pays de La Loire n° 67, juin 2017

¹⁹ Le scénario central de l'Insee situe à 100 000 les personnes arrivant par migration en France (regroupement familial, étudiants, à titre économique, à titre humanitaire dont demandeurs d'asile).

L'augmentation de population ligérienne se poursuivrait

La population de la métropole française augmenterait, selon le scénario central, de 8,2 millions d'habitants (passant de 65,8 millions en 2013 à 74 millions en 2050). En Pays de la Loire, le scénario central tablerait sur 4,5 millions d'habitants en 2050, soit 840 000 de plus qu'en 2013 (3,6 millions). Dans ce scénario, les Pays de la Loire représentent la région qui gagne le plus de population.



En 2050, la hausse de population serait limitée dans toutes les régions métropolitaines par l'arrivée progressive des générations nombreuses du baby-boom aux âges de forte mortalité (les décès excéderaient les naissances dans la plupart des régions atténuant ainsi la croissance démographique) et la contribution du solde naturel à la croissance de la population se réduirait très nettement d'ici 2050²⁰.

De même, en Pays de La Loire, le solde naturel se réduirait fortement mais resterait toutefois positif : en 2050, 350000 femmes seraient âgées de 25 à 39 ans, tranche d'âge la plus féconde, soit une hausse de 0,2 % en moyenne annuelle depuis 2013, alors que leur nombre serait stable en moyenne nationale.

À noter que seules trois autres régions présenteraient un solde naturel positif à l'horizon 2050. En Auvergne-Rhône-Alpes comme en Pays de La Loire, il se cumulerait avec un solde migratoire positif, alors qu'il se conjuguerait à un déficit migratoire en Île-de-France et dans les Hauts-de-France.

Cette croissance serait toujours portée par le solde migratoire :

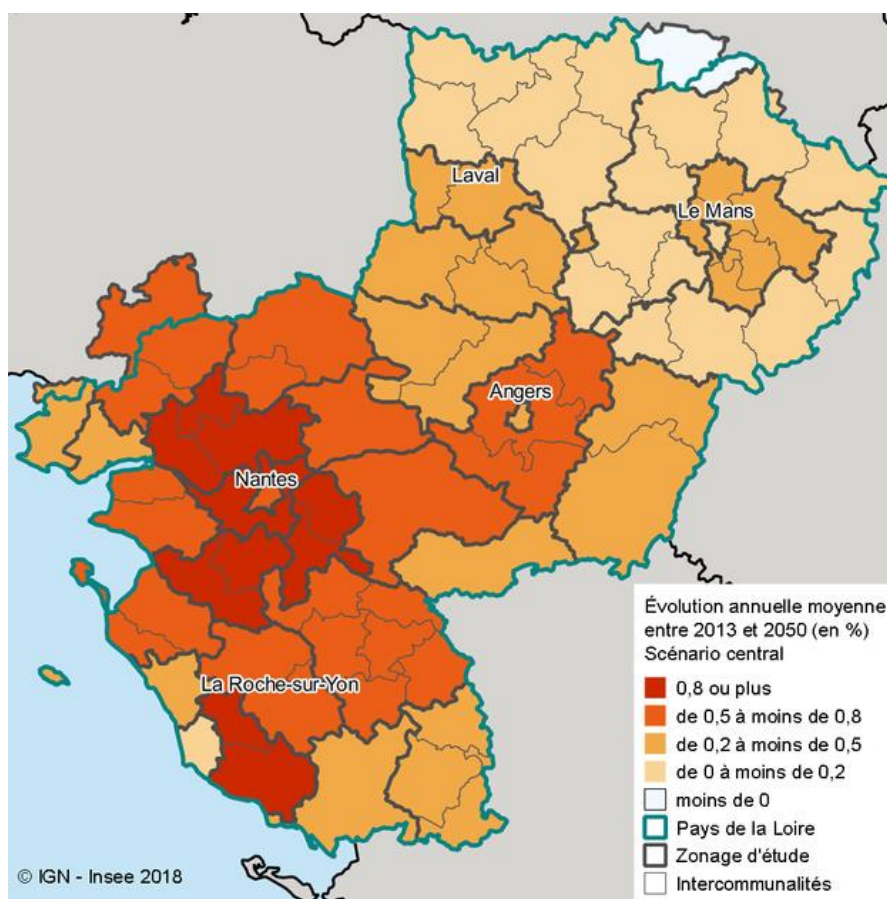
- Deux tiers de la croissance seraient issus des flux migratoires. Ils seraient portés par les plus jeunes : les 65 ans ou plus ne représenteraient que 10 % de l'excédent migratoire,
- Un tiers proviendrait du solde naturel.

Au total, en Pays de La Loire, la croissance de la population ralentirait (+ 0,56 % en moyenne chaque année entre 2013 et 2050, après + 0,84 % entre 2008 et 2013²¹) tout en restant néanmoins plus dynamique qu'en France métropolitaine (+ 0,32 % par an entre 2013 et 2050)²².

²⁰ Insee Première n° 1652, juin 2017

²¹ Insee Flash Pays de La Loire n° 67, juin 2017. Données différentes dans Insee Analyses Pays de La Loire n° 61, juin 2018 : En Pays de La Loire, « la croissance de la population ralentirait : + 0,54 % par an entre 2013 et 2050, après + 0,83 % entre 2008 et 2013.

²² Insee Analyses Pays de La Loire n° 61, juin 2018



*Évolution annuelle moyenne de population entre 2013 et 2050 selon le scénario central (en %)
Insee, Omphale 2017 – Scénario central, géographie au 1^{er} janvier 2017
(Insee Analyses Pays de La Loire n° 61 Juin 2018, Audition Insee)*

Avec des contrastes selon les départements

Pour chacun des départements, des contrastes apparaîtraient : chaque département présenterait des niveaux et des moteurs d'accroissement de population qui lui sont propres, même si tous les départements gagneraient de la population. Les plus fortes croissances de population se concentreraient sur la Loire-Atlantique, et, dans une moindre mesure le Maine-et-Loire et la Vendée.

La Loire-Atlantique resterait un des départements les plus dynamiques de France métropolitaine, avec une croissance soutenue à part égale par le solde naturel et le solde migratoire. Elle contribuerait pour plus de la moitié à la croissance régionale (+ 445 000 habitants entre 2013 et 2050).

En Maine-et-Loire, l'accroissement de la population se maintiendrait à un niveau proche de la période récente, également grâce aux soldes naturel et migratoire.

En Vendée, en revanche, l'accroissement de la population serait exclusivement porté par le solde migratoire, le solde naturel devenant négatif. Il s'agit du département de la région qui connaîtrait le ralentissement de croissance de population le plus marqué, tout en restant dynamique. L'attractivité du littoral pour les seniors pèserait fortement sur le solde migratoire et par ricochet sur le solde naturel. Ainsi, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus passerait à 36 %. La moyenne d'âge des Vendéens serait supérieure à la moyenne régionale : 49,5 ans contre 45 ans.

La Mayenne et la Sarthe connaîtraient une croissance moindre, respectivement + 0,27 % et + 0,17 % en moyenne par an entre 2013 et 2050, en deçà de la moyenne nationale. Elle serait à la fois due au solde naturel et aux migrations. En Mayenne, les dernières estimations de population montrent un infléchissement de tendance et une stabilisation de la population, non prises en compte dans les présentes projections. Les prochaines estimations permettront de confirmer ou non cette inflexion.

Evolution de la population entre 2013 et 2050

	Population (en milliers)		Taux de croissance annuel moyen entre 2008 et 2013 (en %)	Taux de croissance annuel moyen entre 2013 et 2050 (en %)	Dont solde naturel	Dont solde migratoire	Part des 65 ans ou plus (en %)	
	2013	2050					2013	2050
Loire-Atlantique	1 329	1 774	1.13	0.78	0.37	0.41	16.2	25.0
Maine et Loire	800	985	0.65	0.56	0.34	0.22	17.4	26.1
Mayenne	308	339	0.30	0.27	0.11	0.15	19.3	29.5
Sarthe	569	606	0.34	0.17	0.06	0.11	19.1	29.8
Vendée	656	796	1.22	0.53	-0.22	0.75	20.7	35.7
Pays de la Loire	3 661	4 500	0.84	0.56	0.20	0.36	18.0	28.1
France métropolitaine	63 698	71 628	0.50	0.32	0.22	0.10	17.7	27.3

Source : Insee Flash Pays de La Loire n° 67, Omphale 2017, scénario central, juin 2017

L'urbanisation s'accroîtrait

La concentration de population se poursuivrait dans les agglomérations de Nantes, Angers et le Mans²³. Selon le scénario central, la dynamique démographique des trois plus grandes agglomérations régionales resterait plus accentuée en dehors des villes-centres, ce qui pose la question de l'étalement urbain. Néanmoins, l'écart de croissance entre la ville-centre et le reste de l'agglomération se resserrerait, laissant penser à une nouvelle densification des villes d'Angers et de Nantes. Selon le scénario central, l'écart de croissance entre Nantes et le reste de la métropole passerait de 0,6 point sur la période 2008-2013 à 0,2 point sur la période 2013-2050. Les écarts seraient similaires entre Angers et le reste du SCoT du Pôle métropolitain Loire Angers. Entre Le Mans et le reste du SCoT mançais, l'écart passerait de 0,6 point à 0,4 point.

Pour le solde naturel, les augmentations de population dans les villes de Nantes, Angers, Le Mans reposeraient sur l'excédent des naissances sur les décès. Ce solde naturel diminuerait cependant à partir de 2035 avec l'augmentation des décès des plus âgés de la génération baby-boom, constat partagé au niveau France métropolitaine.

Pour le solde migratoire, à l'inverse, au seul jeu des déménagements, ces grandes villes perdraient des habitants sur l'ensemble de la période. Les arrivées d'étudiants de 17 à 22 ans ne compenseraient pas les départs des actifs de 25 à 40 ans. Ce solde migratoire négatif constituerait un point commun à toutes les plus grandes villes de France métropolitaine.

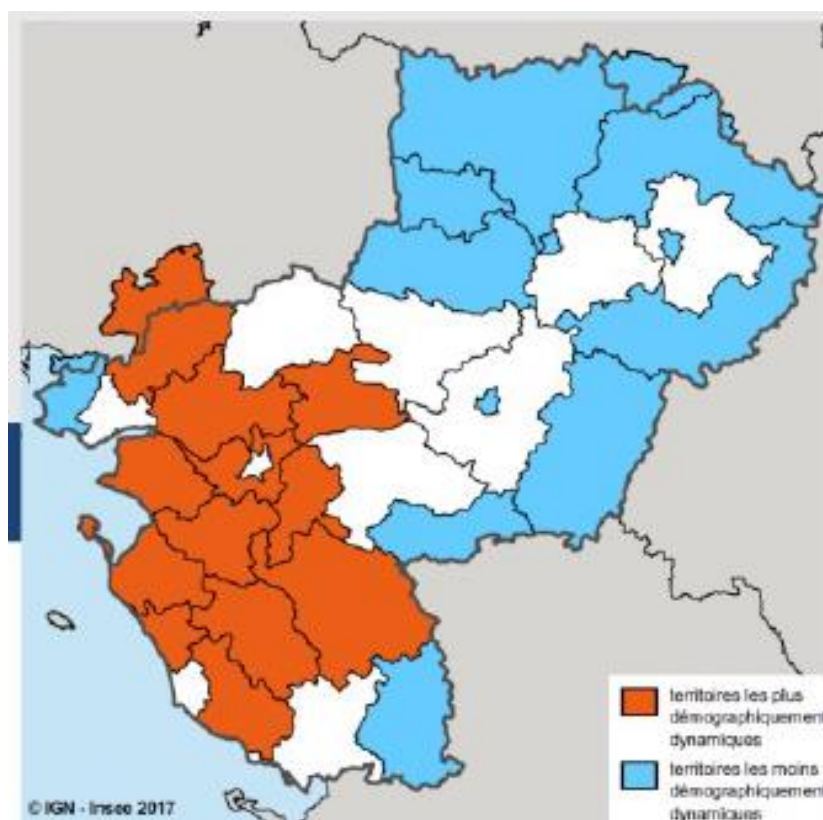
La littoralisation prendrait de l'ampleur

Les évolutions contrastées de territoires, au-delà de l'urbanisation, s'expriment aussi par l'attraction vers la côte atlantique.

Nous retrouvons ainsi la polarisation historique de croissance évoquée précédemment entre deux groupes de territoires : supérieure à la croissance régionale dans 12 territoires à l'ouest de la Région (repérés en orange dans

²³ Insee Analyses Pays de La Loire n° 61, juin 2018. Couronne : La couronne recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain. Ce sont des communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci (Insee)

la carte ci-dessous) et atone dans 12 autres territoires (repérés en bleu) principalement situés à l'est (constat sur la période la plus récente).



Source : Audition Insee

Base projection à 2050 des territoires les plus et les moins dynamiques démographiquement

Selon le scénario central de projection, la croissance demeurerait forte dans le premier groupe tandis qu'elle serait faible dans les territoires actuellement les moins dynamiques démographiquement²⁴. Ainsi, le poids des deux groupes de territoires serait déséquilibré en 2050 :

- les plus dynamiques représenteraient 38 % de la population régionale,
- les moins dynamiques 29 %.

Et, en 2013, ils représentaient chacun un tiers de la population régionale.

La séniorisation de la population ligérienne, un phénomène structurant

Les arguments suivants sont rédigés sous réserve des évolutions récentes de l'épidémie Covid19, qui paraît affecter les personnes âgées dans une proportion plus importante.²⁵

Dans toutes les régions, le nombre de « seniors » (personnes de plus de 65 ans) croîtrait fortement d'ici 2050 (8,6 millions de seniors en plus ; dépassement des 20 millions, soit 27,2 % de la population). L'effet générationnel des 65 ans et plus, jouera surtout au début de la période de projection. Quelle que soit la région, la hausse du ratio

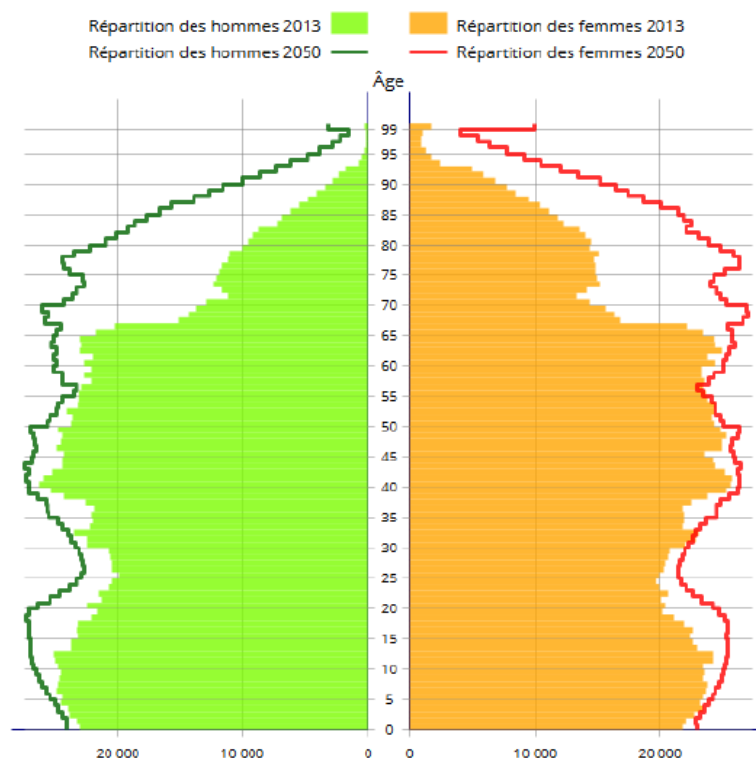
²⁴ Insee Analyses Pays de La Loire n° 61, juin 2018

²⁵ Au 5 mai 2020, pour 25 531 décès en France, 9 471 ont été recensés dans les Ehpad et EMS (Etablissements Médico-Sociaux) : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees> A la même date, 362 personnes sont décédées à l'hôpital en Pays de la Loire, une des régions les moins touchées de France. Dans son communiqué du 23 avril 2020, le Ministère de la Santé fait état du fait que 71% des victimes de la pandémie en France en hospitalisation sont âgées de plus de 75 ans : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/bulletin-national/covid-19-point-epidemiologique-du-23-avril-2020>

séniors/jeunes serait surtout marquée jusqu'au début des années 2030. Elle serait moins prononcée au-delà, compte tenu de la fin progressive des effets du baby-boom (à l'échelle nationale, la hausse de la population des séniors passerait progressivement de + 2,5 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2020 à + 0,6 % entre 2040 et 2050).

Les projections montrent donc un vieillissement de la population. Il proviendrait directement de l'espérance de vie qui augmente et des générations du baby-boom qui atteignent des âges avancés / grands âges.

En Pays de La Loire, entre 2013 et 2050, le vieillissement serait plus élevé que la moyenne nationale²⁶. La variation de la part des séniors sur la période y serait de 10,1 points de pourcentage par an (comme en Bourgogne-Franche-Comté et derrière les régions Corse, Normandie, Bretagne, Grand Est). Elle dépasserait donc d'un point celle de la France métropolitaine alors qu'elles étaient équivalentes en 2013 : en 2050, les personnes âgées de 65 ans ou plus représenteraient en moyenne régionale de 28,1% (entre 25 % de la population en Loire-Atlantique et 36 % en Vendée).



Pyramide des âges des habitants des Pays de La Loire en 2013 et en 2050 (en nombre)
Source : Insee, Omphale 2017 – scénario central – Insee Flash Pays de La Loire n° 67, juin 2017

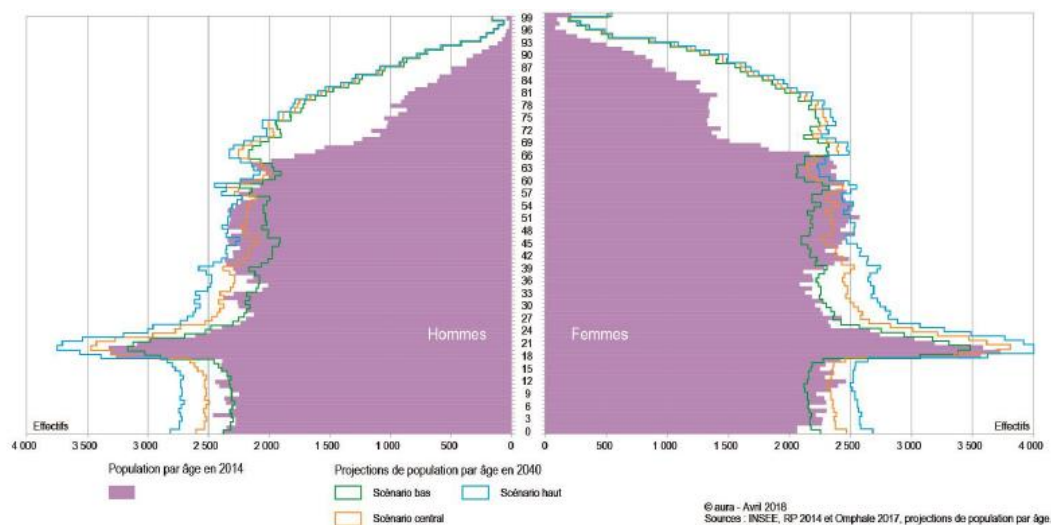
Outre les facteurs d'allongement de l'espérance de vie et d'avancement en âge des baby-boomers, les Pays de La Loire seraient parmi les régions françaises en situation d'excédent migratoire des séniors. L'accroissement de l'augmentation du nombre de personnes âgées par l'excédent migratoire serait commune à la plupart des autres régions littorales : une configuration analogue à l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine, mais moins prononcée qu'en Bretagne (accueil en moyenne de près de 2 300 séniors en plus par an) et la Corse. Notons qu'à l'inverse, des régions connaîtraient un déficit migratoire à l'âge de la retraite²⁷.

Dans les trois villes, Le Mans, Angers et Nantes, la population vieillirait moins vite que dans le reste du territoire régional. La part de séniors augmenterait de 4 points à Nantes et de 3 points à Angers atteignant respectivement 18 % et 19 % en 2050. La hausse serait de 7 points au Mans, contre 10 points d'augmentation au niveau régional, pour atteindre 26 % de séniors.

²⁶ Les données sur le vieillissement sont largement issues de la publication Insee Première n° 1652, juin 2017

²⁷ Régions concernées : l'Île-de-France (- 23 000 séniors chaque année entre 2013 et 2050), les Hauts-de-France, le Grand Est et l'Auvergne-Rhône-Alpes

Sur le SCoT Loire Angers, en 2040, plus d'un habitant sur 4 aura 65 ans et plus (17% en 2014) et plus de 100 000 personnes de 65 ans et plus (63 000 en 2014). Ce territoire est en partie étudiant comme le montre nettement l'évasement dans la pyramide des 18-25 ans. L'un de ses enjeux est de rester attractif pour les jeunes actifs.



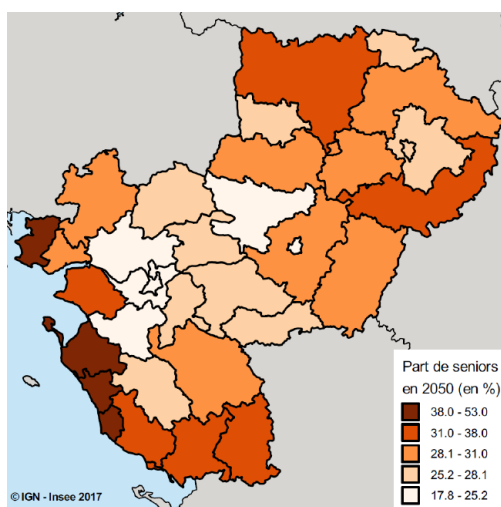
*Projection de la population par âge 2014-2040 SCoT Loire Angers
 ©Aura 2018 (Insee, RP 2014 et Omphale 2017) (Audition Aura)*

Les seniors porteraient l'essentiel de l'accroissement de la population ligérienne²⁸ :

- À l'horizon 2050, trois quarts des habitants supplémentaires des Pays de la Loire seraient des seniors,
- Le nombre de seniors doublerait quasiment : il atteindra 1 298 000 en 2050 contre 677 000 en 2013 ; au total, la région compterait 610 000 habitants supplémentaires âgés de 65 ans ou plus à horizon 2050.

Géographiquement, ce vieillissement serait particulièrement marqué sur le littoral et en zone rurale (part de seniors supérieure à 30%). Le « littoral » dans l'étude Insee regroupe 8 territoires, soit 12 EPCI du littoral (SCoT du Pays de Saint- Gilles-Croix-de-Vie, SCoT du Pays des Olonnes, Carene et le Nord du SCoT du Pays de Retz ; ...). Deux habitants sur cinq auraient 65 ans ou plus en 2050. Pour le Pays des Olonnes et Saint Gilles Croix de Vie, jusqu'à la moitié de la population auraient plus de 65 ans.

Selon le scénario central, la part des seniors atteindrait 39 % de la population des 12 EPCI du littoral à l'horizon 2050 (soit 11 points de plus qu'au niveau régional et une progression de 15 points par rapport à 2013). Dans ces territoires, l'excédent des arrivées sur les départs (solde migratoire) serait l'unique moteur de la croissance de la population, et porté majoritairement par les personnes de 55 ans ou plus. Sur la période, seul le nombre de seniors augmenterait²⁹.



Part des seniors en 2050 - Audition Insee

²⁸ Insee Flash Pays de La Loire n° 67, juin 2017

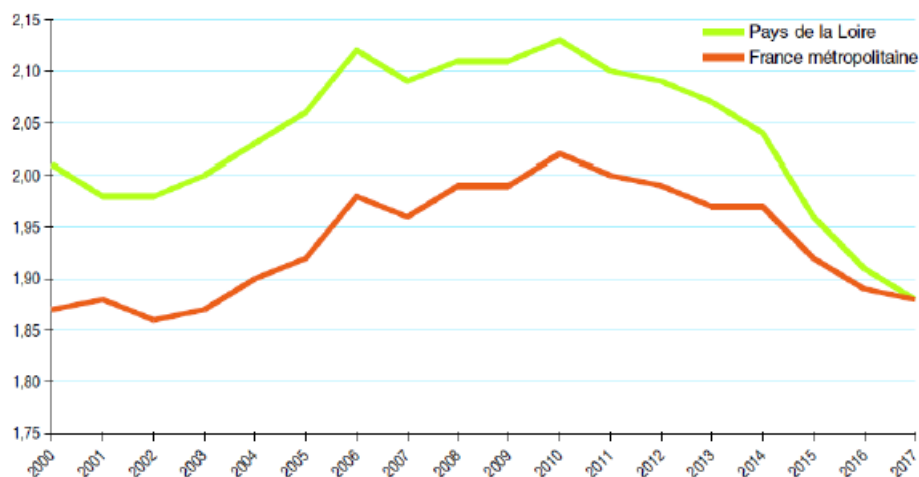
²⁹ Insee Analyses Pays de La Loire n° 61, juin 2018

1.3. Des enjeux de population aux enjeux de territoire

Où sont les bébés ?

Le point abordé ici ne préjuge pas des choix individuels des femmes ou des hommes quant à leur vie, il permet d'aborder un constat démographique. Le nombre de naissances tend à s'éroder d'année en année dans les Pays de la Loire. Deux explications prévalent : la baisse du nombre de femmes de 20 à 40 ans (relativement à la population totale) et la baisse du taux de fécondité.

En à peine 10 ans, alors que la population de la Région des Pays de la Loire bénéficiait d'un taux de fécondité nettement supérieur à celui de la France métropolitaine, celui-ci a rejoint le niveau moyen, et de manière désormais inférieure au niveau de remplacement de la population estimé à 2,1 enfant.

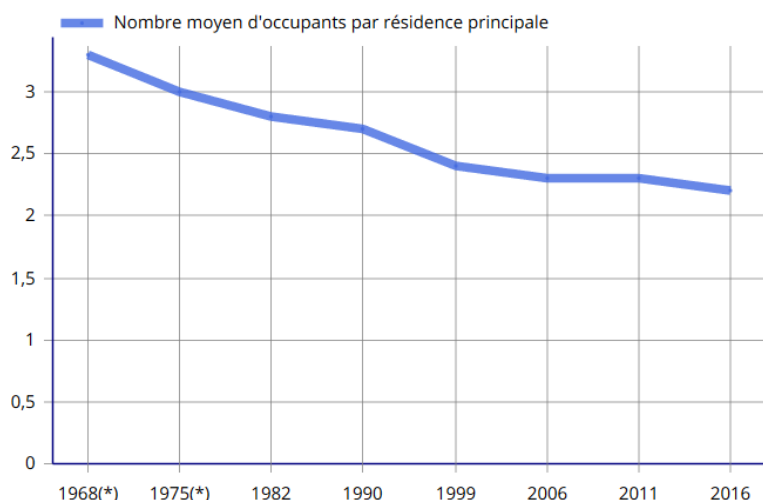


Indicateur conjoncturel de fécondité (en nombre d'enfants par femme)

Source : Insee (Recensement de la population statistique de l'état civil, estimations de population) (Audition Insee)

Dans le même temps, le déficit naturel s'accroîtrait : le nombre de décès augmenterait en continu tandis que le nombre de naissances diminuerait.

Les démographes constatent une tendance ancienne à la baisse de la taille des ménages. Plusieurs phénomènes expliquent cette évolution : le nombre de personnes par famille (baisse du nombre d'enfants dans les familles), la décohabitation (départ des jeunes du foyer, et aussi divorces) et le vieillissement de la population qui amène à constater des situations de veuvage de plus en plus nombreuses, avec des personnes qui restent vivre plus longtemps à leur domicile. Ce phénomène induit une prise en compte des situations pour le logement : en quantité et adapté aux modes de vie des habitants.



Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968 (*) 1967 et 1974 pour les DOM

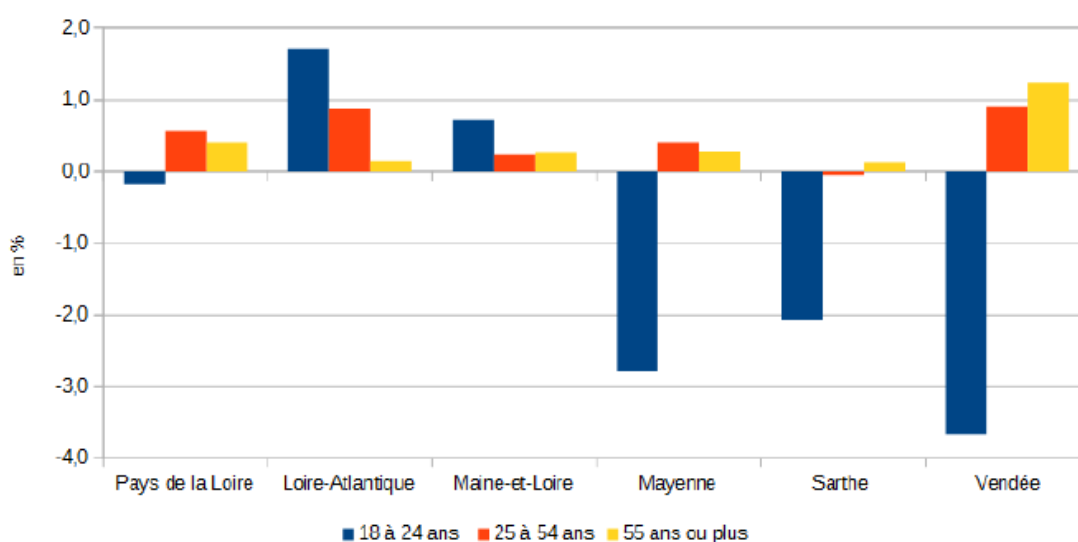
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales.

Qui sont les nouveaux arrivants ?

À l'échelle régionale :

- La période des études (18-25 ans) qui amène les jeunes à quitter la région plus qu'à y venir, pèse négativement sur le solde migratoire ;
- La période de la vie active pèse en revanche positivement compte tenu du dynamisme économique de la région ;
- La région attire également des retraités, en particulier la Vendée.



Source : Impact du solde migratoire par catégorie d'âge dans les Pays de La Loire Insee, 2017 (Audition Insee)

Au total, les Pays de la Loire sont une région attractive pour les plus de 25 ans.

« Selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés, le dérèglement climatique pourrait pousser près de 6 millions d'individus par an à abandonner leur lieu de vie, dont la moitié à la suite de catastrophes naturelles. À ce rythme, le nombre de réfugiés climatiques serait alors compris entre 200 et 250 millions d'individus à l'horizon 2050. Cette évolution migratoire est susceptible de modifier, à long terme, le solde démographique de la France et, par ricochet, celui des Pays de la Loire. »³⁰

Que deviennent les jeunes ?

À l'autre bout de la pyramide des âges, la population des jeunes de moins de 20 ans devrait rester relativement stable. En 2050, la France compterait seulement 265 000 jeunes de plus qu'en 2013. Les moins de 20 ans représenteraient alors 22,3 % de la population, soit 2,3 points de moins qu'en 2013. Cette baisse relative concernerait toutes les régions. Si la baisse de la part des jeunes concerne toutes les régions, elle serait en Pays de La Loire moins prégnante comme dans deux autres régions démographiquement dynamiques : Occitanie ou l'Auvergne- Rhône-Alpes³¹.

D'un point de vue géographique, un déficit migratoire des jeunes âgés de 17 à 22 ans concerne tous les territoires de la région à l'exception des 3 plus grandes villes : Nantes, Angers et Le Mans³². Ce déficit correspond aux années d'études.

³⁰ Rapport Impacts des changements climatiques et mesures d'adaptation en Pays de la Loire, CESER Pays de la Loire, 23 février 2016

³¹ Insee Première n° 1652, juin 2017

³² Insee Analyses Pays de La Loire n° 61, juin 2018

Au total, au national, en raison de ces écarts entre les différentes tranches d'âge, le rapport entre population âgée et population jeune progresserait fortement d'ici à 2050 : 122 personnes de 65 ans ou plus (« séniors ») pour 100 personnes ayant moins de 20 ans (« jeunes ») contre 71 séniors pour 100 jeunes en 2013³³.

Quels actifs pour quel travail ?

Les seniors porteraient l'essentiel de l'accroissement de la population ligérienne. Toutefois, le reste de la population serait plus dynamique qu'au niveau national : le nombre de personnes âgées de 0 à 64 ans augmenterait de 0,2 % en moyenne annuelle, alors qu'il serait stable en France métropolitaine. À horizon 2050, il y aurait 150 000 personnes âgées de 20 à 64 ans supplémentaires et 80 000 jeunes de moins de 20 ans supplémentaires³⁴.

Les 20-64 ans, soit l'essentiel de la population en âge d'être active, représenteraient seulement un habitant sur deux en 2050 en France métropolitaine³⁵.

Comment prendre en compte le vieillissement ?

Comme nous l'avons vu, à l'horizon 2050, les seniors porteraient l'essentiel de l'accroissement de la population ligérienne (quasi doublement du nombre de seniors ; trois quarts des habitants supplémentaires des Pays de la Loire seraient des seniors). Dans la région, le vieillissement serait plus marqué qu'en France métropolitaine : le vieillissement serait plus élevé que la moyenne nationale et serait dû à une augmentation de la population des séniors particulièrement soutenue. Il est accentué par des arrivées de séniors supérieures aux départs. Enfin, la hausse de population les 75 ans serait plus soutenue encore.

Plusieurs défis majeurs sont posés par le vieillissement démographique (thématiques de recherche liées au vieillissement à l'INED (Institut national des études démographiques) : santé, autonomie ; longévité ; familles ; ressources et logement ; inégalités de genre.

Quelles cohérences pour quel territoire ?

À l'échelle de la géographie régionale, les dynamiques à l'horizon 2050 présentent des contrastes. La croissance de la population y resterait plus marquée à l'ouest du territoire régional, tirée par la Loire-Atlantique. Sa croissance soutenue combine soldes migratoire et naturel.

Cette combinaison se retrouverait dans 3 autres des départements régionaux mais avec des niveaux d'augmentation moins élevés :

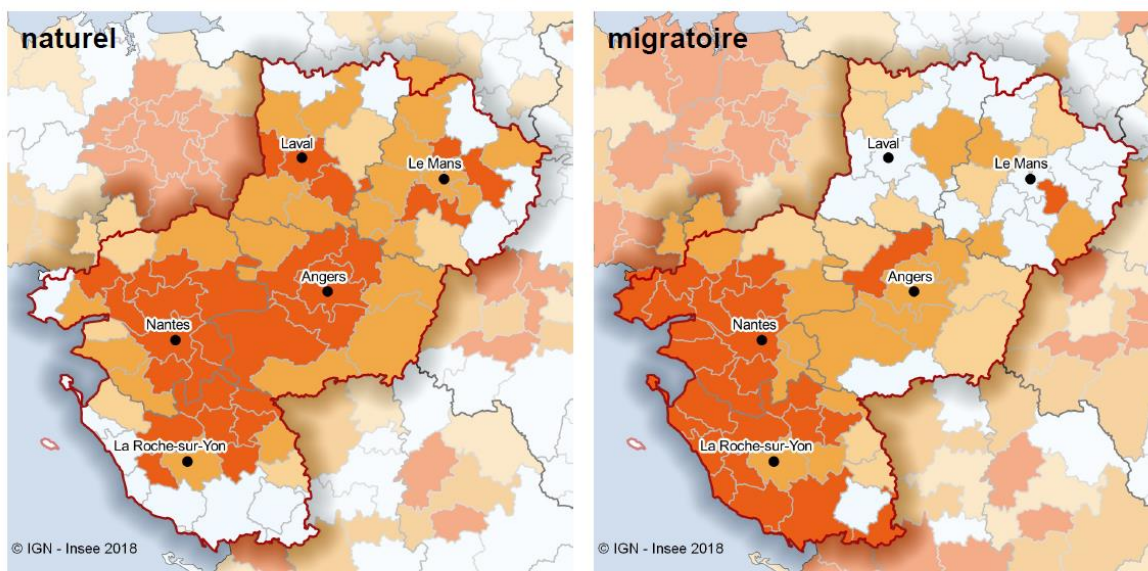
- en Maine-et-Loire avec un niveau d'accroissement proche de la période récente ;
- la Mayenne et la Sarthe connaîtraient une croissance moindre et inférieure à la moyenne nationale ;
- enfin, la Vendée connaîtrait le ralentissement de croissance de population le plus marqué, tout en restant dynamique avec les migrations pour seul moteur de croissance démographique.

Ainsi, le littoral serait particulièrement marqué par le vieillissement.

³³ Insee Première n° 1652, juin 2017

³⁴ Insee Flash Pays de La Loire n° 67, juin 2017

³⁵ Insee Première n° 1652, juin 2017

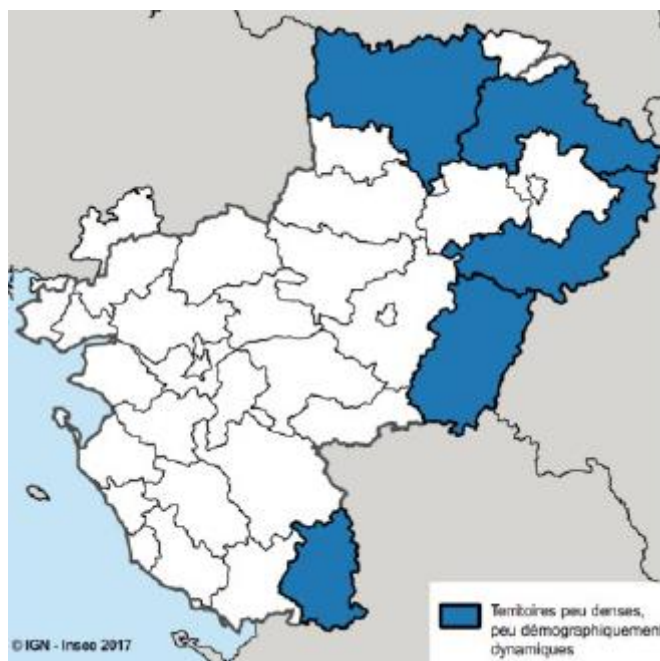


Évolution annuelle moyenne due aux soldes naturel et migratoire (en %)



Insee, recensements de population 2010 et 2015

Dans cinq territoires situés aux franges de la région et représentant 18 groupements d'EPCI peu denses, la croissance demeurerait faible : + 0.18 % à horizon 2050 (contre 0.38 % au niveau régional), soit + 35 000 personnes.



Les 5 territoires peu denses et peu dynamiques démographiquement - Source : Audition Insee

Ceci aurait des répercussions différentes selon les tranches d'âges :

- La population diminuerait pour les 20 à 64 ans (- 28 000) et pour les jeunes de 0 à 19 ans (- 5 700),
- La hausse de population serait donc exclusivement due au nombre croissant de seniors (Un habitant sur trois dans ces territoires serait âgé de 65 ans ou plus en 2050).

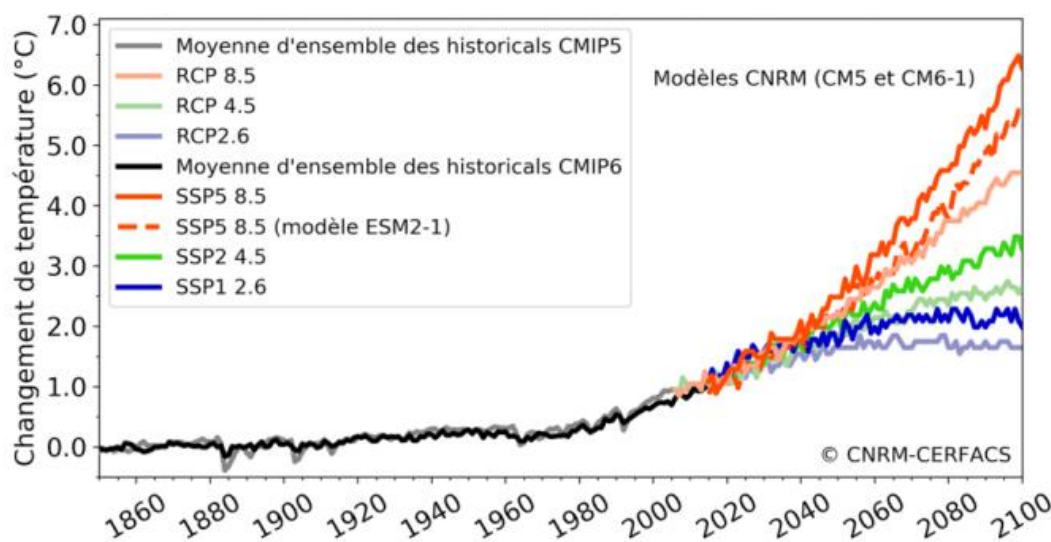
Ce scénario peut être dépendant de variantes liées à la stimulation de la croissance démographique de ces territoires ligériens les moins dynamiques. Le principe : attirer des familles sur les territoires peu denses dans des tranches d'âge des 25 à 40 ans et leurs enfants (0-15 ans).

2. VIVRE EN PAYS DE LA LOIRE EN 2050

2.1 Cadre de vie

Le changement climatique, un bouleversement profond

Le climat évolue et le réchauffement est étayé de manière scientifique, notamment par le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat) dans le cadre des COP annuelles (Conférences des Parties). Le modèle développé par le CNRM (CNRS/Météo-France), publié le 17 septembre 2019, montre l'augmentation observée de la température d'environ 1°C depuis le début de l'ère industrielle et son accélération depuis 10 ans. « Selon le scénario le plus « pessimiste », l'augmentation de la température moyenne globale par rapport à la période 1850-1899 atteindrait 6 à 7 °C en 2100, soit 1 °C de plus que dans les précédentes estimations (dans le schéma ci-dessous, la courbe SSP5 8.5 – croissance économique rapide alimentée par des énergies fossiles). (...) Seul l'un des scénarios socio-économiques, permet de rester sous l'objectif des 2 °C de réchauffement, au prix d'efforts d'atténuation très importants et d'un dépassement temporaire de cet objectif au cours du siècle (la courbe RCP2.6 – marquée par une forte coopération internationale et donnant priorité au développement durable). »³⁶.



Évolution des températures moyennes du globe simulées par le modèle CNRM-ESM2, changement par rapport à la période 1850-1899
Source : CNRS

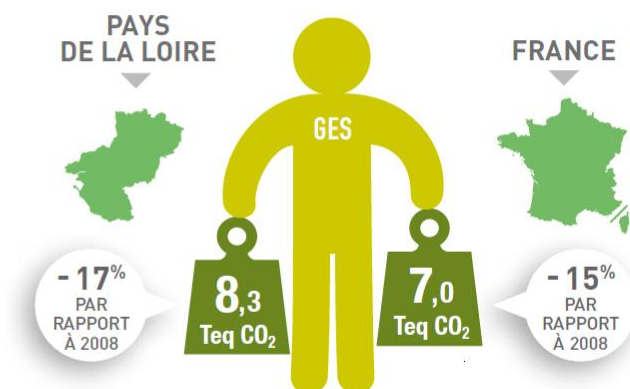
La forte incertitude apparente de l'évolution des températures dépend principalement des quantités de gaz à effet de serre (GES) qui seront émises dans les prochaines années. Au rythme actuel des émissions, le seuil fatidique des 2°C (seuil au-delà duquel les effets seront irréversibles selon les scientifiques) sera atteint dès 2030. Nous retiendrons dans le cadre de la présente étude que pour l'horizon 2050, la température s'élèverait entre 2° et 2,5°.

³⁶ <https://global-climat.com/2019/09/19/nouveaux-modeles-francais-pour-le-giec-un-rechauffement-plus-prononce/>

<h2>CO₂</h2> <p>Le dioxyde de carbone (CO₂) est surtout dû à la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz).</p>	<h2>CH₄</h2> <p>Le méthane (CH₄) provient de l'élevage des ruminants, des décharges d'ordures, des exploitations pétrolières et gazières et des zones humides.</p>	<h2>N₂O</h2> <p>Le protoxyde d'azote (N₂O) vient des engrais azotés et de divers procédés chimiques.</p>	<h2>GAZ FLUORÉS</h2> <p>Les gaz fluorés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • perfluorocarbures (PFC), • hydrofluorocarbures (HFC), • hexafluorure de soufre (SF₆), • trifluorure d'azote (NF₃). <p>Ils sont utilisés dans les bombes aérosols, les climatiseurs, et peuvent également être présents dans les mousses d'isolation, les extincteurs et les composants électriques.</p>
---	--	--	---

*Les gaz à effet de serre (GES)
Source : Air Pays de la Loire, rapport annuel 2018*

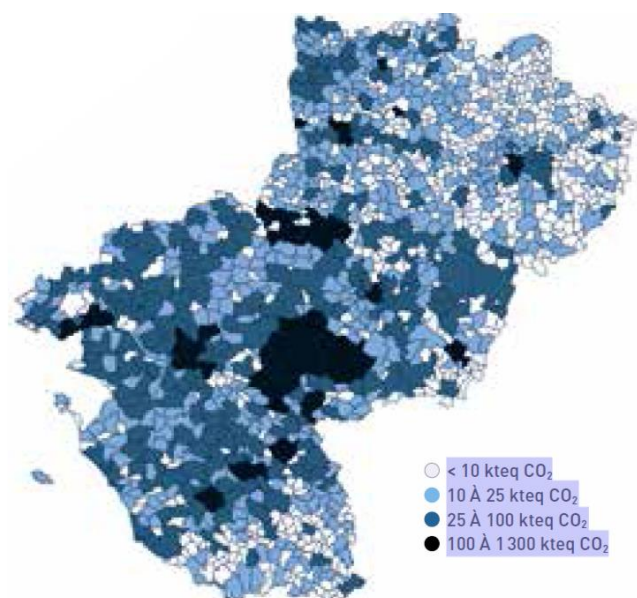
En Pays de la Loire, « à l'horizon 2030, la modélisation climatique prévoit une hausse des températures annuelles moyennes comprise entre 0,8 et 1,4°C selon les différents scénarios du GIEC. Cette hausse serait plus marquée en été, avec des écarts de température pouvant atteindre 1,8°C dès 2030 sur la Vendée et la Loire Atlantique. Ce réchauffement est la conséquence directe de l'augmentation des émissions de (GES), qui atteignaient près de 33 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2012, soit 7 % des émissions nationales. »



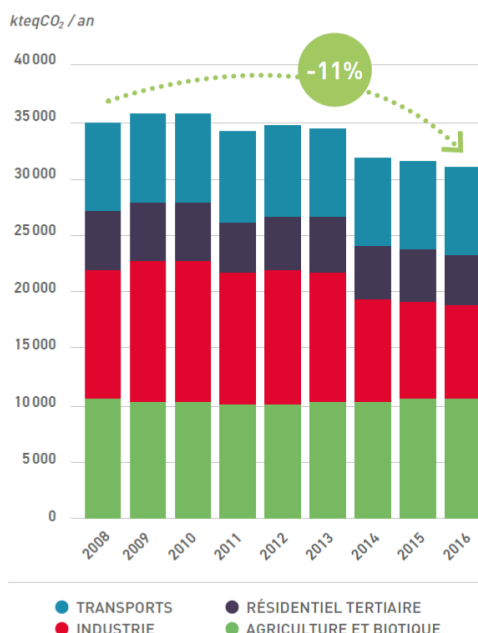
*Émissions de gaz à effet de serre GES, par habitant, en 2016
Source : Basemis, CITEPA, Air Pays de la Loire, rapport annuel 2018*

« Les mécanismes anthropiques qui régissent le climat sont principalement liés aux consommations d'énergie, qui représentent 65 % des émissions de GES de la région. Les 35% des émissions restantes sont d'origine non énergétique, liées à l'élevage et aux cultures, aux procédés industriels, à l'utilisation de solvants, de peintures, de composés fluorés et autres³⁷. »

³⁷ Basemis, Air Pays de la Loire, 2016



Émissions de gaz à effet de serre GES en 2016, en tonnes équivalent CO₂
 Source : Basemis, CITEPA, Air Pays de la Loire, rapport annuel 2018



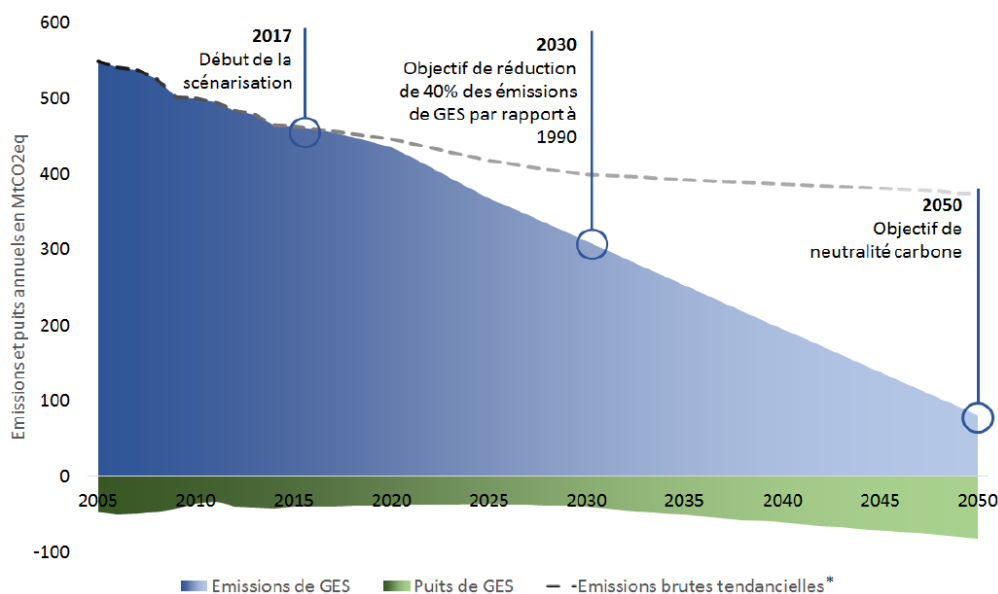
Évolution sectorielle des émissions régionales de GES (2008 à 2016)
 Source : Basemis, CITEPA, Air Pays de la Loire, rapport annuel 2018

FOCUS : la neutralité carbone, un objectif légal national pour 2050

La stratégie française pour l'énergie et le climat est axée sur la neutralité carbone, c'est-à-dire l'équilibre entre les émissions et les absorptions de GES : il s'agit d'un objectif inscrit à horizon 2050 et elle est issue des Accords de Paris. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) sont les deux documents nationaux qui font référence. Ils sont issus de la loi Transition énergétique (2015-2018 ; puis 2019 -2028). Comme le précise Nathalie Laurent (DREAL Pays de la Loire), si médiatiquement la PPE se trouve souvent citée, c'est la SNBC qui sous-tend tous les objectifs. Le projet de PPE a été publié le 25 janvier 2019, il fait l'objet d'une concertation, notamment dans le cadre du Grand Débat avec 400 citoyens tirés au sort. Ces projets de PPE et de SNBC servent de base pour l'élaboration du plan national énergie climat que la France doit produire dans le cadre de la gouvernance européenne.³⁸

³⁸ Sur le site du Ministère : <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe>

Une projection des émissions et des puits de GES à 2050 est représentée dans la figure ci-dessous. Le scénario tendanciel qui débute en 2017 (*trait pointillé*) intègre la mise en œuvre des actions déjà prévues, qu'elles soient mises en place ou simplement actées. Constatons que, pour atteindre la Neutralité carbone en 2050, la marche est haute et le chemin ardu.



*Les émissions « tendancielles » sont calculées à l'aide d'un scénario dit « Avec Mesures Existantes » qui prend en compte les politiques déjà mises en places ou actées.

Source : Scénarisation de la neutralité carbone de 2005 à 2050 - la SNBC (Audition DREAL)

Pour atteindre la **neutralité carbone**, il est nécessaire de diminuer drastiquement les émissions et aussi d'équilibrer par les absorptions, grâce aux puits de GES à savoir les bois et les forêts, ou des zones de capture et de stockage basées sur le progrès technologique mais qui, à ce jour apparaissent très exploratoires. Deux éléments doivent être pris en compte : certaines émissions de GES sont incompressibles et il faut peut-être compter davantage sur la nature que sur la technologie.

La SNBC comporte quatre orientations dont les objectifs afférents sont tout aussi importants les uns que les autres :

- La Production d'énergie > Décarboner
- Les consommations d'énergie > Réduire de moitié
- Les Émissions non liées à l'énergie (notamment en provenance de l'agriculture) > À réduire
- Les puits de carbone > À augmenter

Pour la DREAL, le changement climatique en Pays de la Loire pose plusieurs défis. La croissance démographique en Pays de la Loire est plus rapide qu'au plan national, avec pour conséquences :

- Difficulté de se conformer aux objectifs nationaux en valeur absolue mais il est possible de les ramener "par habitant" ;
- Une adaptation aux changements climatique qui est nécessaire, encore plus en Pays de la Loire, avec une préoccupation d'atténuation du changement climatique, du fait de la recomposition spatiale du littoral, des enjeux sur la ressource en eau (gestion quantitative et qualitative de l'eau), et pour les sols, le stockage de carbone avec l'impératif de diminution de l'artificialisation.

Des conséquences environnementales majeures

Selon Xavier Métaï de FNE (France Nature Environnement), des **risques naturels** s'accroissent sensiblement en Pays de La Loire :

- risques d'**incendies** : multipliés par 10 à 2050 en Pays de la Loire (ex. cet été en Sarthe). Nos infrastructures et habitants ne sont pas préparés.
- risques d'**inondations** : surtout liés à des orages qui sont nouveaux sur des territoires et sans anticipation météo possible (des crues très brutales contrairement aux crues de la Loire).

- risques de **submersion marine** sur le littoral : le phénomène traumatisant Xynthia était lié à une tempête conjuguée à une marée haute, mais ce qui est à venir, c'est l'élévation régulière du niveau de l'eau qui concerne les habitants et les activités économiques.

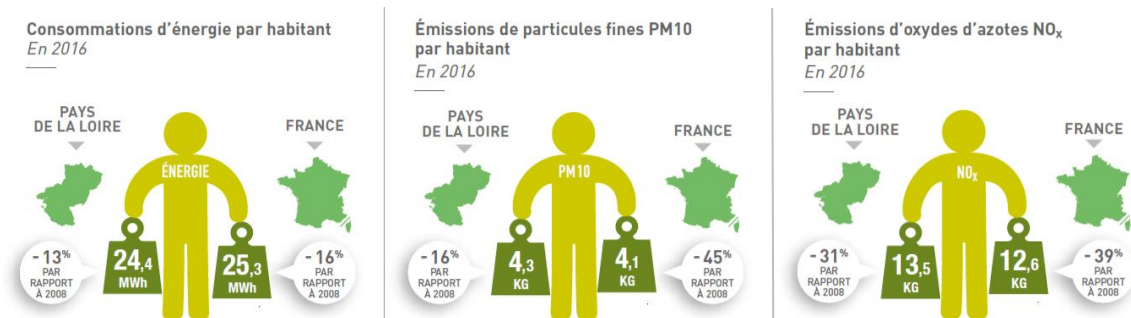
Parmi les risques côtiers, l'impact sur le **trait de côte**³⁹ a aussi besoin d'être souligné. Alors que le littoral devient de plus en plus peuplé et de plus en plus âgé, plusieurs questions méritent d'être formulées, comme le remarque Jean-Michel Ducomte (sociologue, Ligue de l'Enseignement), en particulier pour cette côte et dans ce contexte :

- mixité sociale : ce sont des personnes in situ ou des personnes qui viennent en retraite ?
- gentrification : quelle solvabilité financière dans un contexte de bâti de plus en plus cher ?
- paradoxe : le phénomène de littoralisation ne se télescope-t-il pas avec le changement climatique qui concourt à l'érosion de la zone côtière ?

Les défis sont posés : comment concilier de possibles contradictions entre les composantes de la population et comment concilier une politique d'urbanisme et une politique environnementale ?

Toujours à propos du littoral, à l'Ouest de la région, entre mer, estuaire et Brière, le territoire de Saint-Nazaire se définit comme un **territoire liquide**, à la croisée des eaux. L'Homme a façonné ce territoire : des paysages industriels ligériens et estuariens, la frange littorale bâtie de Saint-Nazaire à Pornichet, la couronne d'îles de Brière autour du marais indivis. Comment imaginer demain ce territoire ? La zone de l'Estuaire est basse. Avec le réchauffement climatique, elle paraît vulnérable car exposée au risque d'inondation. Quelle sera sa future capacité à vivre avec l'eau ? Quelle réponse apporter à la vulnérabilité liée au **réchauffement** changement climatique ?⁴⁰ Claude Maillère de l'ADDRN (Agence d'Urbanisme de la Région de Saint-Nazaire) évoque trois pistes : protéger, reculer ou flotter.

Par ailleurs, à propos de l'environnement, les **pollutions** de l'air, de l'eau, des sols restent à de hauts niveaux. « Quand on cherche des traces, on trouve. Par exemple, les micro-plastiques se retrouvent dans tous les milieux. Mais des choix sont possibles, par exemple sur l'alimentation. » (Audition FNE)



Source : Basemis, CITEPA, Air Pays de la Loire, rapport annuel 2018

Enfin, les questions de climat et d'environnement ont besoin d'être posées au regard de l'**artificialisation** des terres. « L'objectif est posé de viser 0% d'artificialisation nette. Or, dans les faits, le grignotage (chiffres CEREMA, Insee) se poursuit, avec la Loire-Atlantique et la Vendée parmi les 10 départements les plus consommateurs en France. Aux élus locaux d'agir, ils sont responsables des PLU et SCOT qui sont adoptés ». (Audition FNE). Ajoutons le SRADDET régional en cours d'élaboration et la PPE nationale. Les élus disposent en outre de deux outils en cours d'élaboration : le SRADDET et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour influencer sur les décisions.

Ressources : de l'ère d'abondance à l'ère de la rareté

D'après Virginie Raisson-Victor (LEPAC), au-delà des changements en nombre de la population mondiale (croissance et vieillissement), un autre changement profond est en train d'advenir avec des conséquences sur les besoins, les modes de vie, les aspirations : **l'essor des classes moyennes** à l'échelle mondiale, concomitante avec la baisse inédite de la pauvreté. Cet essor provoque une explosion du niveau global de consommation et donc des

³⁹ Définition et données par l'Observatoire régional des Risques côtiers : <https://or2c.osuna.univ-nantes.fr/les-risques-cotiers/le-recul-du-trait-de-cote/>

⁴⁰ Dossier complet dans la revue Place Publique, n°71, été 2019 : « Transition écologique et changement climatique : demain, l'estuaire de la Loire ! »

ressources alimentaires et énergétiques nécessaires pour satisfaire les besoins. Même si les développements qui suivent s'inscrivent dans un contexte d'évolution globale mondiale, on peut penser qu'ils sont transposables aux évolutions démographique et sociale en région des Pays de la Loire.

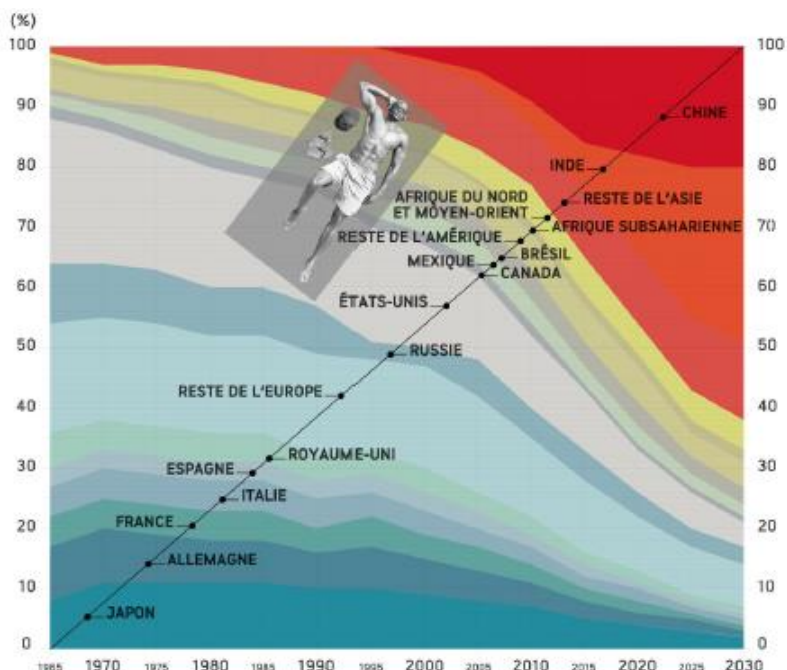


Or, il n'y a pas de limite à nos besoins, parce que cela procède d'un modèle anthropologique (naturellement l'homme ne peut jamais être rassasié⁴¹) et ce dont profite l'économie. Paradoxalement, même si la population mondiale cessait d'augmenter (des scénarios existent dans lesquels la population mondiale diminue à partir de 2100), la consommation augmenterait. Comme la figure ci-dessus le démontre (Production, consommation, émissions de CO₂ et population mondiales, de 1970 à 2050 (base 100 en 1970)), sur le long terme, et à part pendant la crise de 2008/2009, les courbes économiques (Production et Consommation) décrochent de la courbe démographique et poursuivent leur croissance exponentielle.

La part des classes moyennes dans la population mondiale se situait à 13% en 1950 ; elle s'élève à près d'un tiers aujourd'hui (27%). En 2030, 60% de la population mondiale rejoindrait les classes moyennes, soit 2 fois plus qu'aujourd'hui et presque un triplement en 20 ans. De 1990 à 2010, la libéralisation des échanges notamment a contribué à démocratiser la consommation et l'accès aux produits.

⁴¹ *Le bug humain*, Sébastien Bohler, Robert Lafont, 2019

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION DES CLASSES MOYENNES PAR RÉGION, de 1965 à 2030



Comme le démontre le graphique ci-dessus la répartition de la consommation des classes moyennes par région (de 1965 à 2030) se reventile des pays "occidentaux" vers les "pays asiatiques".

Néanmoins, avec l'explosion du niveau global de consommation, nous assistons aussi à celle des ressources nécessaires, en alimentation ou énergie, pour satisfaire ces besoins. « Aujourd'hui, l'économie mondiale extrait 92 milliards de tonnes de ressources naturelles par an pour fonctionner, alors que ce chiffre n'était «que» de 27 milliards de tonnes en 1970. Nous utilisons ainsi 3,4 fois plus de matières qu'il y a cinquante ans à l'échelle du globe. »⁴² Or, ce modèle est basé sur la consommation des ressources non renouvelables. D'année en année, de moins en moins de temps est nécessaire pour consommer ces ressources comme l'indique le "**jour de dépassement**" qui arrive de plus en plus tôt. En 1970, il tombait fin décembre soit à peine un an (357ème jour) et en 2016, le 8 août (dès le 220ème jours). Selon le scénario du maintien du développement actuel, en 2030, le Jour de dépassement remonterait au 28 juin, et en 2050 au 1er mai. La consommation de sable par l'industrie du béton illustre la multiplicité des effets issus du prélèvement de ressources.

Un autre aspect ne doit pas être éludé : l'extraction des ressources provoque de nombreuses conséquences environnementales mais aussi sociales et géopolitiques. Autour des difficultés d'accessibilité en quantité et en qualité des hydrocarbures ou des terres rares par exemple, des scénarios de **conflits armés ou sociaux** : lutte pour le contrat social et l'élévation du niveau de vie, instabilités sociale majeure (prix des produits, émeutes de la faim, Printemps arabes, ...).

Selon Virginie Raison-Victor, le défi à relever consiste à prendre les mesures pour passer d'un modèle de réduction des ressources à un modèle qui ne dépend pas de ces ressources et qui offre une qualité de vie au plus grand nombre. Il s'agit alors d'un modèle, que l'on peut qualifier, non pas de décroissance, mais de **développement soutenable**. Le modèle actuel est celui sur lequel repose la croissance économique, le développement des classes moyennes et le contrat social. Aujourd'hui, pour faire face à la grande équation Revenus x Consommation x Ressources, deux scénarii sont possibles ou imaginables. Celui des conflits, précédemment évoqué, ou celui des inventions et innovations, qu'elles soient technologiques mais aussi sociales et sociétales. Pensons à la Corée du Sud, au Japon, à Singapour, à la Suisse, pour en reprendre certains éléments, qui ont engagé des investissements massifs, en recherche et développement, et dans l'éducation. Pour le CESER, si une attention peut être apportée à ces pays, certaines méthodes d'éducation peuvent être contestées.

⁴² En 50 ans, l'extraction de ressources a plus que triplé dans le monde, Julien Guillot et Nathan Man, Libération, 21 mars 2019. Chiffres publiés par l'International Resource Panel, ONU Environnement.

Comment préserver une qualité de vie ? Plusieurs pistes d'action sont envisageables :

- Amplifier l'économie circulaire (non applicable au plastique aujourd'hui : 1/3 seulement est recyclé en Europe et il n'est recyclable qu'une seule fois) ; l'enjeu se situe dans la capacité de recherche et développement pour améliorer le traitement des pollutions.
- Développer l'économie du partage et ses enjeux économique, sociétal et citoyen ;
- Amplifier la dématérialisation ;
- Baisser les transports en favorisant le télétravail, les visioconférences, en étant conscient de la dépense d'énergie occasionnée ou de la saturation des réseaux.
- Changer les marqueurs de réussite, démontrer par l'expérience que la satisfaction personnelle peut être atteinte en faisant autrement.

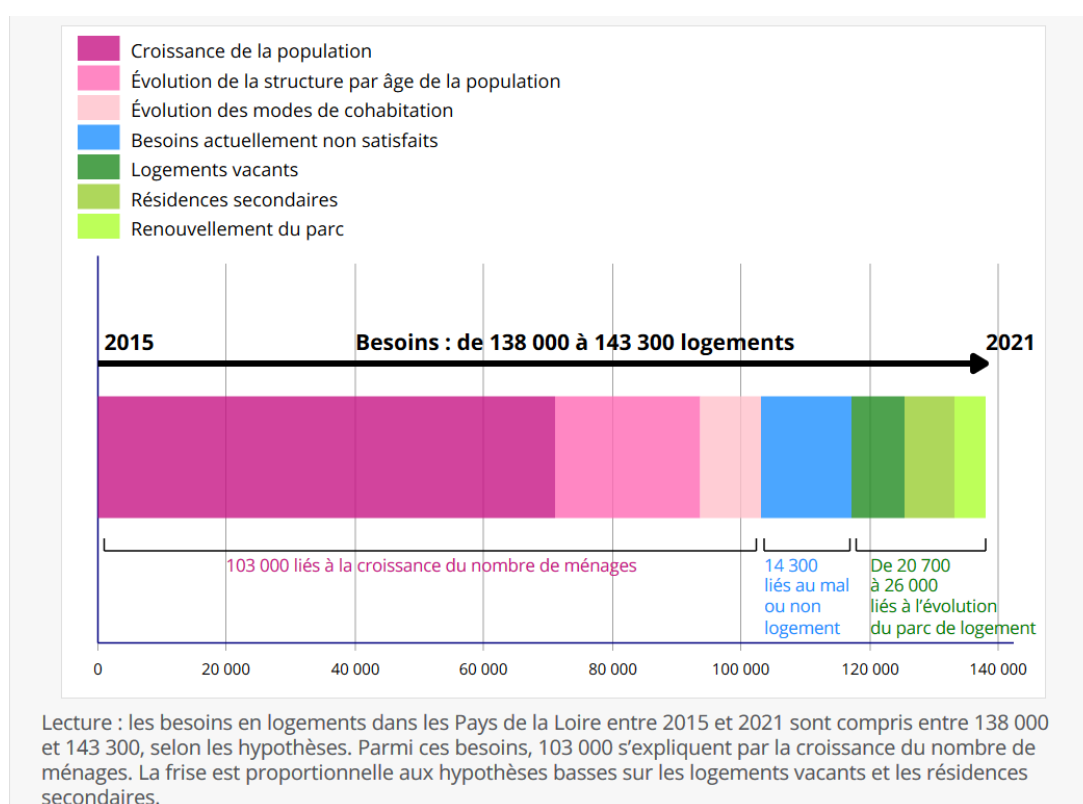
2.2 Conditions de vie

Habitat et territoire

État des lieux

« Le **parc de logements** en Pays de la Loire se compose de plus de 1,9 million de logements, dont environ 1,6 million est occupé à titre de résidence principale. Près de deux ménages ligériens sur trois sont propriétaires de leur habitation, une maison le plus souvent. Les Pays de la Loire sont en effet la région française où l'habitat individuel est le plus développé (il concerne 7 ménages ligériens sur 10). La région affiche par ailleurs un taux de vacance parmi les plus bas (123 000 logements inoccupés, soit 6,4%, versus 7,7% au niveau national), traduisant notamment une tension sur certains marchés locaux ainsi qu'une ancienneté plus faible du parc ligérien. »⁴³

D'après l'Insee, les **besoins annuels de logements supplémentaires** en Pays de la Loire sont évalués à 23 000⁴⁴. « La croissance démographique expliquerait les deux tiers de cette croissance. Le vieillissement de la population influencerait aussi sur cette hausse, alors que l'évolution des modes de cohabitation aurait un impact plus marginal. Les ménages constitués de personnes seules ou de seniors contribueraient fortement à cette progression ».



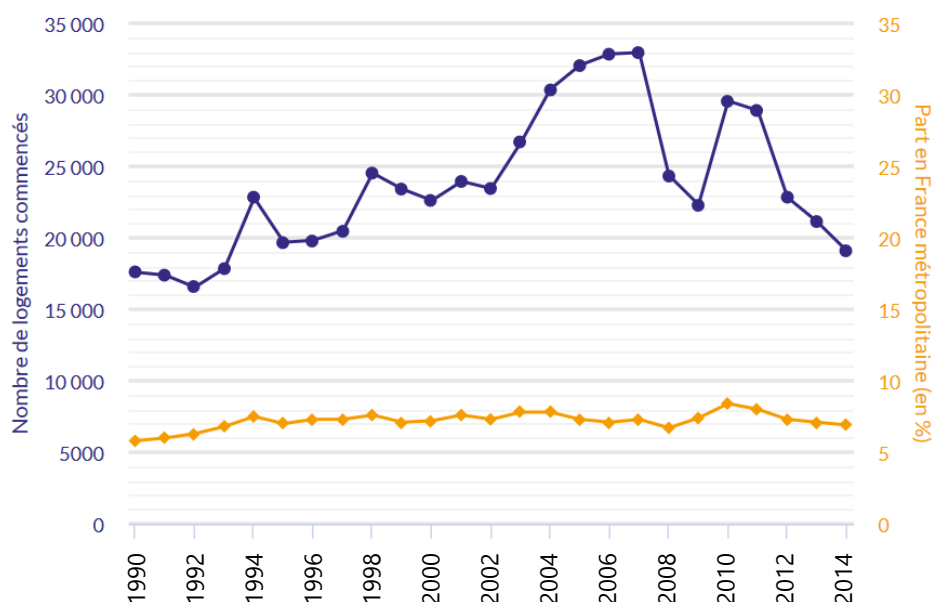
Décomposition des besoins annuels en logements supplémentaires en Pays de la Loire (2015-2021)

Source : Insee, Omphale 2017, DREAL Pays de la Loire, Otelo

Si les besoins exprimés en région se situent à 23 000 nouveaux logements par an, le **nombre de logements commencés par an** suffit à peine à satisfaire cette offre depuis 2012, provoquant des zones de tension sur plusieurs secteurs où la demande s'exprime plus fortement, ce qui se reflète sur l'évolution des prix du logement.

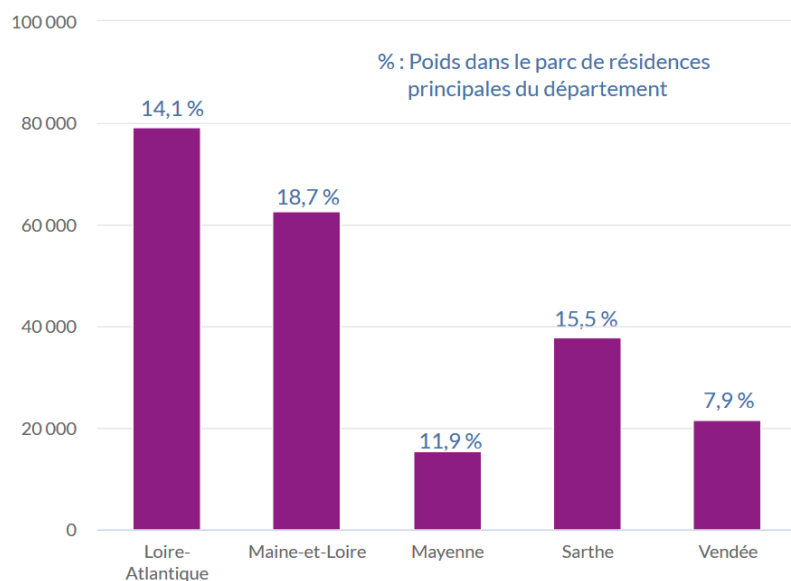
⁴³ ORES, octobre 2016. <http://ores.paysdelaloire.fr/863-parc-de-logements-ligériens.htm>

⁴⁴ *D'ici 2030, 17400 ménages supplémentaires à loger en moyenne chaque année*, Insee Analyses n°73, 18 avril 2019



Nombre de logements commencés par an en Pays de la Loire (1990-2014)
 Source : Sitadel, Ministère de la Cohésion du Territoire⁴⁵

Par ailleurs, « Les Pays de la Loire possèdent un **parc locatif social** de près de 217 000 logements, représentant 14 % du parc de résidences principales. C'est moins qu'au niveau national⁴⁶. À l'intérieur de la région, les disparités sont fortes entre départements et plus encore entre intercommunalités ou communes qui la composent. Les trois principales agglomérations concentrent à elles seules la moitié du parc social. Malgré une croissance et un certain rééquilibrage de l'offre, la tension reste forte sur plusieurs territoires régionaux, situés plus particulièrement en Loire-Atlantique et en Vendée. »⁴⁷



Nombre de logements locatifs sociaux en 2015
 et poids dans le parc des résidences principales des départements
 Sources : DREAL, RPL2015 DGFIP

⁴⁵ Base des permis de construire : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-des-permis-de-construire-sitadel/>

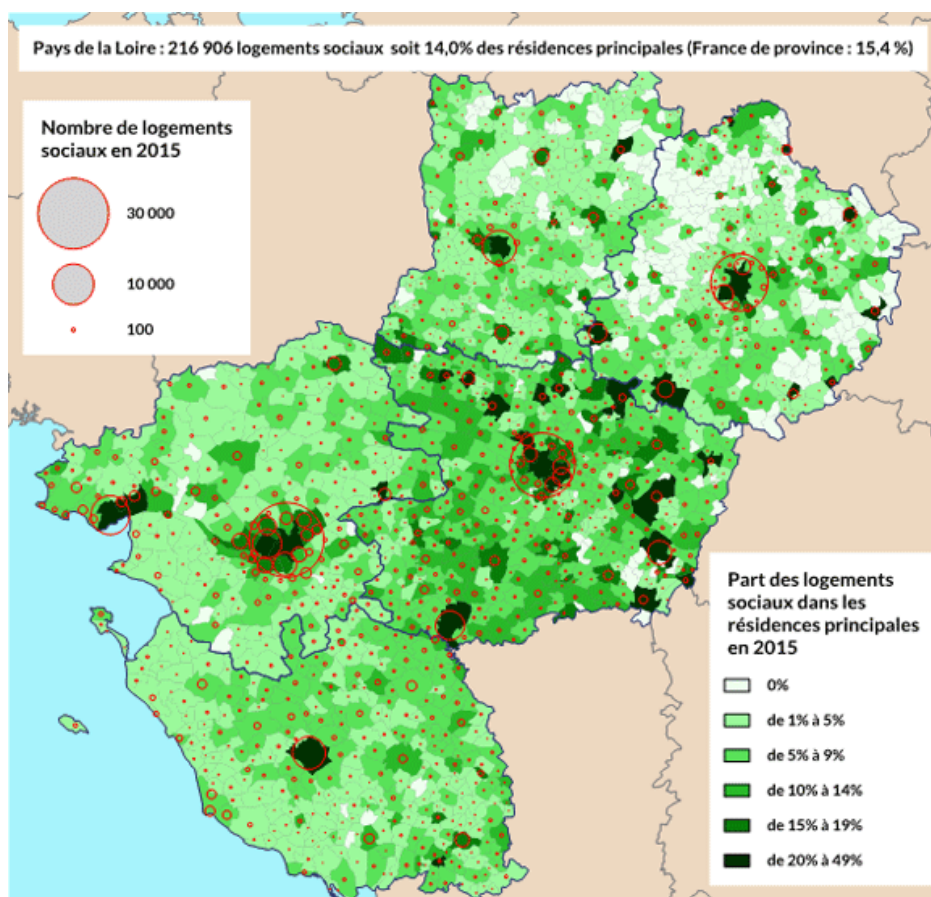
⁴⁶ « Le taux de logements sociaux dans l'ensemble des résidences principales est en moyenne de 16,3 % », *Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2018*, Commissariat général au développement durable, <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2019-10/datalab-essentiel-160-rpls-janvier-2018-novembre2018.pdf>

⁴⁷ ORES, 2016 : <http://ores.paysdelaloire.fr/757-logement-social.htm>

	EPCI avec un ou plusieurs QPV(1)	Nombre de logements locatifs sociaux	Poids dans le parc de résidences principales
Nantes Métropole	Oui	54 421	19,7 %
Angers Loire Métropole	Oui	35 229	28,5 %
Le Mans Métropole	Oui	24 806	26,8 %
Carene	Oui	11 523	21,5 %
Laval Agglomération	Oui	8 506	20,0 %
La Roche-sur-Yon Agglomération	Oui	7 198	17,6 %
CA du Choletais	Oui	5 890	16,8 %
Saumur Loire Développement	Oui	4 898	18,2 %
CC de Sablé-sur-Sarthe	Oui	2 313	19,0 %
Cap Atlantique	Non	2 252	7,4 %
Communauté de communes du Pays d'Ancenis	Non	1 789	7,5 %
CC du Pays Fléchois	Non	1 788	16,8 %
CC du Pays de Fontenay-le-Comte	Oui	1 601	11,9 %
CC des Olonnes	Non	1 552	7,4 %
CC du Castelbriantais	Oui	1 443	10,3 %

(1) Quartier Prioritaire de la Ville

*Nombre de logements locatifs sociaux en 2015
et poids dans le parc de résidences principales, pour les 15 EPCI les mieux pourvus
Sources : DREAL, RPLS2015 DGFIP*



*Part des logements sociaux dans le parc de résidences principales en 2015
Sources : RPLS, DREAL, DGFIP*

Enjeux et contraintes

Pour les investissements dans l'habitat, comme pour ceux sur les équipements et infrastructures, nous nous situons sur des **temps longs**. La création de logements sociaux, aidés ou classiques par des opérateurs publics ou privés demande du temps. D'où la nécessité de l'anticipation, avec les outils adéquats de planification, avec une démarche multi acteurs : collectivités, organismes de l'habitat social, promoteurs immobiliers, banquiers, ... D'autant que les incitations et dispositifs échappent en grande partie au pouvoir des collectivités territoriales et sont souvent pensés au niveau national : loi SRU, modalités de financement en Prêt à Taux Zéro, ou dispositifs fiscaux d'investissement locatif. Enfin, à propos de changements sociétaux, les élus ont besoin d'accompagner la fin d'un mythe/fantasma, le pavillon pour tous, en privilégiant l'habitat groupé au détriment de l'habitat diffus, à la fois pour une question d'accessibilité sociale et pour limiter ou éviter l'artificialisation des terres.

Localement aussi, la définition de la stratégie d'urbanisation se pense dans le cadre d'une procédure structurée, qui manque parfois de souplesse, quelle que soit la taille de la ville, avec un jeu de consultations, de négociations et de rédaction longs et intenses : PLU, PADD, PLH, PDU, ...

FOCUS : le logement à Nantes Métropole à horizon 2030

Le PLUm⁴⁸ de la Métropole nantaise a été adopté en avril 2019, avec l'ambition de se projeter à 2030, selon Pascal Pras (Vice-président de Nantes Métropole, en charge de l'urbanisme et l'habitat). Le PADD⁴⁹, pièce maîtresse du PLUm fixe les grandes orientations en matière de développement du territoire. Avec le PLUm, tout l'enjeu est le maintien d'une ville de qualité dans une ville plus dense. Un travail est mené sur le paysage urbain, les formes urbaines.

Le PADD de Nantes Métropole est conçu autour de 3 axes :

1. L'accompagnement de la dynamique démographique (+ de 75000 habitants) vise à construire un parcours résidentiel pour accompagner chacun, de l'étudiant au senior, à tous les moments de la vie pour pouvoir choisir le logement adapté à ses besoins, quels que soient sa situation familiale, sa capacité financière, son âge. Cela suppose la mise en œuvre de moyens :
 - a. Produire du logement neuf pour couvrir les besoins non couverts par le parc ancien, à un niveau de 6 000 logements/an (parfois contesté par des habitants (alors que certaines années passées le niveau de 8 000/an a pu être atteint),
 - b. Créer 2 000 logements locatifs sociaux (soit 1/3 des logements neufs - pour atteindre les objectifs de la loi SRU, il en manque encore 12 000 et le nombre de demandeurs de logements sociaux s'élève à 32 000)
 - c. Et chercher à maintenir des prix d'accession raisonnables à travers plusieurs initiatives (dispositif PSLA⁵⁰ ; création d'un organisme foncier solidaire en décorrélant l'acquisition du foncier du bâti (de l'accessibilité à la propriété).

2. L'accompagnement des dynamiques économiques créatrices d'emploi

Dans le PADD du PLUm est prévu l'accueil de 60000 nouveaux emplois d'ici 2030, dans tous les domaines, dans des filières existantes et filières nouvelles (pour exemples : la recherche en biotechnologies, la relance d'une activité historique agroalimentaire avec le nouveau MIN,...).

Les deux dynamiques démographiques et économiques sont très imbriquées. L'idée n'est pas de « prendre » des habitants d'autres territoires, comme St-Nazaire, Angers, Rennes, La Roche-sur-Yon, mais de faire dans l'équilibre pour le Grand Ouest, dans le cadre du pôle métropolitain Loire-Bretagne.

3. La transition écologique, environnementale avec la préservation de nos espaces agricoles, forestiers, naturels, et de l'eau. L'agriculture, en tant qu'activité économique sera soutenue : appui à l'agriculture péri-urbaine, promotion du circuit court, valorisation de l'agriculture de qualité. Le PADD favorise la lutte contre l'étalement urbain et la préservation de ces espaces. L'objectif est de réduire, à l'horizon 2030, de 50 % le rythme moyen annuel de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la période 2004-2014 (nouveau rythme de 83,4 ha de ces surfaces consommées par an). Une concertation est menée avec les 24

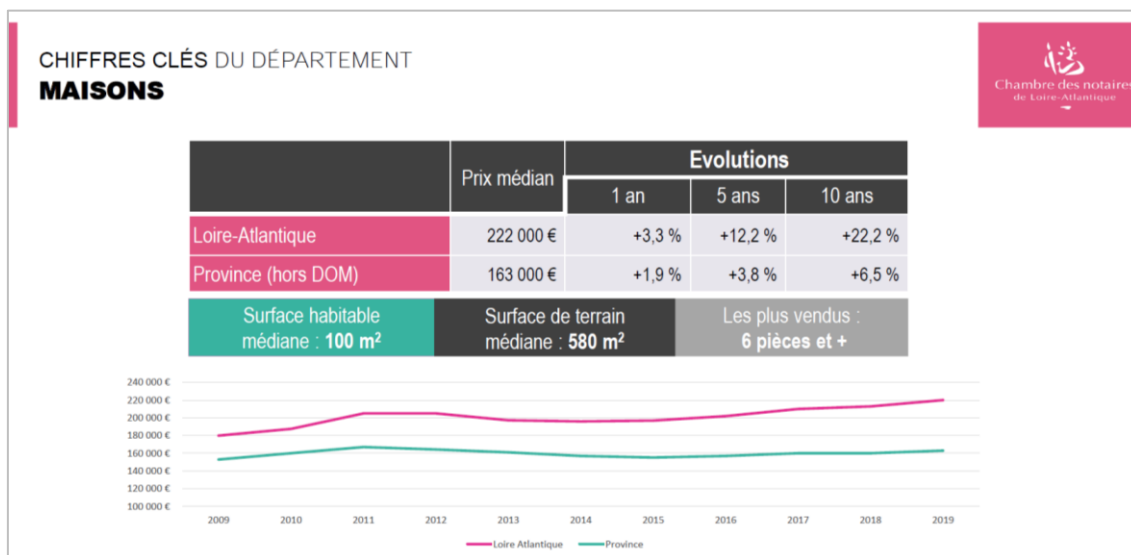
⁴⁸ PLUm : Plan Local d'Urbanisme métropolitain

⁴⁹ PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable. (il sert de socle aux PLU Plan Local d'Urbanisme, PLH Plan Local de l'Habitat et PDU Plan de Déplacements Urbains (ces deux derniers sont regroupés dans un document unique).

⁵⁰ PSLA : Prêt social location accession

communes pour supprimer des zones d'aménagement et urbaniser des "dents" creuses. Le corollaire est celui de l'accompagnement de la reconstruction de la « ville sur la ville », pour une ville plus dense et plus intense. Le SCOT prévoit au minimum 20 à 25 logements par hectare (selon l'échelle, communale ou intercommunale) et 40 logements par hectare à l'intérieur du périurbain nantais. Il s'agit de restreindre le modèle du pavillon individuel avec jardin sur une surface de 1 000 m². En contrepartie, il convient de donner la garantie du maintien des équipements (pour les jeunes enfants, les sportifs ; en santé, les maisons médicales ; etc.). En complément, une politique basse qualité énergétique des logements anciens est visée, avec un objectif de « Zéro passoire énergétique », soit 5 000 logements/an diagnostiqués avec l'ANAH.

Au-delà de l'existence d'une offre de logement et donc de sa disponibilité, un autre enjeu réside dans **l'accessibilité prix**. Dans une région où le fait de devenir propriétaire est si prépondérant, la production de logements égale à peine l'arrivée de nouveaux ménages, et engendre par ricochet un effet à la hausse sur les prix du logement. Un nombre insuffisant de constructions dans les agglomérations urbaines provoque des effets de chaîne, d'après l'Auran : relance de la périurbanisation, hausse des prix sur tous les territoires (de +10 à 25%, entre 5 et 10 ans), accroissement des difficultés pour certains ménages (accès au logement, poursuite du parcours résidentiel...), des tensions en main d'œuvre sur le marché du travail, des problématiques de mobilité (flux, congestion). Dans ces situations, une structure comme Action Logement apporte une solution pour des salariés, selon conditions, pour un accès au logement (mais les fonctionnaires ne sont pas éligibles). Dans une situation de tension sur certains secteurs, récemment, la CCI de Vendée a choisi de soutenir l'initiative d'entreprises pour créer des logements réservés aux salariés. Des solutions de location-vente en longue durée de type leasing peuvent être étudiées.



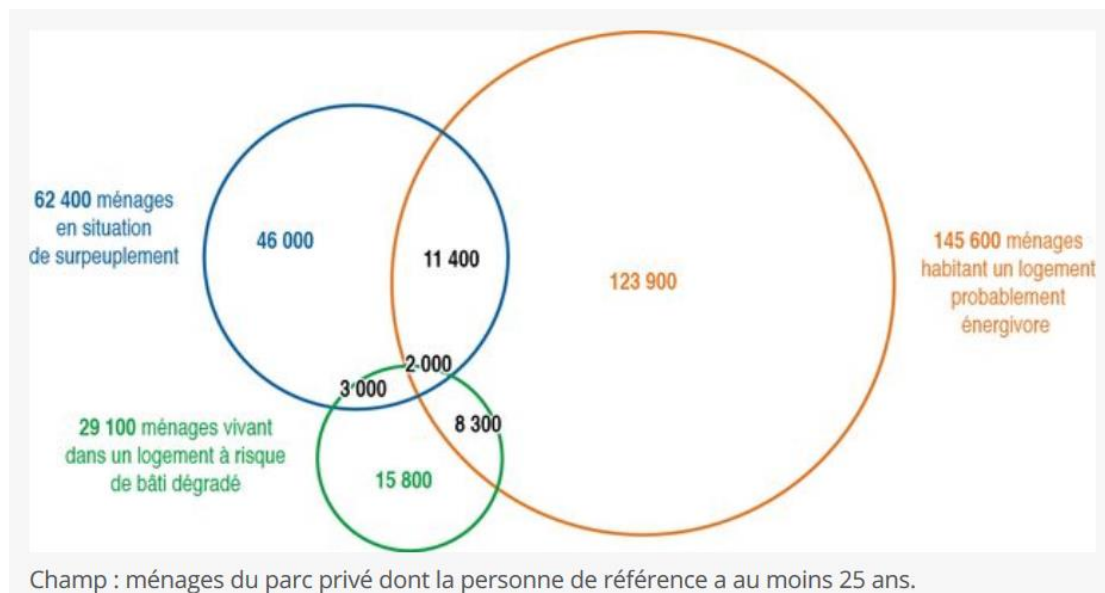
Source : Tendances et prix en Loire Atlantique, Chambre des notaires, 16 janvier 2020



Source : Notaires de France, base de données Perval

Par ailleurs, 212 000 **résidences secondaires** sont comptabilisées sur les Pays de la Loire. Le parc se concentre sur le littoral (jusqu'à 40% de l'habitat aux Sables d'Olonne). Dans un contexte de changement de fiscalité, des communes perçoivent favorablement l'existence de résidences secondaires puisque celles-ci leur permettront de continuer à percevoir la taxe d'habitation, majorée selon des communes. Concernant le tourisme, sur un tout autre plan, les changements sociétaux amènent à constater l'essor de plateformes type Airbnb qui viennent concurrencer l'offre hôtelière ou de camping ; une régulation s'avère nécessaire pour contrôler cette évolution récente.

Enfin, un sujet mérite un examen particulier : celui du **mal-logement**. Les conditions de logement dégradées sont définies par 3 situations, qui peuvent se cumuler : surpeuplement, logement énergivores et bâti dégradé.⁵¹ « La Fondation Abbé Pierre recense 4 millions de personnes mal-logées en France. Si les conditions semblent plus favorables en Pays de la Loire, la région n'est pas épargnée pour autant. Plus de 54 000 logements privés sont en effet considérés comme « potentiellement » indignes, soit environ 3,6 % des résidences principales. Mais dans la réalité, la proportion du mal-logement est bien plus élevée. En prenant en compte la précarité énergétique, ce sont près de 15% de la population régionale qui sont concernées par le mal-logement.⁵² » Dans le cadre de la transition écologique un enjeu concret et urgent consiste à mener des politiques véritablement incitatives de rénovation, principalement énergétique, des logements, avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat). Dans le cadre de l'accompagnement du vieillissement de la population, il s'agit en plus et aussi d'adapter les logements pour permettre une vie la plus longue possible en autonomie à domicile.



Répartition des ménages selon trois difficultés de logement dans les Pays de la Loire (2015)

Source : Insee, Fidéli 2015

⁵¹ *Les familles et les ménages modestes plus exposés : une approche des conditions de logement dégradées*, Insee Analyse, n°65, 20 septembre 2018. Voir le glossaire en annexe pour les définitions

⁵² Contribution Ma Région 2050, Sources : DREAL (2013), INSEE (2015)

Santé et longévité

Les questions de santé recouvrent un vaste champ. Dans les évolutions récentes, les impacts de l'épidémie Covid19 en cours et qui seront à mesurer ou l'augmentation saisissante de 100% des cancers des adolescents, méritent une attention. Par ailleurs, l'ICO (Institut de Cancérologie de l'Ouest) table sur un taux de 15% de personnes atteintes de cancer parmi les nouveaux arrivants. Une étude en cours du CESER permettra d'apporter un éclairage plus complet sur les enjeux liés à la santé sur le territoire des Pays de la Loire. Par choix, et compte tenu des auditions, cette étude se concentre sur le lien entre santé et vieillissement de la population.

Les seniors en société

Pour Virginie Raison-Victor (LEPAC), le vieillissement, objet d'insuffisamment d'attention, va pourtant fortement marquer notre siècle. Des enjeux se posent différemment selon les régions du monde, certains concernent le non-renouvellement des générations. Le vieillissement universel sera plus ou moins rapide, plutôt lent en Europe, avec des structures plus solides qu'en d'autres pays. Il va influencer nos sociétés et va peser sur nos territoires.

Quelques enjeux peuvent être mis en exergue :

- les **retraites** ;
- la **santé** et de la prise en charge, en termes de coûts et d'accompagnement, des pathologies chroniques (type cancer) prévalentes dans les populations de plus de 60 ans ;
- l'**emploi** : parce que la population vieillit (moins de personnes en âge de travailler) et parce que le personnel d'accompagnement de populations âgées est une main d'œuvre très féminine, régulièrement mal rémunérée, non reconnue et est souvent une main d'œuvre immigrante avec ses propres enjeux ;
- les **mobilités** avec des besoins de mobilités différents et spécifiques :
 - o la gestion de temps, de rythmes qui sont très différents (pas de recherche de la vitesse),
 - o une population qui se concentre en ville / centre-ville pour bénéficier de la proximité des commerces, des services et des professionnels de santé, et qui a les moyens de s'y installer. Cette évolution, si elle n'est pas contrebalancée par une politique volontariste, provoque et renforce la convergence vers les villes et littoral ;
- la **cohabitation intergénérationnelle**. Les décisions politiques et les arbitrages sociaux vont être influencés par cet impact démographique du vieillissement, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. D'abord, l'âge moyen des élus en France se situe à 56 ans ; globalement, le vieillissement des votants est constaté, surtout si la désaffection des jeunes pour le vote se confirme. En conséquence, pour un budget défini, qu'est-ce qui va être favorisé : une crèche ou une rampe d'accès ? Le développement d'un pôle de compétitivité ou des moyens de sécurité ou un meilleur remboursement de prothèse de hanche ? Et la dette publique qui s'est accumulée au fil des années, ou la dette environnementale, jusqu'à quel niveau les jeunes sont-ils prêts à les supporter ?
- les **inégalités**. L'épargne très inégale selon les personnes, leur héritage patrimonial, leur parcours professionnel, leurs cotisations caisses de retraites complémentaires mutuelles ... Tout cela crée aussi des divisions sociales, et une accentuation des écarts de richesses et de revenus.

Pour Jean Michel Ducomte (Ligue de l'Enseignement), avec le vieillissement de la population, le **lien intergénérationnel** va être questionné. Il faut s'interroger sur la façon dont on porte regard sur le monde qui nous entoure. On gagnerait à s'inspirer d'autres cultures et pratiques, par exemple en Chine, en Inde qui mixent les générations et où chacun apporte la contribution que son âge lui donne. Chaque génération a ses problèmes mais ils sont solubles si on le ramène à l'aune de la société. Il s'agit de créer des ponts entre les différents archipels⁵³ pour une société un peu plus fluide, que les composantes actuelles nous amènent à rêver ou ... à cauchemarder.

⁵³ *L'Archipel français : naissance d'une nation multiple et divisée*, Jérôme Fourquet, Seuil, 2019

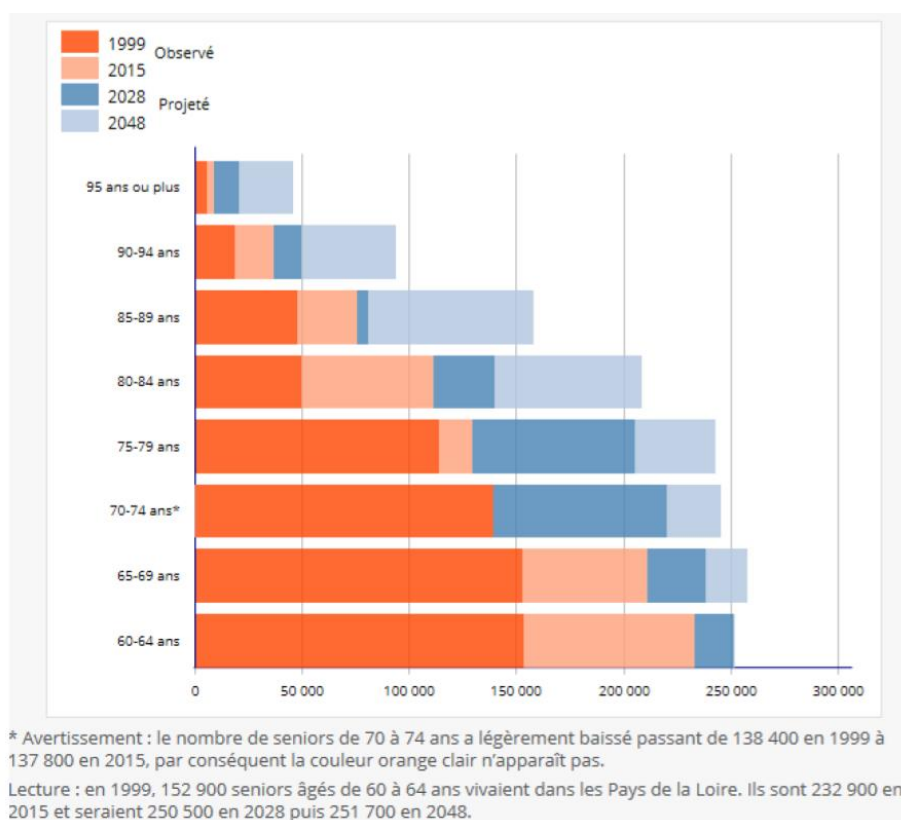
Le vieillissement et ses conséquences dans le champ de la santé

Au sein de l'ARS, des travaux de prospective sont conduits pour accompagner des transformations dans le champ de la santé, avec un instrument : le Projet Régional de Santé (PRS). Pierre Blaise⁵⁴ s'appuie sur les observations et les projections démographiques régionales de l'Insee.

Dans le scénario central de projection par tranches d'âge⁵⁵, qui aura besoin d'être tempéré et corrigé en tenant compte des conséquences de l'épidémie Covid19, plusieurs points sont relevés pour la période 2014 – 2050 :

- La part croissante des 65-89 ans (de 17,5% à 24.9 %) et le triplement de la population des 90 ans et plus (de 1.1 % à 3.2 % de la population). Ainsi, alors que les personnes âgées de 65 ans et plus représentent, en 2014, 19% de la population, elles seraient plus de 28% en 2050 sur la région. Passant de 680000 à 1 265000 personnes, cette tranche d'âge devrait presque doubler en 35 ans ;
- un processus de vieillissement de la population mais avec une diminution de la population des 60 / 65 ans ;
- En 2048, une perte de population dans toutes les tranches d'âge en dessous des 65 ans

En s'approchant de 2050, plus d'un quart de ligériens aura 65 ans et plus et la moyenne d'âge s'élèvera à 45 ans contre 40 ans aujourd'hui.



*Nombre de seniors en Pays de la Loire, par âge quinquennal
Observé en 1999 et 2015 et projeté en 2028 et 2048
Source : Insee, recensement de la population 1999 et 2015, Omphale 2017*

Les **personnes âgées dépendantes** représentent 135 000 personnes en 2015 (soit 35% des seniors de 75 ans ou plus). Les tendances récentes se prolongeraient :

- Sur la période 2015 / 2023, + 2 300 personnes âgées dépendantes par an

⁵⁴ Directeur du Projet Régional de Santé à l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de La Loire

⁵⁵ Insee Flash Pays de la Loire n°67 - juin 2017

- puis + 3 000 sur la période 2023 / 2028 (projections jusqu'en 2027 pour le PRS)

L'impact de la dépendance est considéré comme le 5ème risque à prendre en compte dans le PRS.

En cas de perte d'autonomie, la solitude et la baisse de revenus sont des facteurs de fragilité. Le plus souvent, les personnes restent à domicile. Dans les groupes GIR⁵⁶ 1 ou GIR 2, plus de la moitié des personnes vit à domicile donc la fin de vie en Ehpad n'est pas inéluctable. Plus souvent qu'auparavant, il s'agit de personnes vivant seules (beaucoup sont des femmes) : entre 60 et 69 ans, en raison des évolutions des modes de vie ; à 85 ans ou plus, parce qu'ils vivent moins souvent en établissement⁵⁷ ou avec des membres de leur famille (hors conjoint).

À la solitude, s'ajoute des problématiques économiques (la perte du conjoint entraînant une perte de revenus). Ainsi, le niveau de vie des seniors plutôt favorable se réduit avec l'avancée en âge et le fait de vivre seul. Se pose donc ici la question du financement de la dépendance.

Du **point de vue géographique**, ces dernières années (1999 – 2015), la hausse du nombre de seniors est marquée à l'Ouest et dans les grandes agglomérations. Ces tendances se poursuivraient (projections jusqu'en 2028). La Loire-Atlantique et la Vendée accueilleraient 62% des seniors dépendants supplémentaires. La Vendée avec le phénomène démographique de littoralisation se place avant le Maine et Loire qui présente pourtant un volume de population plus important. Le vieillissement va au-delà du vieillissement autochtone, car la Vendée attire.

Pour le CESER, ces tendances ont besoin d'être prises en compte dans le plan régional de la santé, dans les contrats locaux de santé, et par rapport au volet prévention auprès des jeunes.

Plusieurs évolutions croisent les données citées : démographiques, épidémiologiques (maladies chroniques et dégénératives), sociologiques et technologiques. Comment les prendre en compte dans les futures politiques ?

- **Variables sociétales au sein de la population**

- Poursuite de la diminution de la famille « nucléaire territorialisée »⁵⁸ et avec elle, la proximité qui permettait d'accompagner ses proches (ex. : emmener les grands-parents chez le médecin). Aujourd'hui, la dispersion géographique des familles, les phénomènes migratoires (le mariage mixte, les influences et la mixité culturelles...) aboutissent à des façons différentes de se projeter dans le vieillissement.
- La génération des 80 ans en 2027 a connu 1968, le chômage de masse, l'éclatement de masse, la famille recomposée, les pertes des liens, d'attachement à la terre, à un lieu. En revanche, en 2050, la population âgée correspondra à la génération qui a toujours connu Internet, ce qui signifie que les difficultés d'accès à la technologie vont s'atténuer.
- Un aspect qui est moins pris en compte : quels seront les changements dans les comportements sociétaux liés aux changements climatiques ?
- Une demande forte s'exprime par rapport à un habitat plutôt de type intergénérationnel, tels que les Babayaga, le béguinage avec partage de services. Ces formes sont à prendre en compte dans l'innovation qui vient de la société elle-même. En outre, les réseaux sociaux vont permettre d'autres interactions. Par ailleurs, une autre demande s'avère paradoxale pour davantage équiper les territoires d'Ehpad et, simultanément, l'expression de personnes qui disent, individuellement, « Ne m'envoyer jamais en Ehpad ».

En résumé, il est ici question de vieillir à domicile et d'inclusion, de liens sociaux, de vie sociale mais plus dans le schéma connu de la famille nucléaire. Et la solution n'est sans doute pas d'institutionnaliser le « vieillir en établissement ».

- **Évolutions sociologiques chez les professionnels de santé**

Ils doivent s'adapter à des nouveaux métiers. Ils ont des attentes différentes par rapport à la vie professionnelle et la vie personnelle. L'ARS constate une urbanisation très forte des professionnels de santé, lié à leurs propres modes et choix de vie : souvent les deux membres du couple sont dans le milieu médical, « CSP + » avec un choix de vivre en milieu urbain.

⁵⁶ Mesure de la dépendance > GIR 1 niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible

⁵⁷ Les établissements ont néanmoins accueilli 750 seniors de plus par an entre 1999 et 2015

⁵⁸ Une famille nucléaire est une forme de structure familiale fondée sur la notion de couple (...) regroupant deux adultes mariés ou non, avec ou sans enfant. La famille nucléaire se distingue de la famille élargie et de la famille polygame et est le modèle familial le plus répandu de la société occidentale Source : Wikipédia

Pour le CESER, il peut être réducteur de se centrer sur des professionnels de santé cadres hospitaliers ou professionnels libéraux. L'examen de la situation d'autres professionnels de santé, en CHU ou en Ehpad, montre que des personnels infirmiers ou soignants sont amenés à se domicilier en périphérie des centres urbains, pour une question d'accessibilité et de prix de l'habitat. De plus, ces métiers se trouvent en tension, du fait d'un déficit d'attractivité (horaires, conditions de travail, rémunération). Les évolutions sociologiques côté professionnels de santé percutent, créent un choc avec les projections démographiques présentées précédemment.

- **Évolutions technologiques et transformation du système de santé**

Des changements profonds dans les métiers de la santé sont attendus. Exemple : les capacités de prise en charge des maladies chroniques reposent sur une évolution majeure du « soin primaire » pensé et organisé en « soin intégré ». Il repose sur une équipe de quelques professionnels de santé complémentaires (médecin généraliste / médecins spécialistes / infirmière / aide-soignant).

Repositionnement de l'hôpital : La concentration des plateaux techniques fonctionnera si on reste branchés sur les soins primaires. La question de l'accessibilité devient centrale, y compris l'accessibilité à distance, ce qui nécessite des évolutions techniques et des investissements importants.

Les solutions pour accompagner le changement demandent une adaptation et un ancrage territorial. Le « one size fits all » (solution unique) n'est plus de mise, comme le montrent les crises sociétales récentes. Cela signifie qu'il faut travailler territoire par territoire sur les besoins et de façon identique, sur les ressources.

En conclusion sur ce point, le CESER relève que lors de l'épidémie Covid19, les personnels de santé et de soins, les structures médico-sociales, les Ehpad, CHU et cliniques, les professions libérales médicales ont été placés sous tension en quelques jours en ce début d'année 2020, et pour plusieurs semaines. Les efforts et l'engagement des professionnels sont à saluer : plusieurs ont donné leur vie pour sauver la nôtre. Si cette pandémie pouvait être possible⁵⁹, il n'en reste pas moins qu'elle restait difficilement probable et encore moins prévisible.

Nous relevons que les conséquences en nombre de décès selon les territoires sont très différentes : la rapidité du confinement, la densité de population, les inégalités sociales et les équipements d'urgence hospitalières expliquent essentiellement ces différences⁶⁰. Sur les équipements, nous constatons que les statistiques dans les pays se trouvent en corrélation avec le nombre de lits d'hôpitaux, et surtout le nombre de lits d'urgence. En France, si le nombre de lits évalué à 6 (Allemagne 8, Corée du Sud 12, Royaume-Uni et États-Unis 2,5)⁶¹ peut paraître correct, c'est le nombre de lits d'urgence ou en « soins aigus » qui s'est révélé insuffisant lors de la crise⁶². Les politiques qui ont amené à réduire les équipements hospitaliers et à placer sous tension son personnel ont besoin d'être remises en cause et de nouvelles stratégies bâties. Les manques de matériels respiratoires ou de masques ont constitué des révélateurs de l'impréparation et de l'absence d'anticipation d'un phénomène épidémique.

⁵⁹ *Bill Gates, l'homme qui avait prédit la pandémie*, Le Figaro, 17 avril 2020 <https://www.lefigaro.fr/international/bill-gates-l-homme-qui-avait-predit-la-pandemie-20200417>

⁶⁰ *Le coronavirus, révélateur des inégalités territoriales françaises*, Nadine Levratto (université Paris Natterre – Paris Lumière), Giuseppe Arcuri (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Mounir Amdaoud (Université Sorbonne Paris Nord), The Conversation, 28/04/2020

⁶¹ Site de l'OCDE, statistiques sur les lits d'hôpital : <https://data.oecd.org/fr/healthqt/lits-d-hopitaux.htm>

⁶² *Coronavirus : la France compte moins de lits en soins aigus que la moyenne des pays développés*, FranceInfo, 20 mars 2020 https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/infographie-coronavirus-la-france-compte-moins-de-lits-en-soins-aigus-que-la-moyenne-des-pays-developpes_3876613.html

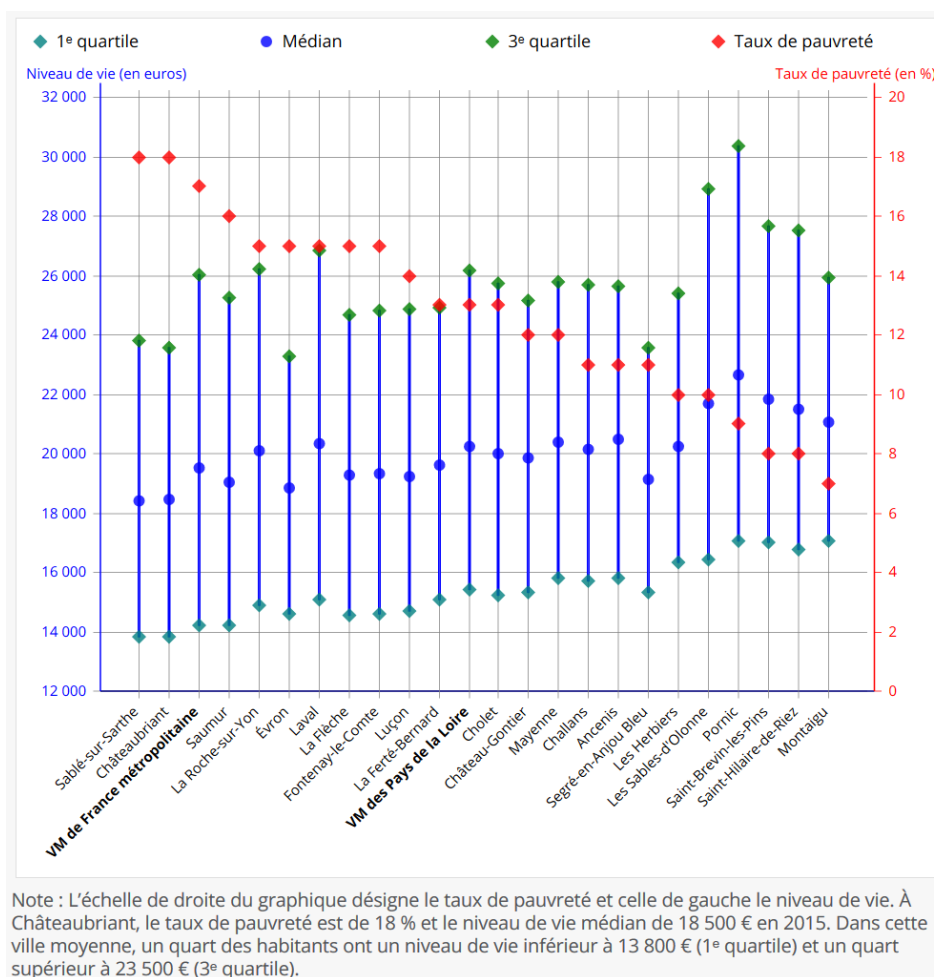
Une réalité et une menace : les inégalités

Faire société alors que la population change, c'est aussi se questionner sur ce qui peut fragmenter cette société : les inégalités. Cette étude propose de mettre en valeur deux domaines : l'habitat et l'éducation.

Approche matérielle : l'enjeu des lieux de vie

Les évolutions démographiques anticipées à horizon 2050 peuvent accentuer des inégalités de situations. Pour l'habitat, quelques situations peuvent être citées. L'**attractivité** des villes les plus importantes, avec le phénomène de métropolisation combiné à une offre de nouveaux logements à peine suffisante, peut encore accentuer la flambée des **prix**. Sur le foncier, elle engendre des difficultés pour les collectivités et les organismes de logement social à monter des programmes avec des coûts maîtrisés, et donc satisfaire une demande inassouvie. Sur le prix des logements, elle favorise une **gentrification** et des clivages entre anciens et nouveaux habitants dans une rue ou dans un quartier.

Un premier risque réside dans la création ou le renforcement, soit de **quartiers défavorisés** avec une pauvreté endémique difficile à endiguer en l'absence de mixité sociale, soit au contraire de quartiers sous haute surveillance, avec des personnes à hauts revenus protégées par des gardiens, des murs et des caméras. Un second risque mérite d'être soulevé, c'est l'accentuation de l'**étalement urbain**, par la relégation de personnes représentants des classes populaires ou moyennes vers des territoires ruraux et de villes moyennes. Plusieurs d'entre elles connaissent des taux de pauvreté élevés (les points en rouge du graphique).



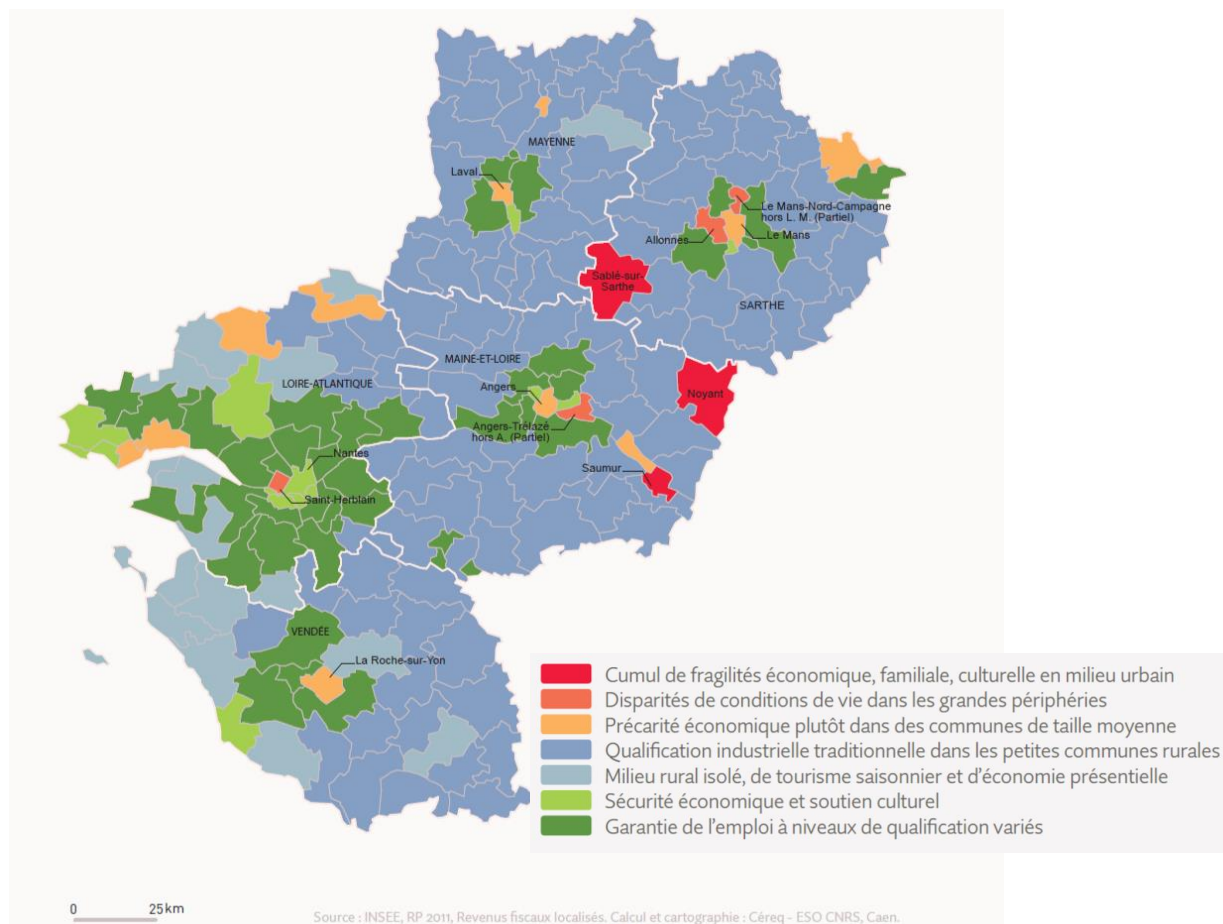
Taux de pauvreté, médiane et quartiles de niveau de vie dans les villes moyennes (VM) en 2015

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2015⁶³

⁶³ Les villes moyennes diversement touchées par la pauvreté, Insee Analyse, 11/04/2019

Approche sociale : l'enjeu de l'éducation

L'éducation paraît à la fois un indicateur à suivre, avec le nombre d'élèves décrocheurs, la part de non diplômés dans les 15-24 ans et un but à poursuivre. Comment cerner les territoires où des efforts particuliers sont à porter ? Le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications, établissement public sous tutelle du ministère chargé de l'éducation et du ministère chargé du travail et de l'emploi) a établi une cartographie précise des zones d'attention.



Les zones à risque d'échec scolaire en Pays de la Loire

Source : Insee, RP2011, revenus fiscaux localisés, calcul et cartographie : Céreq – ESO CNRS Caen

« Les cantons du type « cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain » ne sont que trois dans cette académie, représentant 2 % de la population (**Saumur, Sablé-sur-Sarthe et Noyant**). Il s'agit de cantons ruraux peu peuplés, situés en périphérie de leur département, sauf Saumur plus urbain (27 000 habitants, 409 habitants / km²). Le revenu médian est ici inférieur à la moyenne (16 400 euros pour 18 700 euros en France métropolitaine ; 14 700 euros à Noyant). À l'inverse, la part des chômeurs parmi les 15-64 ans est supérieure à la moyenne (10,5 % pour 8,9 % en France métropolitaine ; 12 % à Saumur). La part des emplois en CDI est de 5 points inférieure à la moyenne nationale de 85,2 % (77,4 % à Saumur). La part des ménages vivant en habitat social atteint 18,7 % au sein de ce type pour 14,6 % nationalement (19 % à Sablé-sur-Sarthe et 20,3 % à Saumur). La part des non diplômés chez les 45-54 ans s'élève à 35,5 %, soit 7 points de plus que la moyenne (37,9 % à Sablé-sur-Sarthe et 38,8 % à Noyant). La part des jeunes non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés dépasse la moyenne de France métropolitaine de 3 points avec 28 % (plus de 30 % à Saumur et à Noyant). Les cantons de Noyant et de Sablé-sur-Sarthe se distinguent par un taux de jeunes âgés de moins de 18 ans relevant de catégories sociales défavorisées qui dépasse 50 % (35 % en France métropolitaine).

Le type « disparités de conditions de vie dans les grandes périphéries » concerne 4 cantons, tous périurbains (**Allonnes à l'ouest du Mans, Le Mans-Nord-Campagne hors Le Mans, Angers-Trélazé hors Angers et Saint-Herblain à l'ouest de Nantes**). La part des ménages vivant en habitat social dépasse 24 % au sein de ce groupe (28 % à Allonnes pour 14,6 % au plan national). Le type « précarité économique plutôt dans des communes de taille moyenne » agrège 10 cantons urbains (Angers, Le Mans, Saint-Nazaire, Laval, Mayenne), périurbains (Montoir-de-

Bretagne à l'est de Saint-Nazaire, Saumur-Nord hors Saumur), et ruraux, situés aux marges de leur département, sous faible influence urbaine (La Ferté-Bernard, Châteaubriand, Guémené-Penfao). Tous se caractérisent par un revenu très inférieur à la moyenne France métropolitaine (16 500 euros à Châteaubriand). La part des emplois en CDI est elle aussi inférieure à la moyenne. Angers se distingue avec un taux de 75,5 %, soit presque 10 points de moins que la moyenne France métropolitaine. La part des chômeurs parmi les 15-64 ans dépasse 10 % à Angers, au Mans et à Saint-Nazaire. Toutefois, le canton de Montoir-de-Bretagne, situé en banlieue nord-est de Saint-Nazaire à proximité de la plate-forme industrielle d'Airbus et des chantiers navals, bénéficie d'un emploi industriel diversifié (manutention portuaire, chimie, mécanique, biocarburants ; 23,1 % de l'emploi pour 13,4 % au plan national). La part des jeunes non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés (22,7 %) y est inférieure à la moyenne nationale. Il est vrai que 36 % d'entre eux sont diplômés d'un CAP ou d'un BEP.»⁶⁴

« Avec 9 % de non diplômés parmi les jeunes de 18 à 24 ans, les Pays de la Loire sont en deçà de la cible européenne fixée à 10 % à l'horizon 2020. Toutefois, le nombre interpelle, d'autant plus que leur insertion professionnelle devient de plus en plus difficile. La prévention doit porter sur les territoires de formation des jeunes qui peuvent être différents de leur territoire de vie après l'abandon de leurs études. À caractéristiques égales, le niveau de diplôme du jeune et l'activité de ses parents sont les facteurs les plus déterminants du décrochage.»⁶⁵

Ajoutons que la question des inégalités sociales face à l'éducation dépasse le seul décrochage. Elle concerne les **inégalités d'accès** à tous les niveaux scolaires, (exemples : classes préparatoires versus université, bac général versus bac professionnel ...), ce qui conduit à une reproduction des inégalités, les classes aisées transmettant dès la petite enfance des codes à leur progéniture, leur permettant une réussite scolaire supérieure (voir) – et l'école, avec des moyens restreints, n'arrivant pas à compenser ces inégalités. Ainsi, selon l'OCDE, « Le milieu socio-économique explique en France plus de 20 % de la performance obtenue par les élèves de 15 ans, contre seulement 13 % pour la moyenne des pays de l'OCDE. »⁶⁶

Enfin, du fait des évolutions démographique, la société est amenée à changer. Pour Jean-Michel Ducomte, à propos des relations sociales, des questions vont également survenir sur l'**égalité de droits** avec/entre les personnes.

Avec les diversités culturelle et religieuse, il convient d'éviter la logique de relégation pour parvenir à la mixité sociale. Ceci implique d'avoir le courage de récupérer des notions importantes, par exemple, la **notion d'identité**. La notion d'identité parcourt le discours politique. Or, la notion est vécue de manière préconstruite, selon l'histoire de chacun, selon son attachement géographique, sa culture, etc.. Aujourd'hui, nous sommes dans une sorte d'ethnicisation de l'identité. Or qu'est-ce que l'identité ? C'est être soi-même (une carte d'identité) tout en étant semblable (l'égalité des droits). Et comment être semblable sans renoncer à être soi-même ? Par ou grâce à une notion d'identité non-négatrice de la singularité, et non assignatrice. Cette posture permet d'établir un équilibre subtil entre comment les autres me voient et comment je me socialise. Ici, il y a donc un **enjeu d'éducation** en tant que transmission de savoirs et de savoir-être, c'est-à-dire comment vivre ensemble.

Le **vivre ensemble**, en tant que finalité, passe par la mixité générationnelle et sociale. L'enjeu est de construire des ponts entre les différents « archipels » de la société pour qu'elle soit un peu plus fluide. Le creuset associatif, de l'éducation populaire, de la solidarité et aussi du sport ou de la culture, permet cette ouverture et ces engagements.

⁶⁴ *Atlas académique des risques sociaux et de l'échec scolaire*, Etude CEREQ 2016

⁶⁵ *Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ?*, étude CESER Pays de la Loire, 15 octobre 2019

⁶⁶ *Alternatives économiques de mars 2020 ; Enquête PISA : les élèves français dans la moyenne*, Le Monde 06/12/2016 ; *Pourquoi l'école française reproduit-elle les inégalités ?*, Slate, 24/01/2017

2.3 Conditions d'activités par secteur

Nous abordons 3 secteurs d'activité, et non l'ensemble des secteurs. Les secteurs retenus permettent de cerner des enjeux plus spécifiques dans cette période de mutations : l'agriculture, l'industrie et l'artisanat. Des études en cours ou à venir pourront compléter les analyses.

L'agriculture ligérienne

L'agriculture ligérienne est très diversifiée par les productions, les modèles d'exploitations, les modèles d'agricultures et à orientation qualitative. La Région Pays de la Loire se hisse au 4ème rang national pour la production en Agriculture Biologique et démarches de labellisation⁶⁷.

Avec ses particularités locales notamment de zones humides, c'est une agriculture très liée au sol :

- par les productions fourragères dédiées à l'élevage et végétales spécialisées (quasi moitié des surfaces en herbe + 1/3 en oléagineux et 1/3 de diverses cultures ; l'une des plus grandes variétés végétale en France),
- par la dominante de l'élevage (lait, viande) qui est un liant et constitue une force des dynamiques des territoires par l'installation en zones rurales.

Enfin, l'agriculture ligérienne valorise l'ensemble du territoire régional : 70 % de la superficie occupée et entretenue (moyenne nationale 50%).

L'agriculture et l'agroalimentaire en Pays de la Loire représentent un socle historique dans l'économie ligérienne. Dans l'agriculture, **plus de 35 000 chefs d'exploitation emploient 25 000 ETP salariés** (26 400 ETP salariés en 2017) dont près de la moitié en Maine et Loire (les cultures spécialisées et les champignonnières sont très pourvoyeuses d'emplois). L'**agroalimentaire** représente 47 940 salariés hors artisanat commercial, soit **24 % de l'emploi industriel régional**. Ces deux secteurs représentent 20 % des exportations régionales (respectivement 4.8 % et 15.4%) qui contribuent à des équilibres commerciaux.

Pour la Chambre d'Agriculture, Pierre-Yves Amprou, relève plusieurs évolutions démographiques chez les agriculteurs :

- une baisse du nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants agricoles en Pays de la Loire : moins 18,5% entre 2005 et 2017 ;
- le vieillissement de la population agricole : en 2017, âge moyen de 49 ans, 28 % ont plus de 56 ans et plus ;
- une dynamique d'installation la plus importante en région Pays de La Loire (63 % en installation aidée) parce qu'il y a une dynamique de filière et des synergies locales ;
- le "fait sociétairé" (activités de groupe, principalement en GAEC ou CUMA) important en Pays de la Loire.

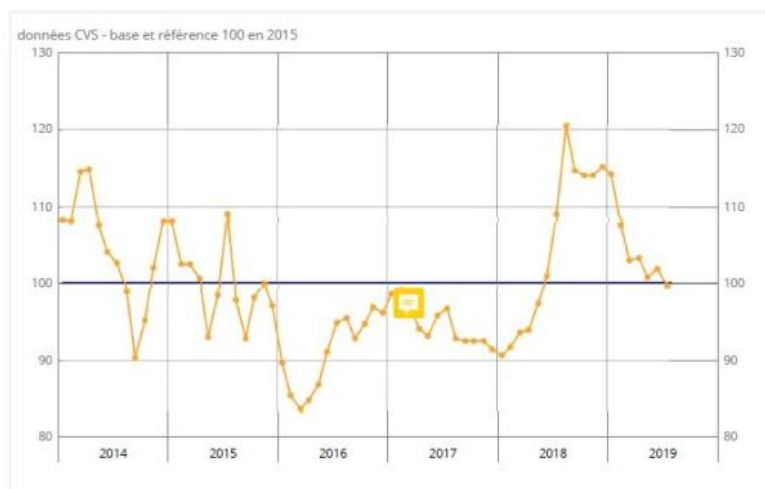
Malgré le haut degré d'incertitude à l'horizon 2050, des éléments structurants pour les prochaines décennies sont identifiés, dans une activité liée aux marchés mondiaux, aux politiques publiques et qui a besoin de combiner respect de l'environnement et objectifs de compétitivité et de rentabilité.

- **Former et transmettre.** Le vieillissement des chefs d'exploitations conduit à questionner l'attractivité du métier et à promouvoir la formation. Le profil sociologique des chefs d'exploitation devient de plus en plus diversifié (hors cadre familial, non enfant d'agriculteur) avec des objectifs en pleine évolution et différents des professionnels installés. Les projets agricoles se construisent de plus en plus de manière diversifiée : modèles de production, circuits de commercialisation, agriculture urbaine, ...
- **Faire face à la pression foncière.** D'abord, elle s'exerce par l'urbanisation, de fait par la concurrence des villes, d'où la nécessité d'atteindre le zéro artificialisation et la compensation. Cette pression foncière est aussi causée par des investissements d'entreprises industrielles ou des capitaux étrangers ; elle concerne surtout à ce jour le bassin parisien et les grandes exploitations de culture, et le phénomène pourrait atteindre les Pays de la Loire.
- **Tenir compte des marchés internationaux.** Les marchés agricoles sont ouverts aux échanges or les marchés agricoles se comportent de plus en plus de manière chaotique depuis la fin des années 90⁶⁸. Par ailleurs, des négociations bilatérales aboutissent à des situations qui ne se révèlent pas toujours favorables

⁶⁷ <http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Agreste-L-agriculture-biologique>

⁶⁸ La loi de King : la rigidité de la demande (stable dans la durée, parce que les produits agricoles sont vitaux) est confrontée à une offre flexible (surproduction selon le temps, ou maladie sur un cheptel) produit des variations erratiques des prix.

à l'agriculture et l'agroalimentaire : accord CETA, projet Mercosur, incertitudes liées au Brexit, bras de fer commercial avec les Etats-Unis, L'ouverture des frontières sous-entend l'ouverture à des pays qui produisent différemment. Des productions alimentaires ont besoin d'être localisées (soja, quinoa, ...) ou relocalisées. Sur ces sujets liés au fonctionnement des marchés, l'intervention des pouvoirs publics apparaît indispensable, pour les réguler, compenser des effets dévastateurs sur les prix et négocier des accords.



Prix de production des céréales

Source : Insee, 2019

- **Produire qualitativement**, en tenant compte de l'impact du changement climatique, de la quantité et qualité de l'eau disponible, en respectant la qualité des sols avec de nouvelles techniques de cultures ou de nouvelles plantations, et en recherchant sur le volet énergies à économiser ou valoriser le renouvelable (méthanisation, solaire, ...). La part consacrée aux productions biologiques a besoin d'être favorisée, suivant davantage en cela la demande des consommateurs. La Région peut s'appuyer sur des démarches de plusieurs acteurs en R&D, sur la formation et l'enseignement supérieur (exemple : ESA Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers, ONIRIS Ecole nationale vétérinaire) et aussi sur les pôles d'excellence (Valorial à Rennes et Végépolys Valley à Angers),
- **Créer de nouveaux liens avec les consommateurs**. D'une part, ce sont les circuits de distribution qui évoluent, après l'hégémonie de la grande distribution et ses contraintes, les circuits deviennent plus diffus, avec des réseaux de vente directe qui se multiplient. D'autre part, l'évolution des modes de vie entraînent de nouvelles habitudes de consommation, avec une acuité croissante sur les conditions de production/transformation de l'alimentation. La production de viande se trouve particulièrement visée, des conditions d'élevage aux conditions d'abattage et de transformation. La valorisation des produits agricoles prend tout son sens avec des démarches qualitatives et locales, les labels ou les scores (exemple du projet d'étiquette de notation « La note globale », qui met en avant la traçabilité, le bien-être animal, les conditions de travail, la nutrition et la santé humaine⁶⁹). Les applications mobiles viennent bousculer l'agro-alimentaire en contribuant à l'amélioration des aliments et en mesurant leur impact sur la santé (exemple Yuka).

Avec de multiples facteurs exogènes, l'activité agricole demande une agilité continue, et les professionnels cherchent à s'adapter en permanence : du point de vue sociétal (citoyens, consommateurs), du point de vue environnemental (changement climatique), et du point de vue économique (fonctionnement de la chaîne alimentaire).

Enfin, l'épidémie Covid19 a mis en valeur la question alimentaire et elle questionne l'autonomie et la sécurité d'approvisionnement.⁷⁰

L'industrie

⁶⁹ <https://lanoteglobale.org/>

⁷⁰ *Le coronavirus, révélateur des failles du « manger local » à la nantaise*, Julie Reux, Médiacités, 30/04/2020, <https://www.mediacites.fr/enquete/nantes/2020/04/30/le-coronavirus-revelateur-des-failles-du-manger-local-a-la-nantaise/>

Une industrie ligérienne diversifiée et en croissance

En 2018, avec 238 800 emplois, « 22,4 % des effectifs salariés travaillent dans l'industrie en région contre 16,3 % au niveau national. Les Pays de la Loire se détachent avec une hausse de 1,6 % comparé à 2017 (+ 3 730 postes) alors qu'en France, cette progression est seulement de 0,3 %. Sur cinq ans, la région réussit à créer 2 220 emplois (+ 0,9 %) alors qu'au national, le recul atteint 3,4 %.

Les signaux sont au vert pour tous les départements de la région sur un an : la progression est au minimum de 0,4 % pour la Mayenne et au maximum de 1,9 % en Vendée. Malgré cette conjoncture plus favorable, la Sarthe et la Mayenne restent en difficulté car sur cinq ans, le recul de l'emploi est supérieur à 3 %. »⁷¹



Extrait de l'étude *Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire, adapter notre stratégie* CESER Pays de la Loire, décembre 2019

Comme le souligne l'étude récente du CESER Pays de la Loire sur l'industrie, la région peut se prévaloir de nombreux atouts :

- la place significative de l'industrie dans l'emploi, soit la 2^{ème} région française ;
- la diversification de ce socle industriel ;
- la répartition géographique sur le territoire régional ;
- des chaînes de sous-traitance complète, de grands groupes et un bon maillage de PME et d'ETI.

L'étude met en lumière également le « besoin constant d'amélioration de la performance globale des PME, tant à l'export qu'en matière d'innovation »⁷².

Un contexte de transformations et de paradoxes ou contradictions

⁷¹ *Les Pays de la Loire en pleine croissance en 2018 !*, Acoff Urssaf, Bilan Emploi 2018 n°37, juillet 2019

⁷² *Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire, adapter notre stratégie*, CESER Pays de la Loire, rapporteur Laurent Manac'h, décembre 2019

Plusieurs auditions ont été menées pour permettre d'appréhender des sujets liés aux évolutions de secteurs d'activités, notamment la désindustrialisation, et aux mutations en cours. A priori, ils concernent d'abord des groupes de stature nationale ou internationale, cotés sur des marchés financiers. Dans un monde économique ouvert, où des réseaux d'entreprises s'imbriquent dans des chaînes de valeur (construction automobile), et où les clients se trouvent à l'étranger (aéronautique, construction navale, chariots élévateurs, luxe), ces sujets concernent aussi les entreprises locales, des PME et ETI, qui subissent parfois sans le vouloir les déferlantes internationales (chaussure, habillement).

Globalisation versus re-localisation

Pendant 30 ans, avec peu de remises en cause dans les milieux économiques, ouverture des frontières et libéralisation des économies sont allées de pair en Europe, et plus largement dans les pays dits développés, d'après Frédéric Lerais de l'IRES (Institut de Recherches Économiques et Sociales). L'économie abritée⁷³ a eu tendance à disparaître, en faveur d'un monde économique plus intégré. La concurrence a joué d'abord sur la production industrielle, puis sur les services aux entreprises (par exemple, les centres d'appel). Après la conquête de nouveaux marchés, puis la réduction des coûts, des entreprises multinationales ont développé des stratégies d'optimisation fiscale. Dans les pays développés, le phénomène de désindustrialisation a été constaté, en même temps que la part des activités de services a augmenté dans l'économie, sans pouvoir fournir suffisamment d'emplois aux classes en âge de travailler ; l'apparition du chômage de masse a contribué à augmenter les inégalités, comme l'évoque Mathieu Cocq du syndicat CGT, en invoquant les travaux de Thomas Piketty⁷⁴. Dans ce monde intégré, la localisation de certaines industries et la préservation de l'emploi ont été permis grâce à la proximité du client et à travers « le travail à caractère cognitif », hautement qualifié.

Aujourd'hui, et pour les années qui viennent, plusieurs rééquilibrages paraissent à l'œuvre, qui vont s'accélérer avec la crise Covid19. La prépondérance dans les chaînes de valeur d'un pays en particulier comme la Chine a rendu fragile ces chaînes lorsque le pays est exposé à un événement ou une évolution de nature à contrecarrer les échanges : guerre commerciale en 2018-2019 avec les Etats-Unis, épidémie du coronavirus en 2020 dont l'épicentre se situe dans un berceau industriel à Wuhan. Par ailleurs, pour des raisons de délais et de réactivité par rapport aux marchés domestiques, pour des questions de meilleur respect de normes environnementales qui se durcissent, ou parce que des scandales sont apparus (Panama Papers, LuxLeaks, ...), plusieurs groupes et entités cherchent à se relocaliser. Dans ce cas, c'est aussi l'acceptabilité de la présence de sites industriels qui est requestionnée : pour les pouvoirs publics comme pour les habitants, il paraît primordial d'accueillir des emplois de proximité, mais quid des nuisances ou contraintes : accompagnement et services, emprise foncière, bruits et odeurs, trafics et dessertes, ...

Robotisation et numérisation versus emplois « cognitifs »

Pour Michel Héry de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles), les conséquences de la robotisation et de l'automatisation sur l'emploi et le travail font débat. Elles diffèrent selon les pays. Par exemple, elles contribuent à la baisse de l'emploi aux États-Unis, alors qu'en Allemagne, beaucoup plus industrielle et avec une meilleure productivité, une moindre destruction de l'emploi est constatée, avec en corollaire un ralentissement de l'embauche et des conséquences importantes en termes de salaire. Ces conséquences apparaissent enfin différentes selon qu'elles sont utilisées dans l'industrie ou les services. Les possibles usages de la technologie NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), algorithmes, robotisation...) nécessitent du discernement dans leurs usages et parfois, un encadrement des conditions de travail. Le propos est illustré par un exemple de cobotisation (cohabitation hommes machines en appui à des opérateurs dans un centre de déconstruction automobile) à l'usage massifié, et par des situations extrêmes de l'usage sans freins de technologies (usine Tesla montée sous tente dans un désert californien, ou plateforme de service Flash Organizations poussée à l'absurde) provoquant la dégradation des conditions de travail (risques professionnels) ou fragilisant l'emploi. L'utilisation des NTIC peut permettre de réaliser des progrès substantiels en matière de conditions de travail et constitue la clé dans l'économie circulaire qui ne peut être que

⁷³ Économie ou secteur exposés, c'est-à-dire exposé à la concurrence internationale par opposition à une économie ou secteur abrités

⁷⁴ *Capital et idéologie*, Thomas Piketty, Seuil, 2019. « La montée des inégalités socio-économiques s'observe dans presque toutes les régions du monde depuis les années 1980-1990. Dans certains cas, elle a pris des proportions tellement massives qu'il devient de plus en plus difficile de les justifier au nom de l'intérêt général. Il existe en outre un peu partout un gouffre béant entre les proclamations méritocratiques officielles et les réalités auxquelles font face les classes défavorisées en termes d'accès à l'éducation et à la richesse. » p. 14

très technologique. Avec ces évolutions, des enjeux sont identifiés dans les domaines de la formation, de la mobilité et d'aide à la personne. En Pays de la Loire, l'attractivité de l'emploi dans le secteur industriel et la reconversion dans les secteurs aéronautique et naval sont évoquées.

En complément, « avec près de 2 000 établissements d'au moins un salarié, représentant en tout plus de 35 200 emplois, les Pays de la Loire sont la 3^e région française dans le secteur du numérique. Sur la période 2011-2015, l'effectif total du secteur du numérique a augmenté de près de 12 % ». ⁷⁵ Par ailleurs, la robotique est représentée par 60 établissements, 1 500 salariés, 150 chercheurs ⁷⁶.

Emploi versus travail

Aborder ce sujet nécessite de réfléchir à la notion de « fragmentation de la production », pour Frédéric Lerais de l'IREC. La concentration des entreprises sur leurs activités « cœur de métier », par externalisation des fonctions jugées périphériques, a généré plusieurs conséquences : les sous-traitants ont été mis en concurrence ; des métiers industriels sont exercés à l'extérieur du secteur industriel et des métiers de service dans l'industrie ; des entreprises présentent des frontières éclatées avec des relations de travail brouillées ; le concept d'entreprise est mouvant et est questionné et cette externalisation tend à polariser les emplois.

Cette fragmentation a d'abord touché l'industrie. Puis, les services, qui ont plutôt eu recours au *freelance* (Retour de la rémunération à façon ?). L'externalisation dans les services s'accélère avec les plateformes. L'automatisation et la réalisation à distance ont renforcé la fragmentation de la production, une tendance qui devrait se poursuivre.

Des enjeux afférant aux mutations du travail et de l'emploi sont identifiés, selon Matthieu Cocq de la CGT. Des gains de productivité substantiels sont constatés depuis un siècle, et plus récemment ces chiffres de la productivité sont en partie faussés par le travail sous-traité aux usagers des plateformes, ce qui représente un travail diffus. Une question qui se pose a trait au mode de répartition du travail pour que chacun bénéficie d'un travail. À travers l'automatisation, ce sont les emplois à bas salaires qui se trouvent en première ligne des emplois fortement menacés. La plateformes comporte des enjeux de protection sociale. Enfin, des phénomènes moins visibles sont à l'œuvre : avec l'IA (Intelligence Artificielle), une part du travail (les phases, étapes d'entraînement des programmes) est effectuée par des travailleurs du Sud. Plus que les gains de productivité, les mutations et de nouvelles formes de travail posent les questions de la répartition du travail et de la protection sociale. Sur la base de ces différents constats, une autre régulation du système productif paraît nécessaire.

Pour l'industrie, le choc Covid19 va avoir un impact majeur sur l'activité et entraîner une dégradation de l'emploi dans des secteurs majeurs de la région : la construction aéronautique et navale, l'automobile et son réseau de sous-traitants, l'industrie lourde, le textile, l'agro-alimentaire, ... Par ailleurs, des accélérations peuvent être anticipées. D'abord, le questionnement sur la relocalisation et démondialisation évoqué plus haut est posé avec plus d'acuité, à travers une ré-organisation des chaînes de valeur, et vraisemblablement, si certaines activités vont revenir sur le territoire, dans ce jeu ouvert de compétition internationale, des pays de l'Est de l'Europe, du Nord de l'Afrique et aussi la Turquie sauront se placer. De plus, la numérisation et la digitalisation se trouve accélérées : sur les chaînes de production de nouvelles contraintes vont apparaître pour le travail physique des ouvriers et employés, ce qui rendront toutes les solutions d'automatisation plus attractives. Enfin, c'est l'organisation du travail qui se trouve aussi chamboulée ; plusieurs métiers d'employés ou de cadres, ont fait la démonstration qu'il était possible de s'organiser à distance, en télétravail. Un retour en arrière devient désormais difficilement envisageable. Ces quelques éléments auront besoin d'être complétés et affinés lors des prochaines études du CESER. En conclusion, le CESER en appelle à une industrie de production **éco-responsable** ⁷⁷ : écologique pour répondre aux enjeux environnementaux, humaine pour répondre aux enjeux sociétaux, compétitive et innovante pour répondre aux enjeux de concurrence, collaborative et solidaire pour accompagner les territoires, stratégique pour répondre aux enjeux de souveraineté.

⁷⁵ ORES, mars 2017, <http://ores.paysdelaloire.fr/1150-numerique.htm>. « Le nombre de salariés a augmenté fortement sur cette période avec une croissance de 33 % dans le sous-secteur de l'édition de logiciels/internet (environ 2 800 salariés au total), de 30 % dans l'infogérance (environ 6 500 salariés en tout en région) et de 19 % en Conseil/ingénierie/formation TIC (sous-secteur dominant en région avec plus de 13 500 salariés au total). Le nombre de salariés du sous-secteur des télécommunications a en revanche diminué de 13 %, et le nombre d'établissements de 23 % . »

⁷⁶ Source ADIT 2016, cité par l'ORES, mars 2017, <http://ores.paysdelaloire.fr/1148-robotique.htm>

⁷⁷ En annexe, la contribution de la Commission 3 du Ceser

L'artisanat

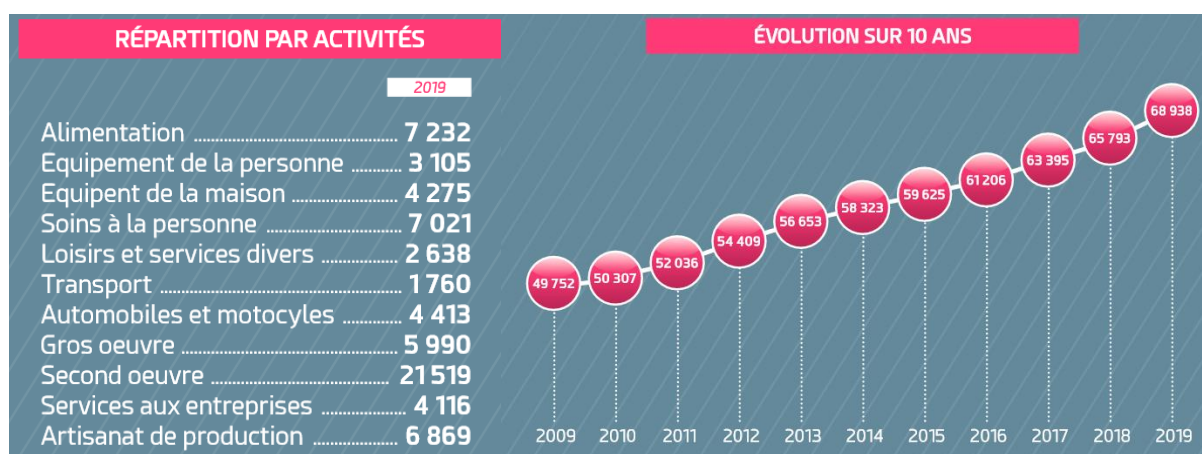
Économie de proximité et maillage territorial

Par nature, les activités de service, de commerce et d'artisanat s'inscrivent dans la proximité au sein de l'économie et l'emploi dans les territoires. Selon Catherine Elie de l'ISM (Institut Supérieur des Métiers), l'économie de proximité représente :

- 2 entreprises sur 3 du secteur marchand au niveau national ;
- 1 emploi privé sur 5, et 1 sur 6 en Pays de la Loire ;
- 1 apprenti sur 2, et 2 sur 5 en Pays de la Loire ;
- Près de **400 secteurs d'activité**.

Il s'agit majoritairement d'entreprises de petite taille (< 20 salariés), surtout liées à l'économie résidentielle et de tourisme.

Dans l'artisanat, en Pays de la Loire, la densité moyenne se situe à 145 entreprises pour 10 000 habitants (176 en France), avec des disparités entre territoires : 118 entreprises pour 10 000 habitants sur la zone d'emploi de Sablé sur Sarthe, 209 sur la zone d'emploi de Challans. 62 % des entreprises artisanales sont domiciliées dans des villes de moins de 20 000 habitants. Dans la région, l'artisanat se développe fortement (près de 40 % en plus du nombre d'entreprises entre 2009 et 2019), leur implantation évolue en se déplaçant avec la population vers les grandes unités urbaines. Si le nombre d'établissement évolue favorablement, le nombre de salariés s'érode passant de 142 495 personnes à 134 356 (-5,71%) de 2010 à 2015.



Source : chiffres clés de l'artisanat en Pays de la Loire, 2019
Observatoire Régional de l'Artisanat

Des enjeux de transformations impactantes

Des hommes et des femmes de compétence

L'évolution de l'emploi salarié masque un transfert géographique au détriment des communes rurales et des unités urbaines de moins de 100.000 habitants. Plusieurs commentaires sont à apporter :

- Le poids du tissu artisanal est plus important dans les territoires ruraux et les Quartiers Prioritaires de la Ville (jusqu'à 43% des entreprises en QPV au niveau national) et y joue un rôle d'« **amortisseur économique** ». Par ailleurs, en sortie de crise (2013-2016), l'emploi salarié est plus fragilisé en milieu rural qu'en milieu urbain.
- Comparativement au reste de l'économie, l'artisanat a la plus faible dynamique de l'emploi salarié et des difficultés de recrutement plus élevées. Si la part des salariés en CDI se situe à 79% en 2018, en même temps, 21 673 offres sont déposées à Pôle Emploi, pour un secteur qui représente 134 356 salariés. Jusqu'à 48 % de postes sont difficiles à pourvoir.

Au-delà, ce sont les situations et statuts des dirigeants qui sont questionnés. Démographiquement, la pyramide des âges dans l'artisanat permet de relever la tendance au vieillissement (22% des dirigeants ont 55 ans et plus), alors que l'âge de départ en retraite recule, et alors que l'âge des porteurs de projet recule aussi, notamment chez les professions libérales... ou la boucherie. Le sujet de l'âge incite à anticiper la **transmission** des savoir-faire et outils pour assurer les continuités d'activité dans les territoires, ce qui nécessite d'envisager en amont la formation. Relevons que la question de l'apprentissage a été redynamisée depuis 2014.

Par ailleurs, le statut et la forme juridique de l'artisanat a profondément changé en quelques années, ce qui permet d'expliquer aussi la forte hausse du nombre d'établissements en 10 ans. Une loi, celle du régime de l'auto-entrepreneur (2009), a suffi pour vraiment modifier le tissu artisanal, voire de le déstructurer. Alors que la tendance des années 1960-2000 s'inscrivait dans l'augmentation de la taille moyenne des entreprises employeuses, depuis 2010, cette dynamique est cassée avec le régime de l'auto-entrepreneur et la crise économique. Les effets se révèlent redoutables, avec une explosion du nombre de précaires et solos, et une paupérisation de l'entrepreneuriat, par la hausse de la concurrence, la baisse de rentabilité et en parallèle l'essor de la multi-activité.

La révolution numérique

Tous les secteurs de l'économie de proximité sont impactés par le numérique. Plusieurs facteurs conjugués font muter tous les métiers, avec d'abord l'accélération des évolutions par assemblage de compétences (par exemple coiffeur et esthétique) ou l'hyper-spécialisation (« prestation sur-mesure »). Ensuite, le numérique ouvre la porte à plusieurs opportunités : l'accroissement du conseil au client et des prestations de conception ; les services à la personne, avec des prestations à domicile (plus accrue encore avec une population vieillissante) ; les métiers de sauvegarde du patrimoine ; les métiers de réparation-location. Enfin, le numérique permet la diversification des canaux de distribution (boutique + on-line et service click & collect).

Le numérique permet aux artisans de répondre aux besoins du client qui cherche plus de praticité (livraison et prestation à domicile, par exemple la livraison à distance de bouchers), des procédés de fabrication complémentaire (artisanat de fabrication, un ébéniste qui invente la tête de lit en 3D), une prestation complétée (un chauffagiste devenue plateforme de référence My chauffage), des circuits collaboratifs (entre deux métiers, prothésiste dentaire avec équipementiers de matériel d'impression 3D). Des modèles économiques sont à peaufiner, car l'artisanat doit permettre de dégager une certaine rentabilité pour offrir un revenu.

L'impact du Covid19 va laisser des traces douloureuses sur les commerçants et artisans, et surtout l'épreuve du confinement, avec la fermeture des activités considérées comme non essentielles. Des secteurs comme le CHR Café-Hôtel-Restaurant, le commerce non alimentaire, le tourisme et les loisirs, les librairies, l'événementiel culturel ou sportif, les services aux particuliers... se retrouvent confrontés à un effet ciseau : un chiffre d'affaire réduit drastiquement, voire à zéro, et des charges constantes ou différées, avec des trésoreries exsangues. Si des solutions d'aide publique indispensables ou de report financier sont mis en place, le risque de dépôt de bilan est évalué entre 15 et 25% des entreprises, selon les estimations de l'U2P et du réseau des Chambres de Métiers. En complément, et comme dans l'industrie ou les services, la digitalisation et numérisation s'accélère : les ventes en ligne ou les formules de « click & collect » avec les « drive » ont pu permettre à des commerces de préserver un minimum d'activité, ou dans le commerce alimentaire de se connecter à de nouveaux clients.

De la prospective aux choix de politiques régionales

Comment décrire ou définir le bien vivre en Pays de la Loire en 2050 ? En prenant une grille correspondant aux axes du développement durable, que pouvons-nous nous souhaiter, à nous mêmes, à nos enfants et petits enfants ?

- **Société** : un contexte de vie épanouissant, à tous les âges de la vie, par l'accès à l'éducation, la formation et la culture pour toutes et tous, par l'accès au logement adéquat, aux soins nécessaires, par des offres de mobilités adaptées, par une ouverture sur les autres personnes des territoires, de France, d'Europe, et du monde.
- **Environnement** : un environnement et un cadre de vie apaisé, équilibré, respecté, permettant un accès aux besoins essentiels en quantité et qualité (air, eau, terre), notamment l'alimentation.
- **Economie** : un niveau de vie décent, à tous les âges de la vie, avec des revenus acceptables et l'accès à des services de proximité, grâce à des activités et des emplois valorisants et utiles pour la collectivité.

Partant de ce que nous souhaitons, se lancer dans une réflexion prospective constitue sans aucun doute un exercice des plus délicats, qui pose 2 questions majeures, selon Jean Michel Ducomte : comment résoudre la tension entre le futur possible ou probable ou tel qu'on pense qu'il se déroulera et, le futur souhaité ? Et comment imaginer de nouveaux paradigmes pour concilier des politiques entre elles, a priori en opposition, comme l'urbanisme et l'environnement ? Penser la prospective revient à **se désarrimer du présent**, amène à réfléchir au/x futur/s, à imaginer et à préparer des choix politiques.

Pour ce/s futur/s, face à un contexte d'incertitude et de complexité, Alain Schlessier de la CCIR (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Pays de la Loire) propose de se projeter en construisant une grille d'analyse, avec **4 scénarios prospectifs**, en imaginant que notre futur sera constitué, vraisemblablement, d'un mix⁷⁸ :

- deux scénarios paraissent attractifs et souhaitables : mutation globale et résiliences territoriales ; transitions durables et polarisation urbaine,
- alors que les deux autres semblent à éviter : hyper modernité métropolitaine ; ruptures expérientielles et fragmentation sociétale.

A la suite d'une telle présentation, il s'agit d'imaginer des choix politiques souhaités ou à éviter, le laisser faire produisant sans doute les plus graves méfaits.

Enfin, sur un autre plan, et sans doute paradoxalement, entre urgences et long terme, disposons-nous du temps nécessaire pour penser cette prospective, concevoir des politiques et les mettre en œuvre ? Même si l'exercice partagé dans cette étude consiste à se projeter en 2050, soit dans 30 ans, même si les évolutions démographiques ou le changement climatique sont des phénomènes identifiés, plusieurs acteurs, parmi lesquels les représentants des agences d'urbanisme, de FNE ou des milieux économiques, ont partagé le fait que tout tend à s'accélérer, que les transitions deviennent rapides et brutales : modes de vie, déplacements, alimentation, numérique, énergies, phénomènes climatiques, ...

Avec la vitesse des mutations, la **prospective en continue** devient une démarche nécessaire : au sein du Ceser dans le cadre des études rendues comme au sein de la Région des Pays de la Loire comme aide à la décision politique. Il s'agit de se doter des moyens adéquats, en lien avec les structures concernées ou déjà mobilisées sur le territoire : autres collectivités locales, Agences urbaines, ORES, entités spécialisées, ...

En parallèle, il faut aussi nous appuyer sur des **politiques visionnaires** qui s'inscrivent dans le long terme. Des prédécesseurs ont doté notre région d'infrastructures et en ont fait une région aujourd'hui dynamique et attractive. On ne peut pas se satisfaire d'une politique qui consisterait à se laisser porter par les événements. Le rôle des politiques est justement de pouvoir prendre le temps de la réflexion stratégique ET d'agir dans l'urgence quand cela est nécessaire. Ce que l'actuelle pandémie de coronavirus nous rappelle et nous démontre.

⁷⁸ <https://www.paysdelaloire.cci.fr/notre-vision/vision-de-prospective-territoriale-pays-de-loire-2050>

Pour construire un futur souhaité

A n'en pas douter, le contexte de crise économique provoqué par la crise sanitaire Covid19 reconfigure, à court terme, les priorités d'actions pour l'ensemble des acteurs du territoire des Pays de la Loire, avec la récession et ses effets sur l'emploi des fermetures d'entreprises et restructurations. Des mesures de soutien sont annoncées et de relance sont à venir. Tout ce contexte invite à la prudence, à la mesure et à la modestie.

En parallèle et pour le moyen et long terme, sans éluder un débat sur la nature de la croissance ou du développement souhaité, le CESER propose à la Région Pays de la Loire d'agir selon trois axes : **les 3T**, pour **transitions, transformations, transversalités**. Elles sont abordées en fonction de quatre mutations : démographie (croissance, disparités territoriales, vieillissement), économie (globalisation/localisation, financiarisation), technologies (numérique, intelligence artificielle, robotisation) et environnement (réchauffement, raréfaction des ressources).

Transitions à anticiper

- Coordonner un plan régional d'économie d'énergies, en particulier pour les logements et les bâtiments ;
- Anticiper l'évolution des modes de travail à distance, et ses conséquences (coûts pour les entreprises ou les salariés, impact sur les mobilités) ;
- Favoriser les innovations (produits/services, organisation, social, environnemental, ...), en soutenant les filières nouvelles et en confortant les entreprises existantes ; stimuler l'émergence des filières de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole (TRIA) ;
- Promouvoir une agriculture et une alimentation de qualité en proximité ;
- Retrouver une eau de qualité avec un plan régional volontariste ;
- Renforcer la mobilité durable et partagée, avec des modes de déplacement alternatifs pour sortir du tout automobile thermique : train, bus, navette fluviale, vélo, ...
- Rééquilibrer le mix de transport des marchandises en développant les modes moins polluants : fer, fluvial, maritime.
- Anticiper et accompagner les secteurs d'activité dépendant de l'économie carbonée, en particulier dans l'estuaire de la Loire (raffinerie, construction navale, aéronautique, Grand Port Maritime).

Transformations à accélérer

- Imaginer et mettre en œuvre une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) au niveau territorial, par bassins d'emploi (exemples pour la filière de la rénovation énergétique ou les métiers liés au vieillissement de la population), à compiler sur le plan régional ; anticiper et valoriser les nouveaux métiers ;
- Promouvoir et renforcer les parcours de formation tout au long de la vie et diffuser une véritable culture du changement ;
- Faire de l'accès à l'éducation pour tous un enjeu de territoire pour lutter contre le décrochage scolaire ;
- Valoriser et soutenir l'engagement associatif pour favoriser le vivre ensemble : éducation populaire, solidarité, et aussi sport et culture, permettent de tisser des liens, de renforcer l'ouverture aux autres et l'esprit d'initiative ;
- Promouvoir et développer l'Economie Sociale et Solidaire comme un modèle d'équilibre entre les enjeux de solidarité, d'utilité sociale et de partage de la valeur ajoutée ;
- Respecter et faire respecter les principes ERC (Eviter – Réduire – Compenser) à mettre en œuvre de manière efficace dans les politiques publiques et amplifiés, en les élargissant à tous les niveaux, pour tout chantier, tout projet, tout plan ou tout programme sur la Région ;
- Systématiser l'intégration des critères RSE/RSO dans tous les appels d'offres et soutiens de la Région, pour entraîner les acteurs économiques et publics dans des démarches de progrès.
- Agir contre l'habitat indigne, tant pour les locataires que les propriétaires, et garantir la mixité sociale des logements ;
- Mener une politique publique pour l'accès au numérique pour tous pour réduire les inégalités d'accès ; tout en rappelant que le numérique ne doit pas exclure le maintien de services présents.

Transversalités à créer

- Promouvoir l'équilibre des territoires, avec une réelle politique d'aménagement du territoire (maillage des transports en commun, implantation des sites d'enseignement supérieur, équipements, ...);
- Promouvoir l'économie de proximité, les circuits courts assurant un lien sociétal dans tous les territoires ;
- Investir activement dans la mise en œuvre de la politique de santé pilotée par l'ARS en soutenant la création de structures et réseaux de santé répartis équitablement en proximité sur les territoires
- Soutenir les actions de prévention et de promotion de la santé et conforter les relations entre les secteurs médico-social et social, et les structures d'aide au domicile ;
- Renforcer les politiques innovantes sur l'économie circulaire, l'économie du partage et l'insertion sociale ;
- Se doter des moyens pour mener une prospective en continue sur les Pays de la Loire ; renforcer le rôle de l'ORES (Observatoire Régional Économique et Social) pour la connaissance et l'observation du territoire régional pour alimenter cette prospective en continu, avec plusieurs simulations ou scénarii ;
- Promouvoir une démarche d'éducation au changement, progressive et partagée avec les habitants de la Région ;
- S'appuyer sur les politiques européennes pour renforcer et mener à bien ces politiques ; favoriser les coopérations au plan international et en particulier européen
- Imaginer une nouvelle dynamique citoyenne du « faire-ensemble ».

Les évolutions à venir et les transitions amorcées nous incitent à ouvrir le champ d'une organisation renouvelée des territoires et de leur gouvernance. C'est ce que nous avons déjà évoqué lors du Grand Débat et que nous avons réaffirmé lors de la contribution « Ma Région 2050 ».

En conclusion, imaginer ce qui va se passer dans les trente années à venir peut donner le vertige, et il s'agit de rester humble tant les événements peuvent nous rattraper. La parade face aux secousses et aux problèmes annoncés, outre une meilleure coopération entre les territoires, consiste à organiser une gouvernance active dans laquelle la **participation citoyenne** doit trouver toute sa place, comme la Région en a entamé le principe lors de sa réflexion dans le cadre de « Ma Région 2050 », et dans laquelle la société civile organisée doit être reconnue. Une progression continue de la démographie au profit des zones littorales et des grandes villes ne peut que susciter une nécessaire adaptation des liens entre les territoires. Les bouleversements climatiques sont aussi le socle d'une nouvelle problématique des risques et une organisation plus cohérente face aux phénomènes naturels. En étroite collaboration avec les grandes agglomérations, et aussi avec les villes moyennes et les EPCI, la Région devra travailler sur les conséquences du phénomène urbain quelle que soit sa forme (métropolisation et autres).

Dans les conséquences à étudier et comme pilier structurant de la stratégie territoriale, le CESER pense donc qu'il faut approfondir les formes que peuvent prendre les **coopérations entre les territoires**. En effet, il n'y a pas qu'un seul modèle de coopération, et il s'agit d'harmoniser les propositions au regard des enjeux, en intégrant notamment la dimension interrégionale, comme par exemple sur les questions de l'eau et des risques. Favoriser et accompagner les interactions à mettre en œuvre entre les métropoles, les villes moyennes, les territoires péri-urbains et ruraux doit être une priorité. Cette mise en perspective doit se faire avec le souci de favoriser les dynamiques économiques, environnementales et sociales, dans un souci de cohésion sociale et de solidarité.

Auditions

Plusieurs experts, représentants associatifs, décideurs économiques et politiques se sont rendus disponibles : qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leurs apports et éclairages.

Par ordre alphabétique :

Pierre-Yves AMPROU, Responsable du Pôle économique, Chambre régionale d'Agriculture
Stéphanie ARNOUX PERROTIN, Directrice de l'association Ruptur
Pierre BLAISE, Directeur du Projet régional de santé, ARS Pays de la Loire (Agence Régionale de Santé)
Matthieu COCQ, Responsable du pôle économique du syndicat CGT
Jean-Michel DUCOMTE, Président d'honneur de la Ligue de l'Enseignement
Catherine ELIE, directrice des études et du développement économique de l'ISM (Institut Supérieur des Métiers)
Mélanie FERREIRA, Responsable Analyse et Prospective chez Solutions&co
Dominique FIEVRE, Directeur ENVIE 44 (Entreprise Nouvelle Vers l'Insertion Économique)
Lionel FOURNIER, Directeur d'Harmonie Mutuelle Atlantique
Pascal GLEMAIN, Enseignant-chercheur en Sciences de Gestion-Management, et en Economie Sociale & Solidaire, Université Rennes 2
Michel HERY, Chargé de mission à l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles)
Christine JACGLIN, Présidente du Crédit Coopératif
Philippe JAN, Directeur du Développement des Entreprises et des Territoires à la CCIR Pays de la Loire
Nathalie LAURENT, Responsable de la Mission Énergie et changement climatique à la DREAL des Pays de la Loire (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
Frédéric LERAIS, Directeur de l'IRES (Institut de Recherche Economiques et Sociales)
Claude MALLIERE, Directeur du développement et de l'innovation à l'ADDRN (Agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire)
Xavier METAY, Coordinateur régional au FNE Pays de Loire (France Nature Environnement)
Hervé PATUREAU, Directeur Planification territoriale, Habitat et Démographie de l'AURAN (Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise)
Pascal PRAS, Vice-Président Nantes Métropole, en charge de l'habitat et l'urbanisme
Virginie RAISSON-VICTOR, géopolitologue, Directrice du LEPAC (Laboratoire d'Etudes Prospectives et d'Analyses Cartographiques)
Christopher RUTHERFORD, Responsable du pôle planification et développement économique de l'AURA (Agence d'Urbanisme de la Région Angevine)
Alain SCHLESSER, Directeur Général de la CCIR Pays de la Loire
Pascal SEGUIN, Directeur régional INSEE

Contributions

CFDT, CGT, CLCV, CRAJEP, MEDEF Loire-Atlantique, USH

Sources et références

Ouvrages

DémocraSi !? Regards croisés sur une démocratie locale à la hauteur de l'urgence écologique et sociale, sous la direction de Bernard Lemoult, Collège des Transitions sociétales, 2020

Notre vie en 2049, L'Obs, janvier 2020

Manifeste pour une justice climatique, Notre affaire à tous, Massot Editions, 2019

L'affolement du monde, Thomas Gomart, Editions Tallandier, 2019

On a 20 ans pour changer le monde, Maxime de Rostolan, Larousse, 2018

Le contrat naturel, Michel Serres, Editions Le Pommier, 2018

Où va le monde, Pascal Lamy et Nicole Gnesotto, Edition Odile Jacob, 2018

Petit manuel de résistance contemporaine, Cyril Dion, Editions Actes Sud, 2018

Réinventer le travail, sous la direction d'Eric Fottorino, Le Un, 2018

Finance, climat, réveillez-vous !, Anne Hessel, Jean Jouzel, Pierre Larrouturou, Indigènes Editions, 2018

Utopies réalistes, Rutger Bregman, Editions Seuil, 2017

Décarbonons, 9 propositions pour que l'Europe change d'ère, The Shift Project, Jean-Marc Jancovici, Editions Odile Jacob, 2017

La question migratoire au XXIème siècle, Catherine Withol de Wenden, Les Presses ScPo, 2017

Le monde en 2035 vu par la CIA, le paradoxe du progrès, Equateurs Document, 2017

Un monde d'inégalités, sous la direction de Bertrand Badie et Dominique Vidal, Edition La Découverte, 2017

2038, Atlas des futurs du monde, Virginie Raisson Victor, Editions Robert Laffont, 2016

Faut-il avoir peur du numérique ?, Nicolas Colin et Laetitia Vitaud, Editions Armand Colin, 2016

Comprendre le monde, les grands entretiens de la revue XXI, Editions Les Arènes, 2016

Economie du bien commun, Jean Tirole, PUF, 2016

La France périphérique, Christophe Guilluy, Flammarion, 2014

Le capital du XXIè siècle, Thomas Piketty, Editions du Seuil, 2013

Le début de l'histoire, Francis Fukuyama, Editions Saint Simon, 2012

Nourrir l'humanité, Bruno Parmentier, Editions La Découverte, 2011

Articles

Danone, Camif, Armor, Biocoop... Les patrons de 76 entreprises appellent à "s'emparer de l'urgence climatique", Journal du Dimanche, 27 juin 2020

How much can financiers do about climate change ?, The Economist, June 20th 2020

Et si la crise accélérât la transition énergétique, et donc la fin rapide du pétrole ? Jean-Michel Bezat, Le Monde, 15 juin 2020

The world must seize this opportunity to meet the climate challenge, Andrew Bailey, Mark Carney, François Villery de Galhau, Franck Elderson, The Guardian, June 5th 2020

Pays de la Loire. Les industriels affichent leurs bonnes intentions, Maylise Couraud, Ouest France, 4 juin 2020

« *Vous voulez changer l'entreprise de demain ? Chiche !* », 40 administrateurs salariés, L'Obs, 3 juin 2020

Climate adaptation policies are needed more than ever, The Economist, May 30th 2020

IMF Warns Investors: You're Not Ready for Climate Change, Laura Millan Lombrana & Eric Martin, Bloomberg, May 20th 2020

Avoir 20 ans pendant la pandémie, Courrier International, 21 mai 2020

Penser l'après : des forts plus forts dans un monde affaibli, The Conversation, 15 mai 2020

Muhammad Yunus : « La crise du coronavirus nous ouvre des horizons illimités pour tout reprendre à zéro », Le Monde, 5 mai 2020

Covid-19 : un test pour la responsabilité sociale des entreprises, Anne-Laure Jouin, France Culture, 30 avril 2020

D'ici à 2070, un tiers de l'humanité pourrait vivre dans des endroits aussi chauds que le Sahara, Audrey Garric, Le Monde, 4 mai 2020

Coronavirus. Pays de la Loire : les patrons « sociaux » visent une sortie de crise responsable, Presse Océan, 28 avril 2020

Qu'est-ce qu'une « crise » ?, The Conversation, 14 avril 2020

Bruno Hug de Larauze : « C'est un devoir citoyen pour les entreprises d'essayer de trouver des solutions à la crise », Le Journal des Entreprises, 9 avril 2020

Penser l'après-crise : au-delà des imaginaires de la fin du monde, Usbek et Rica, 3 avril 2020

Pandémie, pollution, climat : notre modèle de développement à l'épreuve, Yann Verdo, Les Echos 1 avril 2020

Quand l'efficacité énergétique a un effet contraire, Richard Etienne, Le Temps, 21 janvier 2020

Au large de la Loire-Atlantique, l'éolienne flottante « dépasse les attentes », Les Echos de la Presqu'île, 20 janvier 2020

Esther Duflo : « Plus on aide les gens, plus ils sont aptes à sortir de la trappe à pauvreté » ? Le Monde, 3 janvier 2020

Climat : la décennie 2020 est celle de tous les espoirs, Adair Turner, Les Echos, 31 décembre 2019

Le coût effrayant des catastrophes climatiques de 2019, Joël Cossardeaux, Les Echos, 27 décembre 2019

Chute de la productivité, inégalités creusées... L'impact économique du changement climatique inquiète ? Julien Bouissou, Le Monde, 27 décembre 2019

Comment éviter de renoncer un jour à la croissance, Joseph E. Stiglitz, Les Echos, 19 décembre 2019

À Nantes, on invente les panneaux solaires du futur, Le Parisien, 17 décembre 2019

Nantes face à la montée des océans dans 30 ans, Valentin Biret, Ouest France, 9 décembre 2019

« *Neutralité carbone : il faut une transformation radicale des modèles économiques des entreprises* », tribune, Le Monde 29 novembre 2019

Vidéos

Passer du déni au déclic, Virginie Raison Victor, TedX, <https://www.crowdcast.io/e/TEDxConversation-avec-Virginie-Raison-Victor/register>, 29 mai 2020

Audition de Gaël Giraud sur la relance verte, Sénat, <https://www.youtube.com/watch?v=R2uLbCe-D-8>, 13 mai 2020

ODD, zéro déchet, biodiversité... Cinq MOOC à suivre pendant le confinement, Novéthic, <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/odd-zero-dechet-biodiversite-cinq-moocs-a-suivre-pendant-le-confinement-148374.html>, 30 mars 2020

La pensée horizontale, Pablo Servigne, TedX, <https://www.youtube.com/watch?v=1BPe8zFzzPE>, 30 novembre 2018

Qu'est-ce qui nous arrive ?, Marc Halévy, <https://www.youtube.com/watch?v=FyfTx4ZHm4>, 14 septembre 2018

La 2ème loi de la jungle : l'entraide, Pablo Servigne, TedX, 5 avril 2018

Sites internet

<https://www.ined.fr/>

<https://www.insee.fr/fr/information/2018886>

<https://www.strategie.gouv.fr/>

<https://www.futuribles.com/fr/>

<https://www.millenaire3.com/>

<http://ores.paysdelaloire.fr/>

<https://reporterre.net/>

<https://resiliencealimentaire.org/>

<https://theshiftproject.org/>

Projection de population : de quoi parle-t-on ?

Pour l'Insee et l'Ined⁷⁹, une projection de population consiste en un « calcul des effectifs futurs de population, en fonction d'hypothèses concernant les tendances futures de la fécondité, de la mortalité et des migrations ». La population future est produite puis fournie dans son volume et dans sa répartition par sexe et âge.

La fabrication d'une projection

Plusieurs étapes successives sont menées :

- ⇒ Établissement de la population initiale selon le sexe et l'âge à partir des résultats du dernier recensement.
- ⇒ Raisonement sur la population déjà née. En appliquant des hypothèses de mortalité (obtenues par extrapolation des tendances passées), on détermine pour chaque sexe, le nombre de survivants parmi les vivants des différentes générations en début de période. Le calcul est mené par étapes successives à différents horizons temporels (1 an, 2 ans, 10 ans, 50 ans).
- ⇒ Raisonement sur la population à naître. Il s'agit de partir d'hypothèses de fécondité fixées (diverses variantes choisies), d'évaluer des naissances survenant dans la période retenue (elles sont réparties par sexe selon la loi de masculinité) et soumises à leurs propres lois de survie.
- ⇒ Introduction de mouvements migratoires avec les autres régions et l'étranger (immigrants et émigrants).

Pourquoi des projections et non des prévisions ?

Les projections permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses faites quant à la natalité, mortalité et migrations se vérifiaient. Mais aucune probabilité n'est affectée à la réalisation des scénarios. Les projections ne prennent pas en compte les comportements individuels, certaines actions de politiques publiques, des progrès scientifiques ou des imprévus (événements météorologiques, épidémies). Or, ce sont autant de facteurs qui peuvent avoir un effet durable et influencer sensiblement les évolutions dans les prochaines années. Ainsi, et l'Insee le spécifie dans ses travaux, en étant réalisées à cadre environnemental constant, les projections « ne peuvent s'assimiler à des prévisions ». Pour éviter le piège, le risque de cette confusion, nous retenons des projections de population que ce sont des « simulations ».

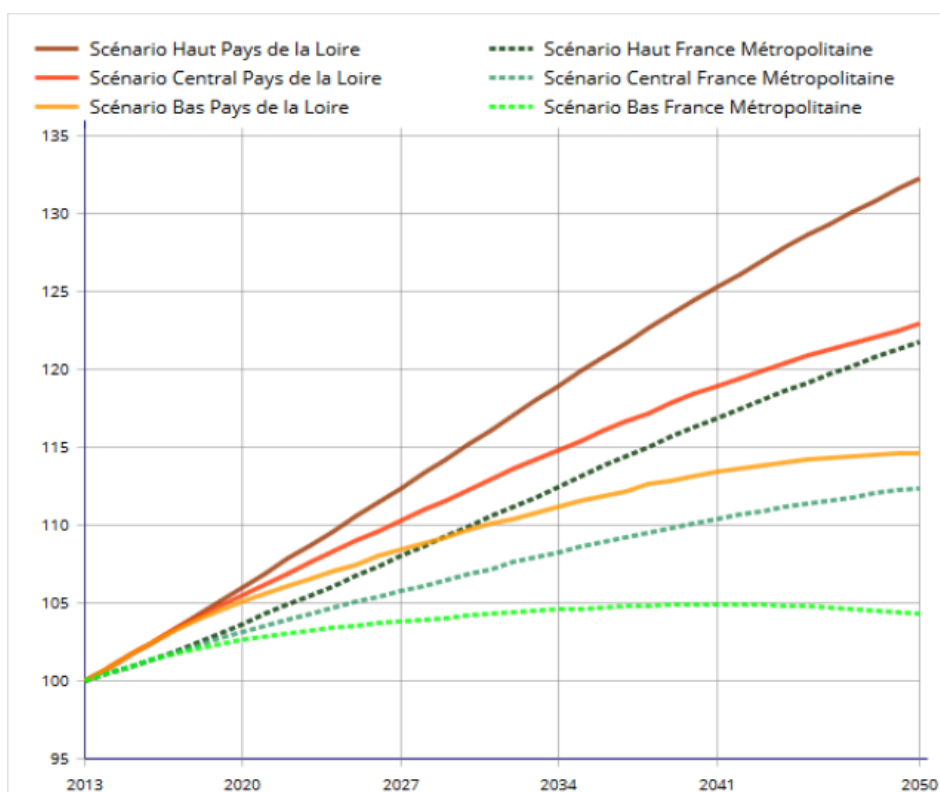
Le parti pris du scénario central

Avec son entrée démographique, la présente étude cherche à s'interroger sur les enjeux que portent la future évolution de la population ligérienne et ce, en contexte de mutations. S'appuyer sur une projection de population revient à poser la question générale suivante : « si tel scénario démographique se réalisait (c'est-à-dire si ses hypothèses se vérifiaient), quels seraient les enjeux en contexte de mutations ? » La démarche de l'étude consiste bien à inscrire une projection démographique dans un contexte plus large, à le relier à un environnement de vie changeant traversé par des mutations.

Les démographes calculent souvent une projection basse, une projection moyenne et une projection haute. Elles sont basées sur différentes hypothèses de tendances pour chaque composante. Le scénario « central » de population reprend les tendances observées sur le passé récent. Celui de population haute combine les hypothèses les plus optimistes sur chacune des trois composantes (fécondité, mortalité et migrations « hautes »). Inversement, le scénario de population basse en combine les hypothèses les plus pessimistes. Ces différents scénarios donnent donc à voir des niveaux et structures de population différents.

Les trois scénarios de populations basse, centrale et haute ont été établis à horizon 2050.

⁷⁹ Sources de la section : Insee (Étude N°61 juin 2018 Audition de Pascal Séguin au CESER 15/01/2019, Site Internet) ; Lexique en ligne de l'Ined ; Chesnais, Jean-Claude La démographie Paris : PUF , 2010



Évolution de la population ligérienne selon différents scénarios (base 100 en 2013), Source : Insee, Omphale 2017 (Insee Première n° 1652, juin 2017, Audition Insee)

Caractéristiques de l'exercice de projection à 2050

Basé sur cette méthode des composantes, l'outil de modélisation Omphale de l'Insee produit des projections notamment de population⁸⁰. Elles offrent plusieurs intérêts :

- Ce sont des projections imbriquées,
- Les projections sont montrées année par année, par sexe et par âge,
- Elles sont basées sur le recensement officiel.
- Elles couvrent l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée ayant au total plus de 50 000 habitants (régions, départements, pays, plusieurs communes, zones d'emploi, unités urbaines, aire urbaine, grandes agglomérations...).
- Concernant les migrations, elles correspondent aux flux internes à la France et au solde migratoire de l'Hexagone.

Le dernier exercice de prospective réalisé concerne les régions de la France métropolitaine pour la période 2013 - 2050. Il a pour point de départ le « dernier effectif définitif de la population par sexe et âge » à savoir les populations issues du recensement au 1^{er} janvier 2013 et des données d'état civil (complément sur le recensement disponible en Annexes partie 1).

La projection de population 2013 - 2050 pour les Pays de La Loire présente le même point de départ. Le territoire d'étude est un « territoire à façon » qui comprend 34 zones (le zonage). Le territoire régional est constitué de chaque EPCI contenant au moins une commune dans les Pays de la Loire. Ces zones ont été principalement définies sur la base des périmètres des SCoT, sauf lorsque les contraintes techniques du modèle Omphale (seuil de population minimum de 50 000 habitants) imposaient d'autres regroupements d'EPCI (détail des composantes retenues en Annexes partie 1).

Modèles de projections (points forts et points faibles)

Les projections démographiques du modèle Omphale de l'Insee ont pour principe de « Faire vivre une pyramide des âges à partir de 3 composants : la natalité, la mortalité et les migrations avec l'étranger »⁸¹. Deux points forts

⁸⁰ Omphale pour Outil Méthodologique de Projections d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Élèves. Les projections peuvent porter sur deux autres thèmes : projections de population active et projections du nombre de ménages

⁸¹ Support audition Auran

sont à noter : ce sont des projections imbriquées et des projections annuelles (montrées année par année) par sexe et âge.

Notons des points d'attention sur les données de l'Insee et le modèle Omphale :

- Pas de projections sur les territoires de moins de 50 000 habitants
- Les hypothèses de projection prennent peu en compte les migrations résidentielles (masquées)
- La mise à jour des données sources est peu fréquente. Elle est liée aux méthodes de recensement de la population (même refondues) : cycles en années médianes et trou de 5 ans (ex. : Évolution de la population lycéenne ligérienne entre 2 recensements). À leur utilisation, les données peuvent être âgées de 3 à 4 ans. Conséquence : le point de départ des projections peut parfois être décalé avec la réalité vécue aujourd'hui sur le terrain.

D'autres acteurs collectent et produisent des données⁸². Parmi ces collecteurs, les agences d'urbanisme⁸³. En Pays de La Loire, l'Auran pour son activité d'observation territoriale, enrichit les données de l'Insee en expertisant des sources de données complémentaires. L'agence produit des analyses, décrypte les tendances et actualise des données pour les collectivités. Elle développe son propre modèle de projections (également imbriquées et annuelles par sexe et âge).

Le modèle fournit une plus grande finesse d'analyse dans le temps, dans l'espace + actualisation / mises à jour plus fréquentes

- dans le temps pour limiter le décalage liés aux rythmes des recensements de population par l'Insee (cf. précédemment) : La mise à jour des données sources est annuelle pour prendre en compte les nouvelles tendances. Et permet, grâce à l'automatisation des projections démographiques, la réalisation de scénarios de projection, pour mesurer les conséquences démographiques de différents phénomènes, est rapide.
- dans l'espace :
 - Le modèle est emboîté de la Loire-Atlantique aux intercommunalités qui permet d'apprécier les effets démographiques entre territoires⁸⁴
 - Le modèle cherche à objectiver et affiner les migrations résidentielles en distinguant les migrations longues et courtes distances (leviers de projections supplémentaires par rapport à l'Insee et placés au cœur du modèle pour formulation d'hypothèses). Exemple : L'analyse des migrations résidentielles courtes et longues distances et de leurs motifs (migrations liées aux études en formation supérieure, à l'emploi et aux besoins d'imports de main d'œuvre avec impact de l'arrivée de familles, les mouvements de population entre communes).

Cette approche répond plus encore aux besoins de l'étude : données régionales, actualisées (...). En démographie, de fait, les données et les scénarios évoluent sans cesse. La croissance démographique et les modalités de croissance sont locales et ne sont pas celles que l'on observe partout. Il vaut mieux ne pas s'arrêter aux chiffres et s'intéresser aux dynamiques, aux flux de population. (Cette lecture en flux est d'ailleurs adoptée par nombre d'applications numériques qui revisitent l'utilisation de stocks). Il convient d'avoir une lecture puis une gestion qui soient à la fois en stock & en flux et donc de changer notre logiciel de pensée. Exemple de lectures en flux en habitat : les parcours résidentiels.

En outre, le modèle de l'Auran intègre une étape supplémentaire : le modèle est orienté vers la mesure de besoins. Par exemple pour l'habitat, quels besoins en logements seraient nécessaires pour accueillir la population ?

Par exemple, à propos des migrations résidentielles, plusieurs questionnements se posent : Les populations bougent. Pourquoi ? Les flux sont-ils plus importants qu'ailleurs et pourquoi ? Qui vient ? Quels motifs ? Quels sont les effets induits ? L'action publique y est-elle pour quelque chose ?

⁸² Autre source possible : «A la DREAL des moyens complémentaires sont mis en place » (Auran, RV 03/07)

⁸³ Le périmètre d'intervention des agences s'est étendu en suivant les évolutions institutionnelles. Récemment, la mutation des EPCI (janvier 2017) et de nouveaux enjeux pour ces territoires (Auran, RV 03/07)

⁸⁴ Les missions confiées à L'AURAN contribuent à étendre ses activités et son périmètre géographique (spécificité de L'AURAN par rapport à d'autres agences). Elle réalise des interventions hors Nantes Métropole. Sa couverture territoriale actuelle de territoires est à l'échelle régionale. Il manque le nord du département, Chateaubriand (Cf. carte site Web Auran). De fait, l'AURAN ne se considère pas comme l'agence de Nantes Métropole, n'est pas perçue comme telle (Auran, RV 03/07)

Glossaire

Agglomération

Ensemble de cantons urbains et périurbains contigus où le bâti est continu. Toutes les aires urbaines sont constituées d'une agglomération dans leur partie centrale. (*Depp (2016), Atlas des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage, France métropolitaine et Dom (données 2011)*)

Aire urbaine

C'est une définition statistique de l'Insee qui effectue un zonage en « Aires Urbaines ». Une aire est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave constitué par un pôle et par sa couronne. Le pôle urbain (unité urbaine) est une zone de plus de 10 000 emplois. La couronne est constituée des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi, travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. En fonction du nombre d'emplois rattachés au pôle urbain, on distingue les *grandes aires urbaines* associées aux grands pôles urbains, les *moyennes aires* et les *petites aires* associées respectivement aux moyens et petits pôles. En 2010, la France métropolitaine comptait 792 aires regroupant 85 % de la population du pays. (*Insee, Wikiterritorial du CNFPT*)

Aire d'influence urbaine

Espace sur lequel une ville exerce son influence, repérable par les flux que la ville attire et émet. L'aire d'influence peut dépasser l'aire urbaine. L'intégration de certaines aires urbaines dans l'aire d'influence d'une autre traduit le phénomène de polarisation (*Wikiterritorial du CNFPT*)

Attractivité d'un territoire

Qualité de ce qui est attractif, de ce qui exerce une attraction, pouvoir d'attraction. Une plus forte attractivité se traduit ainsi par une augmentation des flux, des mouvements. (*Audition Auran*)

Elle « est généralement assimilée à la capacité de ce territoire à attirer et à retenir les facteurs mobiles de production et/ou la population. Nous définirons cette attractivité, comme la capacité d'un territoire à être choisi par un acteur comme zone de localisation (temporaire ou durable) pour tout ou partie de ses activités ; cette attractivité est une attractivité perçue qui n'implique que des personnes physiques, des individus, des ménages ou des équipes, par exemple des équipes dirigeantes d'une entreprise ou d'une administration publique. (...) Nous soulignerons, à cet égard, l'aspect multidimensionnel des facteurs d'attractivité (cadre de vie, disponibilité de certains services, ...) » (*Jacques Poirot et Hubert Gérardin*⁸⁵)

« Parler d' attractivité des territoires, ou parler d' attractivité des villes, des Universités ou que sais-je encore, c' est d' emblée considérer que l' on est dans une espèce de guerre économique ou de compétition sportive, quelque chose qui ressemble en tout cas à un jeu (à somme nulle) entre entités plus ou moins autonome. On oublie ce faisant que l' économie n' est pas un jeu à somme nulle, que les entités dont on parle sont fortement interdépendantes, qu' elles s' inscrivent dans une hiérarchie ou un système urbain ou territorial, qu' il existe des processus de division du travail et des systèmes de production et d' innovation qui tous traversent les territoires. Bref, qu' il faut plus se penser comme un élément d' un système plus vaste et réfléchir à la façon dont on s' organise avec les autres, sur les possibilités de coopération, de division du travail et des fonctions à assurer. » (*Olivier Bouba-Olga*⁸⁶)

Bâti dégradé

Un logement au bâti probablement dégradé. Dans les années 1970, la direction générale des Impôts a classé l'ensemble des logements métropolitains selon 8 catégories cadastrales, du grand luxe (1) à la grande vétusté (8). Ces critères concernent le caractère architectural, la qualité de la construction, la distribution du local et son équipement. Un logement a peu de chance d'avoir été profondément réhabilité s'il est occupé par un ménage modeste. Sont considérés comme « logements au bâti probablement dégradé » les résidences privées de catégorie cadastrale 6 occupées par des ménages au niveau de vie inférieur ou égal à 70 % du seuil de pauvreté et les résidences privées de catégorie cadastrale 7 et 8 occupées par des ménages au niveau de vie inférieur ou égal à 150 % du seuil de pauvreté. (*Insee*)

Contexte spatial ou contexte territorial

« Ensemble des circonstances au sein desquelles s'insère un fait. Spécialement en géographie : ensemble des conditions de possibilité pour qu'une réalité spatiale advienne ». (Lussault, 2003). En matière d'analyse de faits sociaux localisés dans l'espace comme la résidence d'un adolescent dans un canton donné, le contexte de ce fait

⁸⁵ *L'attractivité des territoires : un concept multidimensionnel*, Jacques Poirot, Hubert Gérardin, De Boeck Supérieur, 2010

⁸⁶ *L'attractivité des territoires*, Olivier Bouba-Olga, Université de Poitiers, blog, 19/09/2011, <https://blogs.univ-poitiers.fr/o-bouba-olga/2011/09/17/lattractivitedesterritoires/>

social est à la fois géographique (enclavement, centre ou périphérie, urbain-périurbain-rural), démographique (zone d'exode rural ou terre d'immigration massive), sociologique (classes paupérisées ou moyennes, aisées), économique (petit bassin industriel en reconversion ou technopole, métropole) et culturel (par exemple de tradition protestante ou catholique, etc.). (*Depp (2016), Atlas des risques sociaux d'échec scolaire*)

Couronne urbaine

Elle recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain. Ce sont des communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. (*Insee*)

Énergétivore

Un logement est probablement énergivore s'il a une forte probabilité d'être de mauvaise performance énergétique (catégories F et G du diagnostic de performance énergétique). La modélisation est réalisée à partir des variables : type de logement (individuel, collectif, social), année de construction, combustible principal et zone climatique. (*Insee*)

Fécondité

Indicateur conjoncturel de fécondité (ou indice synthétique de fécondité du moment) : c'est le nombre d'enfants moyen par femme. Il correspond à la somme des taux de fécondité par âge d'une année. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année-là. (*Fécondité : propension à procréer*). (*REPERE : 2,1 EST LE TAUX DE FECONDITE POUR RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION DANS LES PAYS DEVELOPPES ET EMERGENTS*)

Franges ou marges

Espaces ruraux correspondant à des ensembles de cantons situés en périphérie de grands ensembles géographiques comme le Bassin parisien (exemple de la Haute-Marne) ou situés en périphérie d'un département. (*Depp (2016), Atlas des risques sociaux d'échec scolaire*)

Métropolisation

Il s'agit d'un processus en cours qui concerne certaines agglomérations dans leurs formes et dans leurs fonctions. La métropolisation désigne le mouvement de polarisation des populations, des activités, des fonctions métropolitaines, des valeurs dans des ensembles urbains de grande taille qui résulte de mécanismes socio-économiques et de choix politiques. Métropoles et Métropolisation sont bien deux choses différentes : le premier renvoi a une définition juridique récente, tandis que le deuxième correspond à un processus de long cours et d'intensité variable, qui ne s'observe d'ailleurs pas nécessairement auprès toutes les Métropoles. Les facteurs de la métropolisation sont divers : économies d'échelle et d'agglomération, avantages comparatifs, besoins d'accessibilités aux réseaux (aux échelles nationales et mondiales), etc. (*Audition Auran*)

Migrations

Déplacement d'une personne quittant son lieu de naissance ou de résidence pour un autre lieu. On distingue deux types de migration : les migrations internes (à l'intérieur d'un même pays) et les migrations internationales (d'un pays vers un autre) (Ined). Les flux migratoires englobent les migrations Longue distance et courte distance, nationaux et avec l'étranger). Différence flux et migration : une migration résidentielle peut se nourrir de flux longue distance ou courte distance (selon provenance du nouveau résident).

Migrations résidentielles

L'Insee s'appuie sur le lieu de résidence actuelle par rapport au lieu de résidence antérieure pour calculer les flux de "migrations résidentielles". Les informations sont issues de l'enquête de recensement avec la question sur le lieu de résidence antérieur « 1 an auparavant ». (Avant 2011, la question se référait à la résidence « 5 ans auparavant ». La nouvelle durée de 1 an est prise en compte à partir du millésime 2013). L'Insee distingue les migrations infra-communales (changements de logement à l'intérieur de la même commune) des migrations inter-communales (changements de communes de résidence).

Migration résidentielle longue distance

Flux interdépartementaux de personnes d'un an ou plus. Le flux est considéré longue distance quand le mouvement vient de plus loin qu'un EPCI touchant le département.

Migration résidentielle courte distance

Mouvement interne à un département.

Périurbain

Espace de densité de population variable, mais souvent comprise entre 80 et 300 habitants / km², avec une présence d'emploi industriel et tertiaire variable. Ensemble de cantons où prédomine la localisation de la résidence de professions et catégories socio-professionnelles d'employés, de professions intermédiaires, d'ingénieurs et de cadres. (*Depp (2016), Atlas des risques sociaux d'échec scolaire*)

Périurbanisation

Urbanisation autour de la ville, plus ou moins synonyme de grande banlieue. Les limites avec l'espace rural sont souvent difficiles à tracer. La périurbanisation se traduit généralement par un étalement urbain autour de l'agglomération. Le terme de rurbanisation, très proche, met davantage l'accent sur l'intégration d'un espace rural dans un ensemble urbain.

Population

Une population est un ensemble d'êtres humains qui se renouvelle par des mécanismes d'entrée (naissance, immigration et de sortie (décès, émigration)). (*Source : Chesnais, Jean-Claude La démographie Paris : PUF, 2010*)

La population d'une commune (au sens *population municipale*) comprend : la population des résidences principales, la population des communautés de la commune, et les personnes sans abri ou vivant dans des habitations mobiles. La « *population comptée à part* » comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune. Il s'agit de la « Population comptée à part » (cas de mineurs ou personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence habituelle, principale dans une commune mais qui résident du fait de leurs études dans une commune distincte ; personnes résidant dans une communauté située dans une commune différente de leur commune de résidence (établissements de santé ou sociaux de moyens ou longs séjours, maisons de retraite, foyers et résidences sociales, casernes ou établissements militaires). L'ensemble, la somme de la population municipale et de sa population comptée à part correspond à la *population légale* d'une commune.

La *population totale d'un ensemble de communes* est égale à la somme des populations totales des communes qui le composent. La *population totale* est l'ensemble des personnes, nationaux ou étrangers, établies de façon durable sur le territoire économique du pays, même si ces personnes en sont temporairement absentes. Cette règle générale comporte toutefois certaines exceptions (étudiants notamment*).

La *population totale* est une population légale à laquelle de très nombreux textes législatifs ou réglementaires font référence. Elle sert de base pour l'estimation de variables de la comptabilité nationale, par exemple le PIB par habitant (ou par tête). À la différence de la population municipale, elle n'a pas d'utilisation statistique car elle comprend des doubles comptes dès lors que l'on s'intéresse à un ensemble de plusieurs communes. Donc la population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques.

À partir de 2008, la nouvelle méthode de recensement basée sur des enquêtes de recensement annuelles permet de calculer chaque année *des populations légales actualisées*. L'Insee procède au 1^{er} janvier de chaque année à une *estimation*. Le niveau de population et la pyramide des âges sont évalués annuellement à partir des statistiques d'état civil et d'une estimation du solde migratoire ([détails Insee](#)) (Pour les années 2006 à 2017, les estimations de population proviennent du recensement).

Résilience

La résilience est un concept polysémique dont le sens diffère selon la discipline qui la mobilise, le contexte dans lequel elle est utilisée et l'objectif qu'elle dessert. Appliquée aux sociétés humaines, un peuplement est résilient s'il sait et peut trouver les capacités nécessaires pour son adaptation face à des aléas qui le menacent. L'enjeu est de maintenir un niveau de fonctionnement grâce aux capacités et à la souplesse du système permettant sa persistance. La résilience peut traduire une propriété intrinsèque d'un système, acquise une fois pour toutes et a priori (état de résilience), et aussi caractériser un processus a posteriori, après une rupture et qui se met en œuvre pour un temps donné (on parlerait alors de temps de résilience). (Cerema)⁸⁷

Rural

Espace de faible densité de population (50 habitants / km² et moins), avec ou sans forte présence d'emploi agricole. Ensemble de cantons où prédominent la localisation de la résidence et de l'emploi de professions et catégories socioprofessionnelles d'artisans, de retraités et d'ouvriers. (*Depp (2016), Atlas des risques sociaux d'échec scolaire*)

⁸⁷ <https://www.cerema.fr/fr/actualites/resilience-outil-territoires>

Solde migratoire

Écart entre l'immigration et l'émigration. Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année (*Source : Insee Première n° 1652, juin 2017, D'ici 2050, la population augmenterait dans toutes les régions de métropole*). Solde migratoire positif : Excédent des arrivées sur les départs (dit parfois solde des entrées-sorties). Le solde migratoire est dit « apparent » quand il est calculé par différence entre la variation de la population entre deux recensements et le solde naturel au cours de la même période. Le solde migratoire est ici le solde apparent des entrées-sorties. Il est calculé par différence entre la variation de la population entre deux recensements et le solde naturel au cours de la même période.

Solde naturel

ou accroissement naturel ou excédent naturel de population. Il s'agit de la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif (*Définition Insee*).

Surpeuplement

Les ménages sont considérés en situation de surpeuplement lorsqu'ils n'ont pas au minimum :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- si le ménage comprend au moins un couple, une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour chaque personne célibataire de 19 ans et plus ;
- et, pour les enfants (célibataires de moins de 19 ans), une pièce pour deux.

La cuisine n'est comptée dans le nombre de pièces que si elle mesure plus de 9 m².

Exceptions : une personne seule dans un studio de 25 m² ou plus est réputée satisfaire à la norme ; les logements comportant autant de pièces que la norme sont considérés comme surpeuplés s'il y a moins de 18 m² par personne. (*Insee*)

Territoire

« Portion d'espace terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux » (*Le Berre M., 1992, article « Territoires » in Bailly A. S., Ferras R., Pumain D. (dir.), Encyclopédie de Géographie, Paris, Economica, p. 617-638.*). « Ensemble de lieux grâce auquel un individu ou un groupe se construit des repères pour vivre ensemble » (*Thémines J.-F., 2011, Savoir et savoir enseigner le territoire, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.*). *Depp (2016), Atlas des risques sociaux d'échec scolaire*)

Vieillesse démographique

« Augmentation de la proportion de personnes âgées dans une population, en raison de la diminution de la fécondité et de la mortalité ». Le vieillissement peut être l'effet d'une augmentation du nombre de personnes âgées (vieillesse par le sommet de la pyramide), conséquence d'une baisse de la mortalité et de l'allongement de la durée de vie moyenne, mais peut être dû aussi à un déficit de jeunes (vieillesse par la base), à la suite d'une baisse de la natalité. Dans ce cas, il peut donc y avoir vieillissement même si le nombre de personnes âgées n'augmente pas. Le vieillissement est une conséquence de la transition démographique. Jusqu'à présent, il a surtout touché les pays du Nord, dont la fécondité et la mortalité ont beaucoup baissé, mais il commence à toucher les pays du Sud et devrait être l'un des grands changements sociaux de l'humanité au cours du XXI^e siècle. » (*Lexique Ined*)

Contribution C3 « INDUSTRIE »

Étude « Vivre en Pays de la Loire en 2050 : quelles politiques publiques régionales pour améliorer la vie des Ligériens et Ligériennes dans un contexte de mutations ? »

Laurent MANACH

Dans son récent rapport (décembre 2019) « Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire - Adapter notre stratégie », le CESER suggérait d'adopter une stratégie permettant (..) de maintenir une industrie diversifiée afin d'anticiper les crises à venir. La crise actuelle, sanitaire et économique, d'une ampleur sans précédent, interroge, après quelques mois, notre compréhension des enjeux détaillés dans cette étude et les préconisations faites par le CESER.

En quelques semaines, la crise a mis en exergue les priorités auxquelles doivent répondre les entreprises industrielles qui doivent désormais se préparer à une transformation en profondeur. Voici venu le temps d'une industrie de production **éco-responsable**.

Cette industrie éco-responsable sera **écologique** pour répondre aux enjeux environnementaux. Les préoccupations écologiques seront prises en compte dans la définition des produits et des nouveaux services mais également dans l'amélioration des processus industriels, l'intégration de l'efficacité énergétique, la poursuite des travaux sur la recyclabilité. Ces mesures permettront l'émergence d'une réelle écologie industrielle poussée par des référents formés et positionnés au sein même des entreprises.

Cette industrie éco-responsable sera également profondément **humaine** pour répondre aux enjeux sociétaux. La crise actuelle rendra nécessaire de nouveaux standards sanitaires et de nouvelles précautions à intégrer dans les entreprises notamment pour assurer les conditions nécessaires de distanciation. Ces évolutions s'accompagneront d'une réflexion replaçant l'humain au cœur de l'industrie pour accompagner au mieux l'intégration de nouvelles technologies par des formations adaptées, mais également par des dispositifs d'information temps réel et par un meilleur usage des dispositifs numériques. Ces nouveaux standards seront de nature à développer des formes d'attractivité pour les jeunes qui ont encore actuellement une vision de l'industrie assez défavorable. Les évolutions intégreront également de nouvelles générations de « dirigeants du futur » en capacités de faire le lien entre les exigences économiques et l'anxiété pouvant être générée par les crises qui ne manqueront pas de se reproduire ou encore par certaines technologies considérées comme des menaces pour l'emploi.

Cette industrie éco-responsable devra évidemment être **compétitive et innovante** pour répondre aux enjeux de la concurrence. Cette compétitivité sera obtenue par une réelle intégration du digital qui permettra aux entreprises d'aller plus vite dans leur modernisation et de développer de nouvelles méthodes de travail comme celles liées au télétravail. Ces innovations porteront également sur de futurs modèles économiques et permettront de développer les dispositifs d'attractivité des talents, des financements ou même des investissements industriels. Pour la région Pays de la Loire la recherche de différenciation par le développement des technologies de fabrication et des technologies de l'usine du futur reste de mise et permettra de soutenir les compétences associées et notamment celles de l'IRT JV et de NExT.II.

Cette industrie éco-responsable sera **collaborative et solidaire** pour accompagner les territoires dans leurs objectifs d'aménagement mais également pour imaginer le développement de l'économie circulaire et des circuits courts. Ces collaborations porteront sur l'organisation des filières industrielles et des supply chains présentes sur notre territoire et valoriseront les croisements de compétences et les actions entre filières qui permettent de faire émerger de nouvelles opportunités de croissance et de développement. Enfin, cette collaboration structurera l'écosystème d'innovation industrielle et consolidera la région dans une concurrence accrue avec les autres régions industrielles françaises désormais plus puissantes.

Enfin, cette industrie éco-responsable sera **stratégique** pour répondre aux enjeux de souveraineté qui ont récemment pris tout leur sens. L'industrie ligérienne contribuera à limiter les risques de dépendance technologique et industrielle à laquelle notre économie européenne est confrontée. Cette vision permettra de mieux définir les priorités technologiques et l'importance du développement de certaines technologies diffusantes comme celles liées à la fabrication et à la production dans l'industrie des transports. Ces priorités favoriseront l'établissement de partenariats au-delà des frontières de la Région et permettront l'émergence de stratégies de relocalisation industrielle marquée. Les politiques seront élaborées au regard des stratégies nationales.

Cette crise, dont nul n'avait prévu l'ampleur, remet en question les structurations industrielles issues des stratégies de globalisation de ces dernières décennies et renforce la position du CESER qui milite pour une Région stratège et fédératrice dont les décisions et les priorités affichées permettront de maintenir, sur nos territoires, de l'emploi productif, de la créations de valeur, de la compétence industrielle.

Carte des EPCI

Établissements Publics de Coopération Intercommunale des Pays de la Loire au 01/01/2018

